



Société anonyme au capital de 74.999,875 €
Siège social : Calle Marqués de Riscal, 11
2a planta – 28010 Madrid (ESPAGNE)
Immatriculée au Registro Mercantil de Madrid Tomo 12.792 Libro : 0 Folio : 45 Sección 8 Hoja : M-205258

Document de base



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-23, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de base le 12 janvier 2007 sous le n° I.07-003. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.



TABLE DES MATIERES

1	PERSONNE RESPONSABLE	9
1.1	Responsable du document de base	9
1.2	Attestation du responsable du document de base	9
2	Contrôleurs légaux des comptes	11
2.1	Commissaire aux comptes titulaire	11
2.2	Commissaire aux comptes ayant démissionné ou non renouvelé	11
2.3	Avis de l'auditeur français sur les traductions présentées dans les traductions	11
2.4	Droits applicables à la Société	12
2.5	Engagements sur la politique d'information en France	12
2.6	Responsable de l'information	12
3	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	13
4	FACTEURS DE RISQUES	14
4.1	Risques liés à l'activité de la Société	14
4.1.1	Corrélation du marché publicitaire au cycle économique	14
4.1.2	Environnement concurrentiel	14
4.1.3	Risques clients	14
4.1.4	Risques de dépendance aux fournisseurs	15
4.1.5	Dépendances vis-à-vis d'hommes clés	15
4.1.6	Risques liés au traitement des données à caractère personnel	15
4.1.7	Propriété intellectuelle	17
4.1.8	Assurances	17
4.2	Autres risques	18
4.2.1	Risque de change	18

4.2.2	Risque de taux	18
4.2.3	Risque de liquidité	18
4.2.4	Risque actions	18
4.2.5	Risque environnemental	19
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	20
5.1	Histoire et évolution de la Société	20
5.1.1	Raison sociale et nom commercial de la Société	20
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	20
5.1.3	Date de constitution et durée	20
5.1.4	Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités	20
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités de la Société	20
5.2	Investissements	21
5.2.1	Principaux investissements réalisés	21
5.2.2	Investissements récents	21
5.2.3	Investissements à venir	21
6	APERÇU DES ACTIVITÉS	22
6.1	Présentation générale de l'activité de la Société	22
6.1.1	La régie publicitaire : Antevenio Media	22
6.1.2	Marketing direct et E-mailing : Antevenio Direct	28
6.1.3	Lead Management : Centrocom et Antevenio Telemarketing	30
6.1.4	Marketing contextuel ou situationnel : Antevenio Contextual	32
6.1.5	Portails communautaires : Antevenio Comunidades	32
6.2	Clients	33
6.3	Logiciels et système d'informations	34
6.3.1	Logiciels utilisés	34

6.4	Stratégie de développement et de croissance	35
6.4.1	Poursuivre le développement de l'offre produits	35
6.4.2	Ouverture vers le monde hispanique et vers le Sud de l'Europe	36
6.4.3	Politique d'acquisition ciblée	36
6.5	Présentation des principaux marchés	36
6.5.1	Le marché de la publicité en ligne	36
6.5.2	Le marché du search marketing	37
6.5.3	Environnement concurrentiel	38
7	ORGANIGRAMME	40
7.1	Description du groupe	40
7.2	Principales filiales de l'émetteur	41
8	PROPRIETES IMMOBILIERES, SITES INDUSTRIELS ET EQUIPEMENTS	42
8.1	Propriétés immobilières louées	42
8.2	Questions environnementale	42
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RESULTAT	43
9.1	Situation financière au 30 juin 2006	43
9.2	Chiffres comparés entre le 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005	44
9.3	Chiffres comparés entre le 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004	45
10	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	47
10.1	Capitaux de l'émetteur	47
10.2	Commentaires sur les flux de trésorerie	47
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement.	48
10.4	Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux	48
10.5	Sources de financements attendues, nécessaires pour honorer les engagements	48
11	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	49

12	INFORMATION SUR LES TENDANCES	50
	12.1 Principales tendances constatées depuis le 30 juin 2006	50
	12.2 Tendances et perspectives de la Société	50
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	50
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	51
	14.1 Dirigeants et administrateurs de la Société	51
	14.1.1 Autres mandats sociaux et fonctions exercés	51
	14.1.2 Biographie des dirigeants et des administrateurs	52
	14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	52
15	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	53
	15.1 Rémunération et avantages en nature des administrateurs et dirigeants	53
	15.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages	53
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	54
	16.1 Composition du conseil d'administration	54
	16.2 Contrats entre les administrateurs et la Société	54
	16.3 Comités d'audit et de rémunération	54
	16.4 Gouvernement d'entreprise	54
17	SALARIÉS	58
	17.1 Nombre de salariés employés dans le groupe	58
	17.2 Effectifs par société	58
	17.3 Organigramme fonctionnel	58
	17.4 Les hommes clés	59
	17.5 Participations et stock options des administrateurs et dirigeants	59
	17.6 Participation des salariés dans le capital de la Société	59

17.7	Contrats d'investissement et de participation	59
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	60
18.1	Actionnaires significatifs non représentés au conseil d'administration	60
18.2	Droits de vote des principaux actionnaires.	60
18.3	Contrôle de la Société	60
18.4	Accords pouvant entraîner un changement de contrôle	60
18.5	Etat des nantissements d'actions Antevenio	60
19	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	61
20	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	62
20.1	Notes liminaires	62
20.2	Informations financières intermédiaires et autres : comptes consolidés au 30 juin 2006	64
20.3	Informations financières pro forma	86
20.3.1	Comptes consolidés pro-forma au 31 décembre 2005 et au 31 Décembre 2004	86
20.3.2	Comptes consolidés pro-forma au 31 Décembre 2004 et au 31 décembre 2003	108
20.4	Informations financières historiques	130
20.4.1	Note liminaire	130
20.4.2	Comptes sociaux au 31 Décembre 2005	131
20.4.3	Comptes sociaux au 31 Décembre 2004	143
20.4.4	Comptes sociaux au 31 Décembre 2003	157
20.5	Rapports des commissaires aux comptes	169
20.5.1	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés semestriel au 30 juin 2006	169
20.5.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pro-forma au 31 Décembre 2005 et au 31 décembre 2004	170
20.5.3	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pro-forma au 31 Décembre 2004 et au 31 décembre 2003	171

20.5.4	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 Décembre 2005	173
20.5.5	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 Décembre 2004	173
20.5.6	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 Décembre 2003	174
20.6	Honoraires du commissaire aux comptes et des membres du réseau	175
20.7	Politique de distribution des dividendes	175
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	175
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale.	175
21	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	176
21.1	Capital social	176
21.1.1	Montant du capital social	176
21.1.2	Capital autorisé non émis	176
21.1.3	Titres non représentatifs du capital	177
21.1.4	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou pour son compte	177
21.1.5	Capital potentiel	177
21.1.6	Valeurs mobilières complexes	177
21.1.7	Options ou accords portant sur le capital de la Société	177
21.1.8	Evolution du capital social	177
21.2	Acte constitutif et statuts	180
21.2.1	Objet social (article 2 des statuts)	180
21.2.2	Exercice social (article 25 des statuts)	180
21.2.3	Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction. (article 22 et 23 des statuts)	180
21.2.4	Droits et obligations attachés aux actions	181
21.2.5	Modalités de modification des droits des actionnaires	183

21.2.6	Assemblées générales d'actionnaires	184
21.2.7	Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	186
21.2.8	Franchissements de seuil (article 11 des statuts)	186
21.2.9	Acquisition d'un bloc conférant la majorité du capital ou des droits de vote de la Société – Garantie de cours (article 11 des statuts)	187
21.2.10	Stipulations particulières régissant les modifications du capital	187
22	CONTRATS IMPORTANTS	187
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS	187
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	188
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	188

1 PERSONNE RESPONSABLE

1.1 Responsable du document de base

Monsieur Joshua NOVICK, Président d'Antevenio SA (ci-après « Antevenio » ou « la Société »).

1.2 Attestation du responsable du document de base

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'ai obtenu du contrôleur légal des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle il indique avoir procédé, conformément à la doctrine et aux normes professionnelles applicables en Espagne, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de base ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de base.

Les états financiers portant sur les comptes consolidés clos le 30 juin 2006 ont fait l'objet d'un rapport général par le contrôleur légal. Ce rapport figure au paragraphe 20.4.1 du document de base et mentionne l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-après, nous attirons votre attention sur les notes 4 o) et 15 de l'annexe relatives au poste « Dettes Fournisseurs et autres créditeurs » :

Le poste «Dettes fournisseurs et autres créditeurs» figurant au bilan consolidé au 30 juin 2006 comporte un montant de Provisions pour factures en attente de réception non soldées de 1.051.448 euros ; ces provisions en attente d'apurement portent principalement sur des transactions commerciales réalisées au cours de l'exercice présent et des exercices précédents, en incluant une partie, pour un montant de 234.053 euros, relatives à des transactions antérieures à 2003 de la société Antevenio S.A. À la date d'émission du présent rapport d'audit, ces passifs ne seront pas exigés en tout ou partie. »

Les états financiers portant sur les comptes sociaux clos le 31 décembre 2005 ont fait l'objet d'un rapport général de la part d'ATTEST. Ce rapport figure au paragraphe 20.5.4 du document de base et mentionne l'observation suivante :

« Les postes suivants du bilan « Provisions pour Risques et charges » et « Dette fournisseurs et autres créditeurs» contiennent au 31 décembre 2005 des soldes créditeurs s'élevant respectivement à 139461 et à 94 594 euros, » correspondant à des factures de fournisseurs en attente de réception relatives à des transactions commerciales réalisées au cours d'exercices antérieurs.

A la date du présent rapport, nous ne disposons pas des informations nécessaires pour déterminer si ces passifs seront exigés en tout ou partie. En conséquence, il n'est pas possible de déterminer l'impact de cette incertitude sur les comptes annuels abrégés de l'exercice 2005 ci-joints. »

Les états financiers portant sur les comptes sociaux clos le 31 décembre 2004 ont fait l'objet d'un rapport général de la part d'ATTEST. Ce rapport figure au paragraphe 20.5.5 du document de base et mentionne l'observation suivante :

« Les postes suivants du bilan « Provisions pour Risques et charges » et « Dette fournisseurs et autres créditeurs» contiennent au 31 décembre 2004 des soldes créditeurs s'élevant respectivement à 164 461 et à 94 594 euros, correspondant à des factures de fournisseurs en attente de réception relatives à des transactions commerciales réalisées au cours d'exercices antérieurs.

A la date du présent rapport, nous ne disposons pas des informations nécessaires pour déterminer si ces passifs seront exigés en tout ou partie. En conséquence, il n'est pas possible de déterminer l'impact de cette incertitude sur les comptes annuels de l'exercice 2004. »

Les états financiers portant sur les comptes sociaux clos le 31 décembre 2003 ont fait l'objet d'un rapport général de la part d'ATTEST. Ce rapport figure au paragraphe 20.5.6 du document de base et mentionne l'observation suivante :

« Les postes suivants du bilan « Provisions pour Risques et charges » et « Dettes fournisseurs et autres créditeurs » contiennent au 31 décembre 2003 des soldes créditeurs s'élevant respectivement à 182.460 et à 94 594 euros, correspondant à des factures en attente de réception de fournisseurs au titre de transactions commerciales réalisées au cours d'exercices antérieurs.

A la date d'émission de ce rapport d'audit, nous ne disposons pas de l'information suffisante pour nous permettre de déterminer si ces passifs sont totalement ou partiellement exigés. En conséquence, il est impossible de déterminer l'effet qui pourrait découler de cette incertitude sur les comptes annuels de l'exercice 2003. »

Joshua NOVICK

Président du conseil d'administration

2 Contrôleurs légaux des comptes

2.1 Commissaire aux comptes titulaire

- BDO Audiberia, représenté par Peter Houdelet

BDO Audiberia Auditores, S.L.

Adresse : Rafael Calvo, 18 28010 Madrid Espagne

Date de première nomination : Assemblée générale en date du 18 décembre 2006

Durée du mandat : trois ans à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2006 (inclus)

BDO Audiberia a par ailleurs réalisé un audit contractuel pour les états financiers historiques présentés dans le document de base, à savoir les comptes consolidés pro forma des exercices clos les 31 décembre 2003, 2004 et 2005 ainsi que les comptes consolidés du premier semestre 2006.

2.2 Commissaire aux comptes ayant démissionné ou non renouvelé

- ATTEST représenté par José Antonio Feijóo

Attest Servicios Empresariales S.L.

Adresse : Avenida de Brasil, 29 1º 28020 MADRID

Date de première nomination : La Société a nommé contractuellement ATTEST comme commissaire aux comptes sur les comptes sociaux en 2003, alors qu'elle n'avait pas d'obligation légale de nommer un commissaire aux comptes

Durée du mandat : contrat renouvelé annuellement jusqu'à la clôture de l'exercice 2005.

2.3 Avis de l'auditeur français sur les traductions présentées dans les traductions

Attestation particulière relative aux traductions des états financiers consolidés pro forma présentés par la société Antevenio

Dans le cadre de l'inscription des actions de la société Antevenio, société de droit espagnol, à la cote d'Alternext d'Euronext Paris, vous nous avez demandé, conformément à la demande l'Autorité des Marchés Financiers, de vérifier la traduction française des informations comptables et financières suivantes, contenues dans le document de base présenté par la société, au chapitre 20 :

- Etats financiers sociaux de Antevenio SA aux 31 décembre 2003, 31 décembre 2004, 31 décembre 2005 et situation intermédiaire sociale au 30 juin 2006,
- Etats financiers consolidés pro forma du groupe Antevenio aux 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005,
- Etats financiers intermédiaires consolidés au 30 juin 2006,
- Rapports des réviseurs s'y rapportant.

Les informations comptables et financières contenues dans les états financiers susvisés sont issues des comptes consolidés et sociaux établis en langue espagnole par la société Antevenio.

Les comptes consolidés et sociaux susvisés ont été établis sous la responsabilité des administrateurs de la société Antevenio.

Les comptes sociaux correspondants aux exercices 2003 à 2005 inclus ont été audités par le cabinet ATTEST et la situation intermédiaire sociale au 30 juin 2006 a été auditée par le cabinet BDO Audiberia.

Les comptes et situation consolidés ont été audités par le cabinet BDO Audiberia, intervenant en tant que réviseur contractuel.

Nous avons revu la traduction française des textes originaux en espagnol relatifs aux états financiers consolidés et sociaux établis par la société Antevenio et aux rapports des réviseurs. Les états financiers consolidés de la société Antevenio ont été établis conformément aux normes IFRS.

Notre mission ne consiste pas à attester que les états financiers qui nous ont été présentés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat consolidés du groupe Antevenio ou de la société Antevenio SA. Nous n'avons procédé à aucun contrôle de la comptabilité ni à l'audit des comptes. Dans le cadre de cette revue de traduction, nous n'avons pas relevé d'éléments de nature à remettre en cause la conformité de la traduction en français des textes originaux en espagnol.

Sur la base de notre lecture, la présentation des informations comptables et financières relative au groupe Antevenio et à la société Antevenio SA ainsi que les rapports des réviseurs s'y rapportant doivent permettre aux lecteurs français d'apprécier la situation financière ainsi que les résultats et les flux de trésorerie consolidés du groupe Antevenio et la situation financière et les résultats de la société Antevenio SA, pour les exercices clos le 31 décembre 2003, le 31 décembre 2004, le 31 décembre 2005 et pour la période intermédiaire arrêtée au 30 juin 2006.

Fait à Issy-Les-Moulineaux,

BDO Marque & Gendrot
Philippe Canel

2.4 Droits applicables à la Société

Antevenio est une société de droit espagnol et soumise au droit des sociétés espagnoles. Les statuts (article 11) de la Société prévoient en outre : « Dans le cas où les valeurs mobilières de la Société seraient négociées ou commercialisées sur un marché réglementé et/ou régulé, sur le territoire espagnol ou à l'étranger, la Société et ses actionnaires devront remplir toutes les obligations établies par la réglementation applicable. »

2.5 Engagements sur la politique d'information en France

Dans le cadre de son introduction sur Alternext d'Euronext Paris, Antevenio s'engage à :

- Diffuser le même degré d'information en France que sur les autres marchés étrangers ;
- Informer les actionnaires détenant des actions inscrites à Euroclear France de la tenue de toutes les assemblées générales, et leur permettre d'exercer leur droit de vote ;
- Informer les actionnaires des actions inscrites à Euroclear France du paiement des dividendes, des émissions d'actions nouvelles et d'une manière générale de toutes les opérations affectant le capital de la société ;
- Mener une politique active vis-à-vis de l'ensemble des actionnaires ;
- Informer l'AMF et Euronext de tous les projets de modifications des statuts,
- Ne pas adopter de modification statutaire contraire à la réglementation des marchés financiers français notamment concernant l'actuel article 11 de ses statuts ;
- Informer l'AMF des changements intervenus dans la répartition du capital de la Société ;
- Diffuser dans les meilleurs délais les informations relatives à l'activité ainsi que les comptes annuels ;
- Publier dans les meilleurs délais toute information sur toute modification des droits attachés aux actions ;
- Fournir à l'AMF toute information que celle-ci serait amenée à lui demander dans le cadre mission, dans le cadre des lois et règlements applicables à la société.

2.6 Responsable de l'information

Joshua NOVICK
Président du conseil d'administration
ANTEVENIO
Marqués de riscal 11
28010 Madrid
Espagne
tel: +34 - 91 414 91 91
fax: +34 - 91 414 91 00
E-mail: jnovick@antevenio.com

3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Les informations financières historiques sélectionnées par la Société et figurant ci-dessous sont basées sur les comptes consolidés pro forma ainsi que sur les comptes sociaux.

Le tableau ci-après présente quelques éléments extraits des comptes consolidés du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2003, 2004 et 2005 ainsi que pour le premier semestre 2006, établis selon les normes IFRS. Ces comptes sont présentés dans le chapitre 20 du présent document de base et doivent être lus en regard dudit chapitre.

Les états financiers présentés ci-après correspondent à la consolidation de trois sociétés : la maison mère Antevenio SA, sa filiale à 100% Centrocom, et sa filiale à 49,67% Europermission, les deux filiales étant consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Centrocom ayant été acquise par Antevenio en juin 2004, des comptes consolidés pro forma 12 mois ont été établis pour les exercices clos le 31 décembre 2003, le 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005, afin de permettre une comparabilité des états financiers dans le temps.

Données consolidées en K€	31-déc-03 (pro forma)	31-déc-04 (pro forma)	31-déc-05 (pro forma)	30-juin-06
Chiffre d'affaires	3 331	4 164	6 182	3 751
Résultat d'exploitation	239	459	772	456
Résultat opérationnel	225	496	784	462
Résultat net consolidé	225	496	784	462
Actifs non courants	374	480	542	650
Capitaux propres	301	677	1 461	1 922
Endettement financier net	-472	- 944	- 1 284	- 1599
Total de bilan	2 468	3 058	4 572	5 145

comptes sociaux en K€	31-déc-03	31-déc-04	31-déc-05
Chiffre d'affaires	2 200	2 693	3 740
Résultat d'exploitation	103	353	645
Résultat opérationnel	90	384	648
Résultat net consolidé	102	385	686
Immobilisations	48	604	587
Capitaux propres	181	1 253	566
Endettement financier net	-184	-152	-122
Total de bilan	2 209	2 079	3 128

4 FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document de base, y compris les risques décrits dans le présent paragraphe, avant de se décider à acquérir des actions de la Société. Les risques présentés dans le présent paragraphe sont ceux que la Société considère, à la date du présent document de base, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société et ses filiales, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La Société n'identifie pas à ce jour de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.

4.1 Risques liés à l'activité de la Société

4.1.1 Corrélation du marché publicitaire au cycle économique

Le marché de la publicité est fortement corrélé aux évolutions du cycle économique. La récession européenne de 1991-1993, de même que le recul de la croissance en Asie en 1997-1998, se sont ainsi traduits par une contraction des dépenses publicitaires nominales.

Après trois années difficiles de 2001 à 2003, 2004 et 2005 ont été des années de fort rebond des investissements publicitaires, encouragés par une amélioration des performances macro-économiques en Europe occidentale.

La Société pense que le marché de la publicité en ligne obéit principalement à une dynamique structurelle de transfert des budgets de la publicité traditionnelle vers la publicité et le marketing en ligne, commandée notamment par le développement de l'Internet, et que sa croissance à moyen terme ne serait que partiellement affectée par un fléchissement de la croissance économique en Europe.

En outre, au travers de son offre de marketing à la performance (via sa filiale Centrocom), Antevenio est moins affectée par les phénomènes économiques décrits ci-dessus. En effet, l'activité de Centrocom est liée à la commercialisation des produits de ses clients. Cette stabilité permet au groupe Antevenio d'être moins fortement corrélée au cycle économique et moins dépendant du marché publicitaire.

4.1.2 Environnement concurrentiel

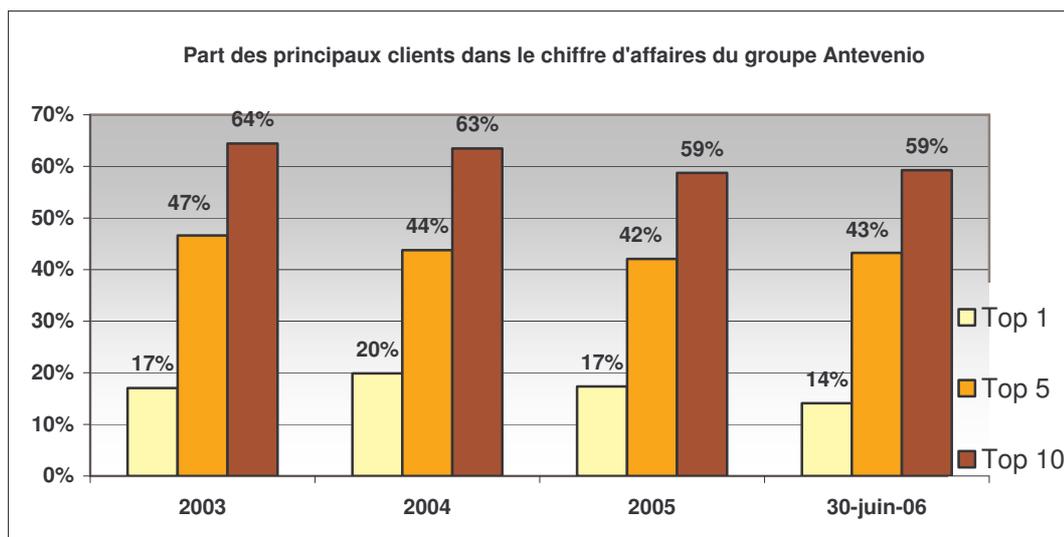
Les marchés de la publicité et du marketing interactifs sur lesquels intervient Antevenio sont fortement concurrentiels. En outre le développement du secteur lié à l'essor récent d'Internet est aujourd'hui encore en pleine mutation.

Cependant, à ce jour, Antevenio estime disposer de nombreux atouts, du fait de l'expérience et du savoir-faire accumulés par son équipe depuis près de dix ans, de son expertise marketing et technologique, de sa notoriété et de la qualité de son réseau de partenaires et de clients, en vue de développer sa position actuelle sur un marché espagnol en plein développement et de pouvoir réagir aux évolutions concurrentielles du marché.

Sur un marché récent et en constante évolution, la Société ne peut toutefois exclure que de nouveaux acteurs y entrent et adoptent un positionnement identique, ou que des acteurs déjà présents modifient leur stratégie en proposant des offres plus larges et prennent ainsi des parts de marché significatives.

4.1.3 Risques clients

Antevenio réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires avec une clientèle de grands et très grands comptes. Les risques de défaillance des clients sont donc limités.



Certains grands comptes ont une tendance à réduire le nombre de leurs prestataires marketing. Ils font généralement le choix de confier l'ensemble de leur budget publicitaire à de plus grandes entités telles que les agences de publicité généralistes. Antevenio réalise environ 45 % de son chiffre d'affaires avec des agences de communication. Le risque client d'Antevenio vis-à-vis de ces agences est cependant limité car elles représentent chacune des nombreux autres clients annonceurs utilisant tous les divers produits d'Antevenio.

4.1.4 Risques de dépendance aux fournisseurs

Antevenio utilise diverses solutions logicielles en fonction des produits proposés. A ce titre les prestataires concernés peuvent être considérés comme des fournisseurs importants d'Antevenio mais il existe d'autres sociétés qui fournissent un type de service analogue et avec lesquelles Antevenio pourrait collaborer en cas de défaillance de l'un d'entre eux.

Le site de production d'Antevenio est hébergé chez un fournisseur unique, Verizon Business (anciennement MCI Worldcom). Toutes les données du site de production sont toutefois sauvegardées chaque nuit. En cas de défaillance de ce fournisseur, Antevenio peut récupérer les données et les installer sur les serveurs dans ses propres locaux. Antevenio estime le temps de ré-installation de ses serveurs chez un autre hébergeur à environ une semaine. Les activités concernées par ces installations sont Antevenio Direct et Centrocom. Concernant les autres activités, à savoir Antevenio Media et Antevenio Contextual, la Société utilise des technologies et des services en ASP (cf. § 6.3.1), et la défaillance de l'hébergeur n'aurait aucun effet. En outre les technologies utilisées en ASP sont développées par plusieurs fournisseurs et Antevenio est peu dépendante de ces derniers.

4.1.5 Dépendances vis-à-vis d'hommes clés

L'atout majeur du groupe Antevenio est d'avoir su réunir un ensemble de collaborateurs-clés aux postes stratégiques de l'entreprise. A l'exception de Joshua Novick et de Pablo Perez, aucune personne dans le groupe ne détient de fonction transversale chapotant l'ensemble des activités d'Antevenio.

4.1.6 Risques liés au traitement des données à caractère personnel

L'activité du groupe Antevenio consiste entre autre à traiter des données à caractère personnel de personnes physiques dans le but de réaliser une prestation de service de publicité en ligne et de marketing direct pour ses clients.

Compte tenu de son activité, le groupe Antevenio doit se soumettre à la réglementation actuellement en vigueur en Espagne :

- Loi Organique 15/1999, du 13 décembre 1999 sur la protection des données à caractère personnel.

- Décret royal 994/1999, du 11 juin 1999 qui approuve le Règlement sur les mesures de sécurité des fichiers automatiques contenant des données à caractère personnel.
- Loi 34/2002, du 11 juillet 2002, régime juridique des Services de la Société d'Information et du Commerce Electronique (équivalent de la CNIL en France).
- Loi 34/1998, du 11 novembre 1988, loi Générale sur la Publicité.

Dans le cadre de l'application de la présente législation, le groupe Antevenio a fait appel en mars 2004 à la société Áudea afin de valider la sécurité de son système d'information. Cette société est experte dans la protection des données, du droit des nouvelles technologies et de la gestion de la sécurité de l'information.

Du fait de la spécificité et de la problématique existante dans le secteur du marketing direct, Antevenio a mis en place un plan d'actions avec pour finalité l'application intégrale de la législation et des normes en vigueur.

Un premier diagnostic des différentes sociétés du groupe a été effectué afin de connaître leur degré d'application des normes et des recommandations ont été faites. Conjointement à ces recommandations, il a été réalisé un plan de travail tendant à implanter en un temps réduit chacune d'elles avec pour point final un audit d'évaluation du degré de respect des principes réglementaires.

Une fois l'adéquation terminée, Áudea a réalisé des journées de formation auprès des salariés du groupe Antevenio afin de les sensibiliser sur ces aspects réglementaires.

Le traitement des données à caractère personnel dans le but de dispenser des services de marketing direct n'est pas exempt de tout risque. Aussi, une fois le projet de satisfaction de la réglementation achevé, le groupe Antevenio a poursuivi son contrat avec Áudea afin d'exercer une veille permanente sur l'évolution de la réglementation et son application par Antevenio.

A ce jour le groupe Antevenio s'adjoit toujours les services de la société Áudea et tente au maximum de minimiser les risques auxquels il pourrait être exposé.

Le régime espagnol concernant le traitement des données à caractère personnel ne prévoit pas de dispositions différentes significatives par rapport au régime français.

Rappel pour la France :

La loi sur la confiance dans l'économie numérique (LCEN)

Transposant la directive européenne sur le commerce électronique, la loi sur la confiance dans l'économie numérique (LCEN), adoptée le 21 juin 2004 et entrée en vigueur depuis le 21 décembre 2004 a établi les nouvelles bases d'un droit spécifique à Internet.

La loi prévoit que « toute publicité, sous quelque forme que ce soit, qui est accessible par un service de communication au public, doit être clairement identifiée comme telle » (principe de l'Optin).

La prospection par voie électronique est désormais particulièrement encadrée. Ainsi :

- Il est désormais obligatoire d'obtenir le consentement des personnes physiques qui figurent dans une base de données afin de leur envoyer des informations commerciales.
- Il n'est pas nécessaire de relancer une personne dont les coordonnées ont été recueillies lors d'un achat : son consentement est alors considéré comme acquis, le client devant toutefois être informé que ses coordonnées sont susceptibles d'être utilisées sans consentement. Par ailleurs, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification pouvant s'exercer selon la loi du 6 janvier 1978.
- L'internaute abonné à une newsletter doit donner explicitement son accord avant d'être démarché à des fins commerciales.

La Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL)

La CNIL est chargée de veiller au respect de la loi "Informatique et Libertés" et, notamment, à ce que les modalités de mise en oeuvre du droit d'accès aux données contenues dans les traitements n'entravent pas le libre exercice de ce droit.

4.1.7 Propriété intellectuelle

La dénomination sociale d'Antevenio a fait l'objet d'un dépôt de marque enregistré auprès de l'Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur (organisme européen d'enregistrement des marques) sous le numéro A 4.565.421, classe 35,38 et 42.

Les noms de domaines suivants ont également fait l'objet d'un enregistrement :

- antevenio.com
- antevenio.es
- anteveniomedia.com
- anteveniocontextual.com
- centrocom.es
- centrocom.com
- correodirect.com
- correodirect.es
- i-network.com
- guiaong.com
- guiaong.org
- guiaongs.org
- guiaongs.com
- afiliacion.com
- afiliacion.net
- afiliacion.com
- i-network.com
- phpnuke-hispano.com
- phpnuke-espanol.org
- chatear.com
- cuestiona.com
- spanishbanner.com
- buscador.com
- viralcontrol.com
- clubtarjetas.com
- trackcontrol.com
- chisteweb.com
- vercorreo.com
- cybercentro.com
- listacorreos.com
- quierocredito.com
- semcpc.com
- estucurso.com
- estucurso.es
- hipoteca10.com
- hipotecadiez.com
- cepeeme.com

4.1.8 Assurances

Antevenio bénéficie des différentes polices d'assurances suivantes :

Risques couverts	Franchises (€)	Plafonds couverts (€)
Assurance bureaux :		
Immeuble :		
- contenants (dégâts des locaux et dommages aux biens de tiers)	Néant	226 469
- contenus (dégâts des eaux, incendies, bris de glaces...)		75 848
- vol		70 000
- Responsabilité civile		601 013
Assurance Personnel :		
<u>Antevenio</u> :		
- Assurance décès		198 333, 96
- Assurance accidents (incapacité permanente ou temporaire)	Néant	330 556,60
<u>Centrocom</u> :		
- Assurance décès		252 425,04
- Assurance accidents (incapacité permanente ou temporaire)		420 708,40

Antevenio estime que les polices d'assurances décrites ci-dessus couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité et que sa politique d'assurance est en adéquation avec les pratiques retenues dans son secteur d'activité. Le coût des contrats d'assurances pour le groupe s'est élevé à 4 526 € au 31 décembre 2005.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas de risques significatifs non assurés ou des risques significatifs assurés en interne.

4.2 Autres risques

4.2.1 Risque de change

En 2005, la Société a réalisé près de 97,75 % de son chiffre d'affaires en euros et le solde en dollars américain. A ce jour, la Société n'a pas mis en place de politique de couverture de change.

Eu égard au taux moyen de conversion retenu en 2005 pour constater le chiffre d'affaires réalisé en USD, une variation de +/- 1 % de ce taux aurait généré un impact de l'ordre de +/- 1,3 K€ sur le chiffre d'affaire.

Le tableau suivant doit permettre de calculer le risque de perte en devises sur les actifs, passifs et engagement hors bilan du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de un centime d'euros par rapport à la devise concernée.

En K€	USD
Actifs	0
Passifs	163
Position nette avant gestion	-163
Position hors bilan	0
Position nette après gestion	-163

Ainsi, la Société estime ne pas être confronté à un risque de change significatif.

4.2.2 Risque de taux

La Société n'a souscrit aucun endettement à long terme. La trésorerie est essentiellement investie en SICAV de trésorerie.

4.2.3 Risque de liquidité

A la date du présent document de base, l'exploitation génère un flux net de trésorerie positif. La Société n'a pas eu besoin de mettre en place une autorisation de découvert ou de ligne d'escompte auprès d'établissements bancaires et dispose d'une trésorerie suffisante au 31 décembre 2005 pour honorer ses engagements financiers.

Au 30 novembre 2006, la trésorerie nette du groupe s'élevait à 1 430 957€.

4.2.4 Risque actions

Compte tenu de la nature de ses placements (se reporter au paragraphe 4.2.2), la Société estime ne pas être confrontée de manière significative à un risque actions.

La loi espagnole permet à une Société admise ou non sur un marché réglementé de procéder au rachat de ses propres actions. Les modalités de rachat d'actions sont similaires aux dispositions de la loi française, notamment le vote par l'assemblée générale des actions du programme de rachat d'actions. Toutefois, dans le cadre de son admission sur Alternext, Antevenio ne pourra pas mettre en place une telle disposition.

4.2.5 Risque environnemental

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risques significatifs pour l'environnement.

5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Raison sociale et nom commercial de la Société

La raison sociale de l'émetteur est « Antevenio S.A. » (anciennement « I-Network Publicidad SA » jusqu'en mai 2005).

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

Antevenio est enregistrée auprès du Registro Mercantil de Madrid Tomo 12.792 Libro : 0 Folio : 45 Sección 8 Hoja : M-205258

5.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 20 novembre 1997 et immatriculée au Registro Mercantil de Madrid.

La Société a été constituée pour une durée indéterminée.

5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société revêt la forme de Société Anonyme (*Sociedad Anonima*) depuis janvier 2001. La Société, est régie par le droit espagnol.

Le siège social de la Société est sis Calle Marqués de Riscal, 11 2a planta – 28010 Madrid (Espagne)

5.1.5 Événements importants dans le développement des activités de la Société

Antevenio a été créée en octobre 1997 sous la dénomination sociale d'Interactive Network, comme media planner de publicité sur internet.

En 1999, la société réalise un chiffre d'affaires d'environ 1,5 M euros.

Fort de son développement, porté par la vague internet, Antevenio se diversifie en créant des sites à contenu visant des communautés, dont le business model est basé sur la publicité.

La même année une société holding, Demasiado Holding Corporation, est créée aux Etats-Unis. Une augmentation de capital de 4 M euros est réalisée auprès d'investisseurs pour financer son développement international, avec la création de filiales au Portugal et dans quelques pays d'Amérique du Sud.

Le groupe réalise également de la croissance externe en rachetant Centrocom, société créée en 1995 et active dans l'e-commerce et le lead management.

En 2000, Antevenio, compte jusqu'à 140 employés. En 2001 Antevenio réalise un chiffre d'affaires de 3 M dollars mais la Société est touchée par l'éclatement de la bulle Internet et doit réduire son périmètre d'activité.

En 2003, Antevenio finalise son plan de restructuration par la fermeture de tous ces bureaux en Amérique latine. L'activité de e-commerce de Centrocom est également abandonnée. Demasiado Holding Corporation est dissoute et Antevenio devient la société tête du groupe. Dans le cadre de cette restructuration, Antevenio rachète la société Centrocom à Demasiado Holding Corporation, l'achat étant réalisé sur la même base de goodwill extériorisé lors du rachat de Centrocom par Demasiado Holding Corporation.

A partir de 2004, Antevenio redéploie une stratégie de croissance autour de son métier de base, le marketing en ligne, qui porte ses fruits : son chiffre d'affaires consolidé passe de 3,3 M€ en 2003 à 6,2 M€ en 2005 et sa rentabilité nette consolidée progresse de 225 K€ en 2003 (6,75% du chiffre d'affaires) à 784,1 K€ en 2005 (12,7% du chiffre d'affaires).

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés

Les principaux investissements corporels réalisés par Antevenio sur les trois derniers exercices concernent essentiellement des agencements de locaux et l'acquisition de matériel informatique standard.

Les investissements incorporels correspondent notamment à des acquisitions de licences. Les investissements financiers correspondent à la création dans Europermission.

En K €	2003	2004	2005
Incorporels	2	69	54
Corporels	2	68	60
Financiers	-	-	-

5.2.2 Investissements récents

Le 10 novembre 2006, Antevenio a acquis 51 % du capital et des droits de vote de la société Marketing Manager Servicios de Marketing (MMSM), le solde restant aux mains des fondateurs. Cette société est spécialisée dans l'email marketing et dans le sms marketing. Fondée en 2005, MMSM fournit une puissante technologie ASP permettant à ses clients d'envoyer via une interface facile d'utilisation des emails ou des Sms à leur propre base de données. Les facturations au 30 septembre 2006 s'élèvent à environ 30K€. Cette prise de participation s'est faite pour un montant de 60 K€. Antevenio a une option d'achat sur le solde du capital (soit 49 %) pour une durée de 30 ans à partir du 31 mars 2010. Le prix d'achat des 49 % restant sera équivalent à 7 fois le bénéfice du précédent exercice clos durant l'année de levée d'option.

La société a réalisé un résultat net de – 11 357,06 euros au 31 décembre 2005 (premier exercice).

5.2.3 Investissements à venir

Par ailleurs la Société envisage de réaliser des investissements de croissance ou de renouvellement en matériel informatique et de bureau mais aucun engagement ferme n'a été pris pour la réalisation de ces investissements. Le montant global de ces investissements sur l'année 2006 est estimé à 120 K€.

6 APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1 Présentation générale de l'activité de la Société

Antevenio propose aux annonceurs une palette complète de services autour de la publicité en ligne et met à leur disposition des solutions en marketing interactif pour leurs opérations de prospection et de fidélisation.

Afin de couvrir l'intégralité des besoins des annonceurs en marketing en ligne, Antevenio dispose des services suivants :

- Antevenio Media : régie publicitaire interactive
- Antevenio Direct : email marketing direct
- Centrocom : collecte de données, gestion et transformation de prospects
- Antevenio Contextual : marketing contextuel, search marketing
- Antevenio Télémarketing : plateforme de télémarketing
- Antevenio Comunidades : portails communautaires

La répartition du chiffre d'affaires est la suivante pour les trois derniers exercices :

CA non consolidé (en K €)	31 Déc. 2003	31 Déc. 2004	31 Déc. 2005	30-juin-06
Antevenio Media	1 045	948	1 469	867*
Antevenio Direct	1 265	1 748	2 108	1 207
Centrocom et Antevenio Télémarketing	1 145	1 669	2 724	1 792
Antevenio Comunidades (démarrée en 2006)	0	0	0	57

**intègre également le chiffre d'affaires généré par Antevenio Contextual.*

La Société ne peut fournir une décomposition de son résultat opérationnel, ne disposant pas d'une comptabilité analytique suffisante. Par ailleurs, cette information n'est pas significative compte tenu de la taille d'Antevenio et de ses produits. Ses moyens (notamment humains) sont en effet très souvent employés pour divers produits mais pour un seul annonceur.

6.1.1 La régie publicitaire : Antevenio Media

Depuis sa création en 1997, Antevenio fédère l'offre d'espaces publicitaires d'éditeurs de sites internet. Les éditeurs confient les espaces publicitaires de leurs sites à Antevenio qui les commercialise en régie auprès des annonceurs et des agences de publicité. La Société s'occupe de la mise en place des campagnes et de la gestion des espaces publicitaires : bannières, méga-bannières, carrés, rectangles, skycrapers, interstitial et boutons.

Le mode de facturation d'Antevenio est essentiellement au coût pour mille affichages de messages publicitaires (CPM). Le coût varie en fonction de la sélection des sites en régie et des critères de ciblage convenus avec l'annonceur.

Le réseau Antevenio

Le réseau d'Antevenio offre une couverture de plus de 43 % de l'univers des internautes espagnols (*Source : Nielsen/NetRatings septembre 2006*).

L'offre commerciale d'Antevenio est composée d'une sélection Premium (sites en exclusivité avec Antevenio) et de sélections thématiques afin de pouvoir proposer aux annonceurs des ciblage très précis. Antevenio est capable d'offrir et de répondre à des problématiques de forte présence et d'affinités. A fin juin 2006, le réseau d'Antevenio est composé de plus de 120 sites et pour plus de la moitié d'entre eux Antevenio bénéficie d'une exclusivité pour gérer leur espace publicitaire.

Antevenio Premium :

- Libertad Digital
- Cope
- EuropaPress
- Semanal Digital
- Confidential Digital
- Infojobs
- El Jueves
- Cadena 100
- Mundo Recetas
- The F1
- TodoTest
- Bankinter
- Film Affinity
- MartekingDirecto.com
- Vandal
- CanalGolf
- Top Rural
- El Rellano
- Mi@rroba
- DesarrolloWeb
- Bolsagora
- Hogaria
- Interempresas
- Guia Infantil
- Solo Hijos
- Diario Goles
- Motor Passion
- Diccionarios.com

L'offre Premium qui correspond à une sélection des sites les plus prestigieux et bénéficiant d'une grande notoriété, permet aux annonceurs de toucher un grand nombre de visiteurs mais surtout d'être assurée de la visibilité de la campagne.

Antevenio Home Page (Page d'accueil) :

Cette offre permet d'offrir aux annonceurs une présence sur la page d'accueil des sites du réseau Antevenio Premium.

Journaux numériques :

- **Confidencialdigital** (www.confidencialdigital.com): Journal indépendant en ligne.
- **LibertadDigital** (www.libertaddigital.com): Journal indépendant en ligne. Leader
- **SemanalDigital** (www.semanaligital.com): Journal indépendant en ligne.
- **Cope** (www.cope.es): Version en ligne de la deuxième radio la plus écoutée en Espagne. Leader
- **Noticias de Navarra** (www.noticiasdenavarra.com): Version en ligne du journal local de la région de Navarre.
- **Noticias de Alava** (www.noticiasdealava.com): Version en ligne du journal local de la région de Alava.
- **Noticias de Guipuzcoa** (www.noticiasdeguipuzcoa.com): Version en ligne du journal local de la région de Saint Sébastien.
- **LaCronica** (www.lacronica.net): Version en ligne du journal local de la région de Guadalajara.
- **Xornal** (www.xornal.com): Version en ligne du journal local de la région de Galice.
- **Europapress** (www.europapress.es): Site internet de la principale agence de presse en Espagne, Europa Press. Leader.
- **Canarias7** (www.canarias7.com): Version en ligne du journal local de la région des Iles Canaries.

- **La Voz de Lanzarote** (www.lavozdelanzarote.com): Version en ligne du journal local de la région de l'île de Lanzarote.

Antevenio Affaires et Finances :

- **MarketingDirecto** (www.marketingdirecto.com): Premier portail espagnol pour les professionnels du marketing et des médias.
- **Ebankinter** (www.ebankinter.com): Site dédié aux entreprises qui propose un service bancaire aux particuliers ainsi que des informations concernant les hypothèques, les locations.
- **Civitis** (www.civitis.com): Site spécialisé dans les jeux de rôle et la simulation par ordinateur.
- **Bolsagora** (www.bolsagora.com): Site dédié au marché boursier, au commerce et à l'analyse courante.
- **Interempresas** (www.interempresas.net): Guide payant consacré au monde industriel : technologie, bureaux, processus, équipement, etc...
- **Geoscopio** (www.geoscopio.org): Base de données dans laquelle les entreprises peuvent trouver des associés, des clients, des fournisseurs, des informations etc...
- **Epagado** (www.epagado.com): Ce site permet à ses utilisateurs d'envoyer des mandats via Internet, et de procéder à de nombreuses autres transactions.

Antevenio Moteur :

- **Cibercar** (www.cibercar.com): Magazine en ligne de voitures et motos.
- **Todotest** (www.todotest.com): Site internet leader autorisant les utilisateurs à faire des QCM de préparation pour le code de conduite.
- **TheF1** (www.thef1.com): Actualités de la F1.
- **Puestaapunto** (www.puestaapunto.com): Magazine en ligne de voitures et motos.
- **Marauderos** (www.marauderos.org): Communauté de fans et conducteurs de Suzuki Marauder.
- **Dailymtos** (www.dailymotos.com): Magazine électronique de motos.
- **Magazinemotor** (www.maazinemotor.net): Magazine électronique sur les voitures et les motos.
- **Motorpasion** (www.motorpasion.com): Blog sur les voitures et les motos.

Antevenio Loisirs :

- **Buscamusica** (www.buscamusica.org): Liste des prochains événements musicaux : concerts, tours, festivals. Contient également un registre des groupes de musique.
- **Chatear** (www.chatear.com): L'un des chats le plus connu pour les hispanophones.
- **ChatSpain** (www.chatspain.com): Site espagnol de dialogues en ligne, infos, cartes de vœux...
- **Ciberpostales** (www.ciberpostales.com): Cartes de vœux: amour, anniversaire, Noël, fête des mères, amitiés etc.

- **Accua** (www.accua.com): Restaurants data base, online reservations, entertainment events, gastronomy, travel, recepies, health.
- **Alcachondeo** (www.alcachondeo.com): Site humoristique: videos, cartes de voeux, photos et blagues.
- **EIRellano** (www.elrellano.com): L'un des sites humoristiques le plus connu en Espagne.
- **GenteMSN**: (www.gentemsn.com): Site de rencontres.
- **PubliSpainForos** (www.publispain.com): Site espagnol d'activités créatives, jeux, logos, etc.
- **Mercattel** (www.mercattel.com): Site d'annonces publicitaires diverses (maisons, voitures, musique, sports, voyages, électronique etc...)
- **Dreamers** (www.dreamers.com): Site dédié à l'humour, la science fiction, les manga et l'animation.
- **Trucoteca** (www.trucoteca.com): Site dédié aux jeux vidéos, démonstrations et téléchargement.
- **MundoMessenger** (www.mundomessenger.com): Site consacré à MSN, emoticons, jeux...etc.
- **Cadena100** (www.cadena100.es): Site d'une des stations radio la plus connue d'Espagne, infos, musique en ligne, vente.
- **1001Fotos** (www.1001fotos.es): Créez votre propre site de photos en ligne sur ce site.
- **Bricocanal** (www.bricocanal.com): Le site web dédié à la maison: bricolage, conseils...
- **EIJueves** (www.eljueves.es): Site du célèbre magazine humoristique espagnol.
- **Camineo** (www.camineo.info): Site dédié à l'information religieuse.
- **FormulaTV** (www.formulatv.com): Toute l'information sur les programmes télé, les audiences, les films, etc.
- **Fotografia** (www.fotografia.net): Site de rencontres pour les amateurs de photographie et les professionnels.
- **GenteYa** (www.genteya.com): Site dédié aux chats, rencontres et envois de SMS.
- **ToSingle** (www.tosingle.com): Site dédié aux célibataires. Propose de nombreuses activités, des rencontres, des animations, etc.
- **SexyOno** (www.sexyono.com): Site de rencontres.
- **EIButanero** (www.elbutanero.com): Blagues, vidéos humoristiques, cartes de voeux.
- **IrcHispano** (www.irc-hispano.org): Site de dialogues espagnol.
- **GenteBox** (www.gentebox.es): Créer votre propre site.

- **PopMsn** (www.popmsn.com): Site de dialogues sur internet.

Antevenio Education et Emploi :

- **Infojobs** (www.infojobs.net): Le site numéro un de l'emploi en Espagne.
- **Monografias** (www.monografias.com): Articles, thèses et aide pour les étudiants
- **Selectividad.info** (www.selectividad.info): Information et aide.
- **Traducegratis** (www.traducegratis.com): Dictionnaire en ligne traduisant dans plusieurs langues.
- **Lecturalia** (www.lecturalia.com): Communauté en ligne pour les « amoureux du livre ».
- **Diccionarios.com** (www.diccionarios.com): Principal dictionnaire en ligne traduisant dans plusieurs langues.

Antevenio Immobilier :

- **NuevosVecinos** (www.nuevosvecinos.com): Communauté de personnes venant juste d'acheter un logement.
- **Hogaria** (www.hogaria.com): Site internet de biens immobiliers.

Antevenio Jeux :

- **Gamespain** (www.gamespain.com): Portail en ligne de jeux vidéos.
- **Vandal** (www.vandal.com): Magazine en ligne de jeux vidéos. Leader.
- **Megarol** (www.megarol.com): Communauté en ligne de joueurs de jeux de rôles.
- **Cityjuegos** (www.citijuegos.com) Communauté de joueurs en ligne où les joueurs peuvent s'affronter en ligne.
- **Mundogamers** (www.mundogamers.com): Actualités, solutions et descriptions des jeux vidéos récents.
- **123juegos** (www.123juegos.com): Plus de 1000 jeux pour PC à télécharger.
- **Todojuegos** (www.todojuegos.com): Portail en ligne sur les jeux vidéos.
- **Viciojuegos** (www.viciojuegos.com): Portail en ligne sur les jeux vidéos.
- **Gameprotv** (www.gameprov.com): Portail en ligne sur les jeux vidéos.
- **Vidaextra** (www.vidaextra.com): Blog sur le monde du jeu video.

Antevenio Femme et Famille :

- **Recetas** (www.recetas.net): Site internet dédié au monde de la cuisine, des régimes et de la nutrition. Leader
- **Mundobaby** (www.mundobaby.com): Magazine en ligne sur l'assistance aux enfants en bas âge.

- **MundoRecetas** (www.mundorecetas.com): Site internet dédié au monde de la cuisine, des régimes et de la nutrition.
- **Guiainfantil** (www.guiainfantil.com): Magazine gratuit pour les parents sur les bébés , les enfants, la grossesse, et communauté de parents.
- **SoloHijos** (www.solohijos.com): Portail dédié à la famille, comment devenir de meilleurs parents. Informations sur comment éduquer ses enfants avec le soutien de professionnels.
- **Novarevista** (www.novarevista.com): Magazine pour les femmes modernes, avec des articles sur des voyages, des recettes, de la mode et de la santé ainsi qu'un horoscope.

Antevenio Animaux :

- **EAnimales** (www.eanimales.com): Magazine en ligne sur les animaux domestiques et animaux en général.
- **Todoperros** (www.todoperros.com): Magazine en ligne sur les chiens.

Antevenio Voyages et Tourisme :

- **GuiadelMundo** (www.guiadelmundo.com): Site d'échange dédié au voyage.
- **TopRural** (www.toprural.com): Site leader dédié au tourisme vert en Espagne.
- **Egipto** (www.egipto.com): Site dédié au tourisme égyptien. Guides, musées, restaurants, culture, musique, hôtels, etc.
- **InfoCamping** (www.infocamping.com): Site consacré au camping en Espagne.
- **Guiarte** (www.guiarte.com): Portail du tourisme en Espagne (musées, culture locale, coins typiques).
- **Altur** (www.altur.com): Site dédié au tourisme en Andalousie.
- **Maporama** (www.maporama.com): Version espagnole du célèbre site de cartographie.
- **Destinia** (www.destinia.com): Site consacré au tourisme (les meilleurs offres de voyage, hôtels, etc.)

Antevenio Cinéma :

- **Todocine** (www.todocine.com): Magazine en ligne sur des films. Descriptions et avis sur les dernières super-productions. Liste des films projetés dans tous les cinémas nationaux.
- **Filmaffinity** (www.filmaffinity.com): Magazine en ligne sur des films. Descriptions et avis sur les dernières super-productions. Avis des spectateurs sur ce qui se joue dans les théâtres.
- **Aloha Criticón** (www.alohacriticon.com): Magazine en ligne sur des films. Critiques de films.
- **Publispain Cine** (cine.publispain.com) : Site consacré aux critiques des nouveaux films ou DVD.

Antevenio Sports :

- **CanalGolf** (www.canalgolf.com): Magazine en ligne sur le Golf et les tournois de Golf.
- **Buscanieve** (www.buscanieve.com): Actualités sur les lieux où skier et l'état des pistes dans les principales stations de ski.
- **Fichajes.com** (www.fichajes.com): Actualités sur le marché des joueurs de football. Actualités sur les transferts et les rumeurs concernant le marché du football.
- **Solobasket** (www.solobasket.com): Magazine en ligne sur le basketball en Espagne et dans la NBA. Principal magazine sur le basket en Espagne.
- **Club-Caza** (www.club-caza.com): Magazine en ligne de chasse et de questions relatives à ce sujet : chiens, armes à feu ...
- **Aupaathletic** (www.aupaathletic.com): Le site non-officiel de l'équipe de football de l'Atletic de Bilbao.
- **Edureros** (www.edureros.com): Magazine en ligne sur les épreuves, le cross et le tout-terrain de moto
- **DiarioGoles** (www.diariogoles.com): Site Internet de sport principalement sur le football espagnol.
- **Desnivel** (www.desnivel.com): Magazine en ligne sur les sports d'hiver: ski, escalade, skating...
- **Navegar.com** (www.navegar.com): Un portail à destination des propriétaires d'un bateau.

Le chiffre d'affaires généré par Antevenio Media sur les trois derniers exercices est de :

CA non consolidé (en K €)	31 Déc. 2003	31 Déc. 2004	31 Déc. 2005	30 juin 2006 *
Antevenio Media	1 045	948	1 469	867

**intègre également le chiffre d'affaires généré par Antevenio Contextual.*

6.1.2 Marketing direct et E-mailing : Antevenio Direct

Le développement d'Internet et l'utilisation d'email (message électronique) ont révolutionné les opérations de marketing direct. L'email marketing est devenu un outil de plus en plus utilisé et il vient de plus en plus concurrencer les moyens plus traditionnels tels que le mailing par fax, les campagnes téléphoniques, les dépliants publicitaires.

Au cours des 5 dernières années, le profil des internautes a largement évolué et c'est tout naturellement que le profil des annonceurs a aussi évolué. Les premiers annonceurs étaient généralement des sociétés dans les secteurs de l'informatique, des télécoms et des services. Aujourd'hui les marques grand public ont fait largement leur apparition sur Internet et elles souhaitent de plus en plus utiliser ce média comme canal de vente et de communication pour leurs activités « off line ».

Les moyens traditionnels ne permettent pas de construire une offre sur la performance de l'action marketing. En effet, il est relativement complexe de mesurer par exemple précisément l'impact de la distribution de dépliants papiers sur les ventes d'un produit. Les campagnes de e-marketing permettent des analyses pertinentes grâce aux outils de « tracking » en mesurant par exemple le taux d'ouverture des emails, le taux de click ou encore le taux de transformation.

Antevenio a lancée début 2001 CorreoDirect (www.correodirect.com), son programme de e-marketing. CorreoDirect est une base de données avec plus de 10 000 000 adresses mail dont 2 900 000 adresses espagnoles actives de plus de 18 ans. L'ensemble des adresses composant cette base sont « opt-in ». La croissance mensuelle d'adresses espagnoles constatée ces derniers mois varie entre 150 000 et 200 000.

The screenshot shows the CorreoDirect website interface. At the top left is the CorreoDirect logo, and at the top right is the Antevenio Direct logo. A blue banner reads "Pulsa en las fichas de nuestros usuarios" and "2.900.000 DIRECCIONES DE EMAIL CUALIFICADAS". Below this is a navigation bar with tabs for "Pablo García", "Belén García" (highlighted), "Iván Sanz", "María Villar", "David López", and "Esther Soler". The main content area features a photo of a woman on the left and a profile card for "DIRÍGETE A BELÉN" on the right. The profile card lists details for Belén García Blázquez: Comercial, Ciudad de residencia: Madrid, Código Postal: 28030, Edad: 26 años, Casa: En alquiler, Nivel de estudios: Licenciada, Compra catálogo: Más de 2 veces al mes, Ingresos anuales: 25.000 €, and Interesado en: Moda, Actualidad, Ocio, Belleza, etc... Below the profile card is a blue button that says "Anunciantes que se han dirigido a Belén García". Underneath this button are five advertisement spots for Carrefour, Repsol Xmas, Clinique, Evax, and Bacardi, each with a "ver campaña" link.

POR QUÉ EMAIL MARKETING

Realizar un e-mailing cuesta en media un 80% menos que realizar un mailing tradicional por correo. [\[sigue\]](#)

POR QUÉ CORREODIRECT

2.500.000 registros Españoles: Dos millones y medio de registros e-mail españoles activos en la base de datos de CorreoDirect. 250.000 registros postales y e-mail. [\[sigue\]](#)

La base CorreoDirect est utilisée par les annonceurs afin d'envoyer aux individus des messages publicitaires ciblés en fonction de critères sociodémographiques (comme l'âge ou le sexe) mais également déclaratifs (par exemple les centres d'intérêts) ou bien comportementaux (par exemple l'achat sur Internet). Antevenio sélectionne les individus correspondant aux critères de ciblage demandés par l'annonceur et les plus susceptibles de répondre à l'offre. Une fois les individus sélectionnés, Antevenio procède au routage de la campagne publicitaire. Antevenio accompagne toujours les annonceurs dans les campagnes et ces derniers n'ont jamais un accès direct à la base de données. La Société est propriétaire de sa base et elle ne fait que louer les profils.

En 2004, Antevenio a lancé la création de deux nouvelles bases de données, Solicitados (www.solicitados.com) et Europermission (www.europermission.com):

- Solicitados est une base de données orientée uniquement sur des internautes hispaniques. Cette base est moins qualifiée que CorreoDirect mais elle comporte plus de 780 000 adresses mails opt-in dont 30 % sont espagnoles.
- Europermission a été créée avec l'intention de fournir aux professionnels du marketing direct une base européenne d'emails opt-in de qualité. Europermission est un programme développé conjointement avec Hi-Média. La base se compose de plus de 1,2 millions d'adresses mails opt-in dont 700 000 sont des adresses françaises.

Les bases de données constituées par Antevenio bénéficient d'une notoriété grandissante sur le marché espagnol de part leur qualité. A cet effet, Antevenio a établi des process pour purger les bases de données d'utilisateurs inactifs. La Société a également conclu des partenariats lui permettant d'envoyer correctement les emails. La livraison correcte des emails (envoi des mails dans les boîtes de réception plutôt que dans les boîtes de réception réservés aux Spam (mail non sollicité) est devenu un enjeu majeur dans le domaine de l'email marketing et Antevenio met tout en œuvre pour la maîtriser de manière optimale, grâce à des partenariats avec Habeas (www.habeas.com) et Sender Score Certified (www.senderscorecertified.com). Les deux partenaires font subir à Antevenio des audits de bonnes pratiques ainsi qu'un audit approfondi de leur système d'emailing. Antevenio reçoit un label de qualité reconnu par les principaux filtres de spam des sites proposant des services mail tels que AOL, MAIL.com, Hotmail, Yahoo. Antevenio récupère également des informations lui permettant de savoir comment ces sites ont traités les mails envoyés.

Le chiffre d'affaires généré par Antevenio Direct sur les trois derniers exercices est de :

CA non consolidé (en K €)	31 Déc. 2003	31 Déc. 2004	31 Déc. 2005	30 juin 2006
Antevenio Direct	1 265	1 748	2 108	1 207

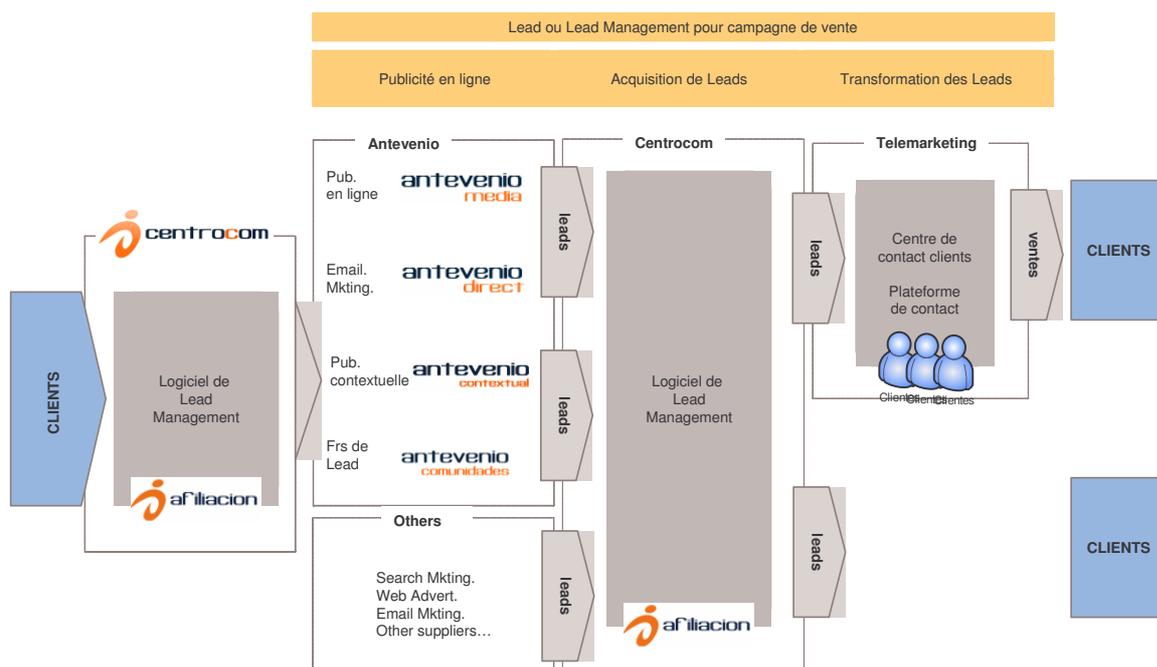
6.1.3 Lead Management : Centrocom et Antevenio Telemarketing

Centrocom

Un « lead » peut être défini comme un contact qui a investi du temps et a agi pour démarrer un échange commercial sur une seconde grille de critères (assisté à une conférence, fait une demande d'informations, demandé un commercial...).

Le lead management consiste à gérer un contact commercial comportant des informations « critiques » pour faire passer ce contact commercial du stade de prospect à celui de client. Centrocom est spécialisé dans la génération de leads mais également dans leur traitement et leur transformation.

Centrocom a pour mission d'aider les marketers en utilisant tous les outils du marketing en ligne disponibles tels que la publicité en ligne, l'emailing ou les liens sponsorisés (search marketing). Afin d'optimiser les marges, Centrocom utilise fréquemment les autres produits du groupe Antevenio. Le graphique ci-dessous présente les différentes étapes sur lesquelles Centrocom intervient.



Centrocom propose à chaque nouveau client de mettre en place une campagne de test afin de mesurer l'impact de la publicité sur la collecte de leads et ensuite la transformation des leads en vente. Ce test permet à Centrocom d'établir un prix par lead en adéquation avec les coûts d'acquisition client de l'annonceur.

Centrocom prend en charge la globalité du process de génération de leads de la conception de la campagne (développements créatifs, conception d'email, formulaire d'inscription....) en passant par la gestion des relations avec les différents partenaires (réseaux d'affiliations, moteur de recherches,...), jusqu'à la gestion des leads et leur transformation grâce à la plateforme de télémarketing.

Centrocom a développé un logiciel totalement dédié au lead management. Ce dernier lui permet la collecte et le traitement des données, la gestion des campagnes, la requalification des données, ainsi qu'un reporting détaillé destiné aux différents partenaires incluant leur rémunération.

Antevenio Télémarketing

Afin de faire évoluer son offre produit, le groupe Antevenio a développé sa propre cellule de télémarketing. Ainsi Centrocom en associant le lead management et le télémarketing, permet à un annonceur de travailler en objectifs plutôt qu'en moyens.

Bien que rémunéré à la transformation des leads en clients, Centrocom n'est jamais tenue de réaliser un volume ou d'engager des ressources qu'elle jugerait inadéquates.

Le chiffre d'affaires généré par le Lead Management sur les trois derniers exercices est de :

CA non consolidé (en K €)	31 Déc. 2003	31 Déc. 2004	31 Déc. 2005	30 juin 2006
Centrocom et Antevenio Télémarketing	1 145	1 669	2 724	1 792

6.1.4 Marketing contextuel ou situationnel : Antevenio Contextual

Le marketing contextuel consiste à s'appuyer sur un contexte particulier pour favoriser la délivrance d'un message marketing ou publicitaire. Sur un site Internet, il consiste à adapter – le plus souvent en temps réel – la démarche marketing en fonction de l'internaute qui a été identifié, l'endroit où il se situe sur le site, les choix qu'il fait pendant sa navigation.

L'offre de Marketing Contextuel a été lancée en mars 2006. De part ses bonnes relations avec les sites partenaires d'Antevenio Media et de CorreoDitect, la société a pu constituer rapidement un réseau de sites sur lesquels sont proposés des liens sponsorisés en relation avec les sujets traités par le site ou dans un univers proche.

Dans le domaine du marketing contextuel, sont présents de grands acteurs comme Google Adsense ou encore Yahoo Search.

Antevenio a mis en place un système d'enchères en fonction des mots clés à partir de 0,10 euros.

La Société propose aux annonceurs une offre self service, un annonceur peut directement définir sa campagne de publicité :

1. connexion sur le site www.costeporclick.com
2. définition des mots clés
3. mise aux enchères des mots clés
4. définition de la période d'affichage des liens sponsorisés
5. écriture du texte accompagnant le lien sponsorisé et mise en place d'un lien vers le site choisi par l'annonceur
6. paiement par carte bleu directement en ligne via une connexion sécurisée

6.1.5 Portails communautaires : Antevenio Comunidades

Afin de compléter et d'animer l'activité de lead management de Centrocom, Antevenio a mis en place Antevenio Comunidades. Antevenio Comunidades développe et gère des portails communautaires sur Internet. Plus qu'un site Web, le portail communautaire est la porte d'accès des internautes qui souhaitent obtenir une information détaillée et la plus exhaustive possible sur une thématique précise.

Actuellement Antevenio Comunidades a mis en place 5 portails :

- | | |
|--|---|
| • www.guiaongs.com | Communauté autour des ONG |
| • www.quierocredito.com | Communauté sur les crédits à la consommation |
| • www.hipoteca10.com | Communauté sur la thématique des hypothèques |
| • www.estucurso.com | Communauté autour de la thématique de l'éducation |
| • www.clubtarjetas.com | Communauté sur les Cartes de Crédit |

Exemple de portail : estucurso, communauté sur le thématique de l'éducation et des enseignements :

The screenshot shows the 'estucurso' website interface. At the top, there is a navigation bar with links: Actualidad, Newsletter, Centros, Contacto, Nosotros, Site Map, Home. Below this is a search bar labeled 'buscaturso.' with a search button 'BUSCAR' and a link to 'Búsqueda Avanzada'. A sidebar on the left contains a menu 'etc.menú' with categories like 'Cursos Destacados', 'Destacados', 'Nuevos Cursos', and 'Por tema' (Humanidades, Empresa, Idiomas, etc.). The main content area features a table of courses with columns for 'Cursos', 'Centro', and 'Tipo'. Below the table are filters for 'Modalidades' (Presencial, Semipresencial, A distancia, Online). On the right, there are promotional banners for 'Subvenciones Verano' and 'Tenemos la mejor oferta de master'.

Cursos	Centro	Tipo
MBA Internacional (Master en Dirección Internacional de Empresas)	IEN Industriales Escuela de Negocios - UPM	Master y Postgrado
e-MBA (Master en Administración de Empresas en la Economía Digital)	IEN Industriales Escuela de Negocios - UPM	Master y Postgrado
Master en Gestión del Conocimiento, Capital Intelectual y Recursos Humanos	IEN Industriales Escuela de Negocios - UPM	Master y Postgrado
Master Executive en Dirección Internacional de Empresas (MBA-Internacional)	IEN Industriales Escuela de Negocios - UPM	Master y Postgrado
Executive MBA	Escuela de Administración de Empresa (EAE)	Master y Postgrado
Master en Dirección de Marketing	Escuela de Administración de Empresa (EAE)	Master y Postgrado
Francés	Home English	Curso
Técnico en Construcción	Centro de Estudios CEAC	Curso
Curso de Inglés con Mil Palabras ¡CON SUBVENCIONES DE VERANO!	Centro de Estudios CCC	Curso
Curso Multimedia Microsoft Office	World Learning Software	Curso
Auxiliar de vuelo (TCP)	Formatik	Curso

Le contenu des différents portails est en partie créé par Antevenio mais la société fait également appel à des agences de presse pour lui fournir une actualisation permanente des informations.

La publicité diffusée sur ces portails a pour objectif de générer des leads très qualifiés et de constituer ainsi des bases de données en fonction de demandes précises de la part de certains annonceurs. Les principaux annonceurs utilisant les services de lead management sont concernés par ces quatre thématiques.

Antevenio Comunidades est un support supplémentaire de collecte de lead pour Centrocom. En outre cette activité permet de conserver une marge plus importante au sein du groupe car les espaces publicitaires appartiennent au groupe Antevenio.

6.2 Clients

Les clients du Groupe sont de deux natures :

- des entreprises annonceurs, qui gèrent elles-mêmes leur marketing direct, le plus souvent des grands entreprises, parmi lesquelles Telefonica, Sony, Endesa, IKEA ou encore CocaCola.
- des sociétés de media planning ou des agences de communication qui gèrent des budgets globaux de publicité et de marketing (dont le marketing direct) pour des entreprises clientes. Dans ce cas, Antevenio s'attache toujours à établir une relation commerciale avec les clients finaux. Antevenio travaille ainsi régulièrement avec les agences suivantes : Zenith Media, Media Planning, Carat ou encore OMD.

Les contrats de régie publicitaire avec les sites Internet sont des contrats annuels et Antevenio perçoit un % du chiffre d'affaires réalisés. Le taux de renouvellement de ces contrats est d'environ 90 %.

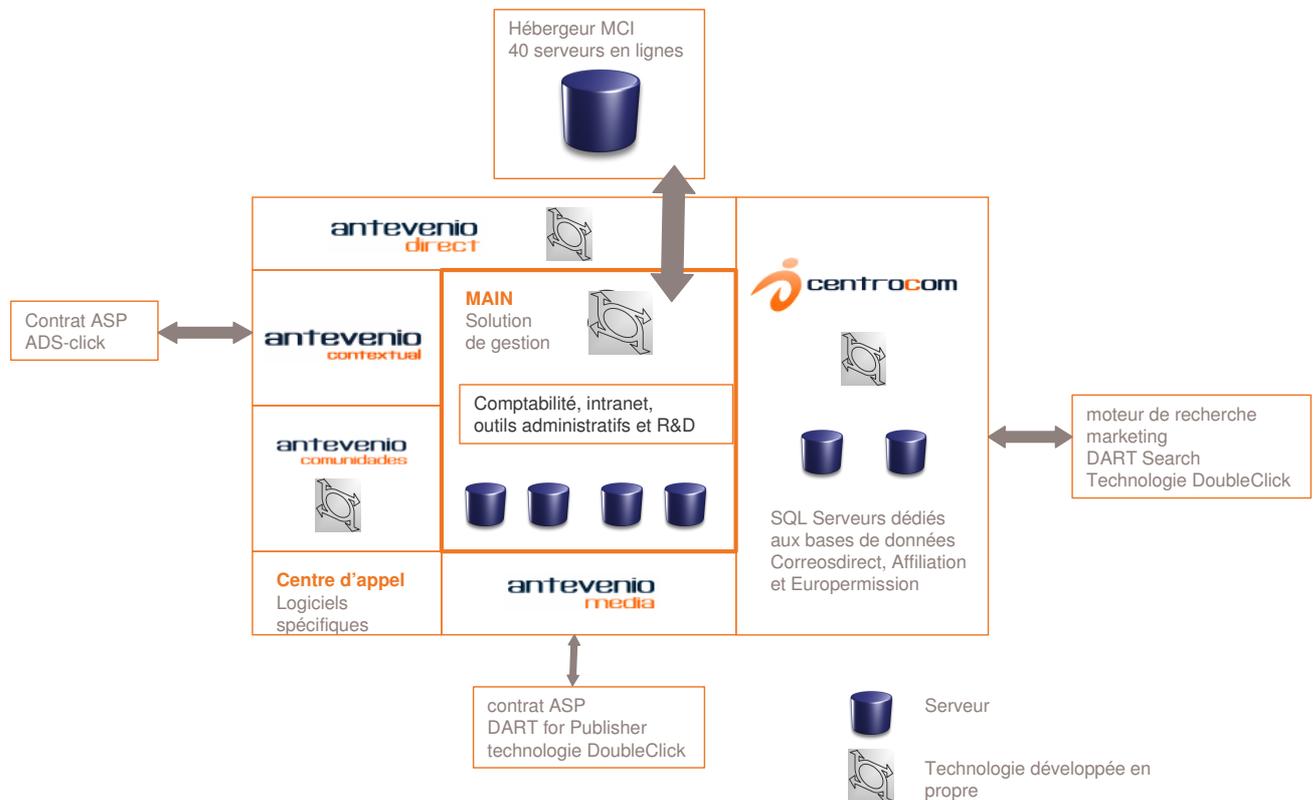
L'activité de gestion des espaces publicitaires et des campagnes publicitaires (Antevenio Media) ou des campagnes de marketing direct par email (Antevenio Direct) se matérialise par des contrats campagne par campagne.

Les clients de Centrocom fonctionnent le plus souvent avec des contrats annuels renouvelables de recrutement de prospects qualifiés. Les principaux clients de Centrocom sont CEAC (organisme de formation), Action Aid (ONG), SAP, ou encore OCU Compra Maestra (Magazine d'association de consommateurs).

Antevenio Comunidades a pour principal client Centrocom. En effet Antevenio Comunidades est utilisé par Centrocom comme support complémentaire pour la collecte de lead. Antevenio Comunidades a également pour clients des agences de publicité ou des annonceurs en direct.

6.3 Logiciels et système d'informations

6.3.1 Logiciels utilisés



Dès sa création, Antevenio a opté pour le développement en propre de certaines applications mais également pour l'utilisation de logiciel externe. Le graphique ci-dessous présente les différents produits d'Antevenio et les logiciels employés :

M.A.I.N : solution de gestion de la relation client

Antevenio a développé un puissant logiciel de gestion de la relation client propre à ses activités. M.A.I.N. permet de visualiser les propositions faites aux clients et leur état d'avancement. Dès lors qu'un commercial fait une proposition, un bon de commande est automatiquement créé et prêt à l'envoi.

M.A.I.N. permet également de gérer les relations avec les sites partenaires, de calculer les commissions à leur reverser et d'établir différents tableaux de bord sur leur activité.

L'ensemble des données peut être utilisé directement dans le système de comptabilité afin de gagner en efficacité et en rapidité. Toutefois Antevenio a mis en place un certain nombre de procédures afin que les étapes critiques soient validées manuellement et après relecture par une personne de la direction financière.

Gestion des espaces publicitaires : Dart for Publishers édité par DoubleClick

Antevenio utilise Dart for Publisher, outil d'administration des envois de messages publicitaires. Antevenio utilise le logiciel sur un mode ASP (fournisseur d'application en ligne) ce qui lui permet d'avoir une maîtrise des coûts, de bénéficier des évolutions technologiques et de ne pas avoir à gérer la maintenance du logiciel. Ce logiciel permet en outre de définir des ciblage et de mesurer le résultat des campagnes publicitaires afin d'optimiser et de planifier les campagnes futures.

Lead Management

Centrocom a développé un logiciel totalement dédié au lead management. Ce dernier lui permet la collecte et le traitement des données, la gestion des campagnes, la requalification des données, un reporting détaillé aux différents partenaires et leur rémunération.

Search Marketing / Marketing Contextuel

Pour son offre de Marketing contextuel, Antevenio a passé un accord avec la société Suisse ADS Click qui lui fournit une solution logicielle en marque blanche. Antevenio contribue toutefois à une partie du développement.

6.4 Stratégie de développement et de croissance

6.4.1 Poursuivre le développement de l'offre produits

Antevenio entend poursuivre et amplifier son effort commercial comme elle a pu le faire dans le passé. La Société s'attachera plus particulièrement au développement de ses deux produits les plus récents :

Antevenio Contextual

L'offre de marketing contextuel est très récente et Antevenio anticipe une forte augmentation d'activité. Toutefois, la Société souhaite maîtriser le développement en s'orientant sur les PME.

Antevenio Comunidades

Actuellement Antevenio a développé 5 communautés. La Société souhaite mettre en place un nombre plus important de communautés afin de s'adresser à d'autres secteurs d'activité. Le développement de portails communautaires sera étroitement lié aux prospects et clients de Centrocom afin d'optimiser les investissements.

En plus du développement de ces deux produits, Antevenio envisage la création d'une nouvelle offre autour d'un site Internet qu'elle avait mis en place dès les premiers mois de sa création en 2000 : www.chatear.com. Chatear.com est un site uniquement dédié au « Tchat » c'est-à-dire un espace de discussion libre. De 2000 jusqu'au début de l'année 2006, Antevenio n'a réalisé aucun investissement informatique majeur pour développer ce site car très éloigné de son cœur de métier. Toutefois en mai 2006, Antevenio a décidé de relancer le site en externalisant le développement technologique et en utilisant en mode ASP la technologie développée par Parachat.com. Dès la mise en place de cette nouvelle technologie, Antevenio a observé une forte croissance du trafic vers le site et qui aujourd'hui représente sur une semaine plus de 250 000 visites. Compte tenu de la croissance du trafic et de la fréquentation du site, Antevenio entend qualifier et valoriser les utilisateurs de chatear.com notamment en segmentant les espaces de discussion sur des thématiques bien précises.

6.4.2 Ouverture vers le monde hispanique et vers le Sud de l'Europe

Par le passé, Antevenio était très présent dans les pays hispanophones et y avait même ouvert des agences dans certains dans eux en Amérique Latine. La crise des années 2000 ne lui a pas permis de maintenir ce maillage commercial en revanche la Société a acquis une certaine expérience. Antevenio étudie déjà des possibilités d'implantation en Europe principalement au Portugal ou en Italie. A moyen terme, la Société évaluera l'opportunité d'ouvrir à nouveau des agences ou des filiales en Amérique Latine. Actuellement Antevenio s'est déjà constitué des bases de données incluant des adresses provenant d'Amériques Latines.

6.4.3 Politique d'acquisition ciblée

Le marché de la publicité interactive étant très diffus, la Société souhaite pouvoir saisir des opportunités de croissance externe qui se présenteraient notamment en Espagne.

La qualité du management et la complémentarité sectorielle seront des facteurs prédominants dans le choix des acquisitions.

Antevenio souhaite pouvoir proposer à ces clients l'ensemble de la palette des produits du marketing interactif. La Société orientera particulièrement ses recherches sur des sociétés maîtrisant les technologies mobiles (marketing par SMS), portails communautaires (destinés à générer des leads et à enrichir des bases de données), SEM (Search Engine Marketing), ou encore offrant des programmes d'affiliation.

6.5 Présentation des principaux marchés

6.5.1 Le marché de la publicité en ligne

Le marché mondial de la publicité en ligne

Internet a réussi après une période de crise au début des années 2000 à devenir un média stratégique. Le marché de la publicité en ligne affiché effectivement depuis 2003 des taux de croissance à deux chiffres. Selon les données de ZenithOptimedia (avril 2006), Internet devrait représenter 6 % du marché mondial de la publicité à la fin de l'année 2006 contre 4,5 % en 2005. En 2008, la part de marché d'Internet est estimée à 8 % du marché publicitaire mondial.

Estimations des dépenses publicitaires en ligne mondiales

En Milliards \$	2006	2007	2008
Dépenses publicitaires en ligne	23,9	28,6	32,5

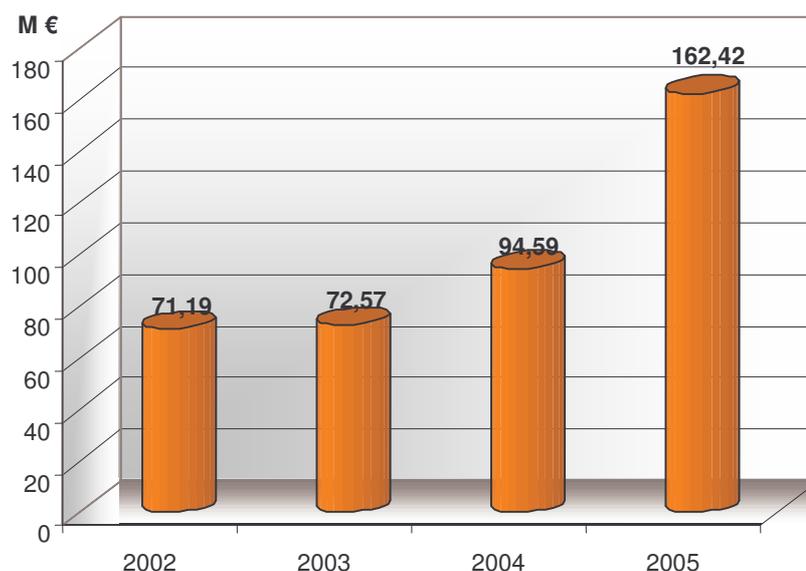
Source : ZenithOptimedia avril 2006

Les dépenses publicitaires en ligne mondiales ont représenté un montant d'environ 18,5 milliards de dollars et devraient croître d'environ 75 % d'ici 2008.

Le marché espagnol de la publicité en ligne

Le marché de la publicité en Espagne a cru en 2005 de 6,8 % soit plus de 13,7 milliards d'euros de dépenses (source : mission économique ambassade de France en Espagne juillet 2006). Le marché espagnol a achevé sa phase de rattrapage entamée en 2003 et reste un des leaders européen en la matière. Le marché publicitaire en ligne espagnol a pleinement bénéficié de cette tendance et a connu une croissance de plus 71,7 %, soit un total de 162,42 millions d'euros contre 94,59 millions d'euros en 2004.

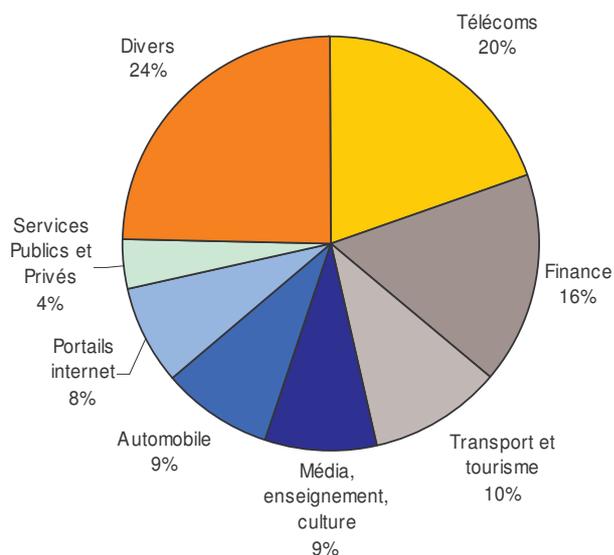
Evolution du marché publicitaire en ligne espagnol



Source : Etude PriceWaterhouseCoopers / IAB Espagne 2006

Une autre étude menée par Infoadex et excluant le « search marketing », fait ressortir une croissance plus faible de 27,7 % entre 2004 et 2005, soit un chiffre de 120,5 M€ en 2005 contre 94,4 M€ en 2004. Antevenio sur la même période sur performe largement le marché avec une croissance de son chiffre d'affaires de plus 47,7 %.

Selon une étude PriceWaterhouseCoopers / IAB Espagne 2006 les annonceurs les plus actifs sur ce marché sont les télécoms, les services financiers, les transports et le tourisme, l'enseignement, la culture et les médias.



6.5.2 Le marché du search marketing

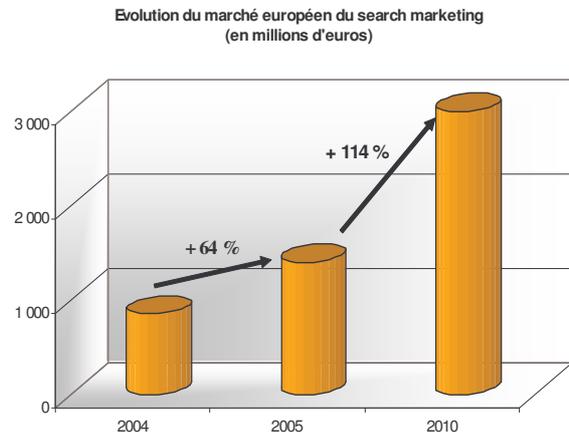
Le Search Engine Marketing

Le search marketing recouvre l'ensemble des techniques visant à améliorer la visibilité des sites Internet sur les moteurs de recherche mais également sur les annuaires et les comparateurs de coûts.

Le fort déploiement d'Internet et la multiplication des sites a eu pour effet d'intensifier la pression concurrentielle. Face à un nombre de sites grandissant et à un volume d'informations considérable, l'utilisation d'un moteur de recherche est devenu un point de passage obligé pour les internautes souhaitant avoir trouver une information.

Ce phénomène n'a pas échappé aux plus grands moteurs de recherche comme Google, Yahoo ou MSN qui ne cessent de développer et de proposer des offres d'indexation et de référencement. Parallèlement à ces grands acteurs du marché, des agences spécialisées se sont développées afin de proposer aux annonceurs des solutions de visibilité et de génération de trafic.

Le marché du Search Engine Marketing (qui comprend notamment les liens sponsorisés, liens contextuels et le référencement) est estimé, selon une étude publiée par Forrester Research, à 1,4 milliards d'euros en 2005, soit une croissance de 64 % par rapport à 2004. Les résultats de l'étude conclue que ce marché est naissant en Europe et qu'il pourrait atteindre 3 milliards d'euros d'ici 2010.



Source : Forrester Research – mars 2005

Les liens contextuels

Le principe des liens contextuels placés au sein même des articles est simple et a vu le jour avant le développement des liens promotionnels et contextuels "classiques". Il s'agit d'insérer des petites annonces publicitaires au sein même des articles. Ces annonces publicitaires apparaissent en regard des mots ayant été achetés aux enchères par un annonceur. En général seul une annonce est retenue pour un même mot car l'espace d'affichage est très réduit. L'offre existante actuellement est dissociée de celle des grands réseaux de liens promotionnels.

Le groupe Antevenio s'est positionné et a développé depuis le début de l'année 2006 une offre de marketing contextuel. De grands acteurs sont déjà présents sur le marché tel que Google (AdSense) ou Overture, aussi la Société se focalise principalement sur des annonceurs plus petits. De plus l'offre Antevenio Contextual permet à ces annonceurs de faire de la publicité en ligne tout en ayant un budget très limité et surtout qu'ils sont capables de contrôler directement (achat de mots aux enchères).

6.5.3 Environnement concurrentiel

Les différents outils utilisés par Antevenio sur l'ensemble de la chaîne marketing on-line sont également maîtrisés par d'autres acteurs qui sont spécialisés sur des niches métiers. Cependant l'avantage concurrentiel du groupe Antevenio réside dans son approche globale de la problématique de e-marketing des annonceurs.

Les principaux concurrents d'Antevenio sur les différentes compétences développées par le groupe et présents en Espagne sont les suivants :

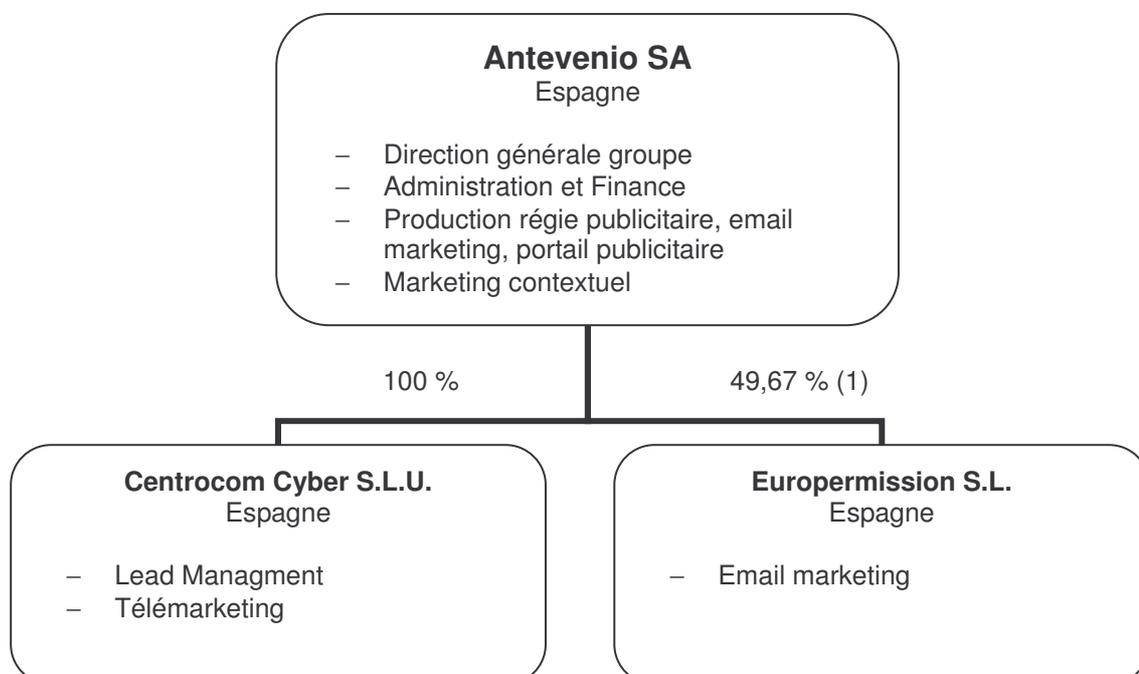
- Antevenio Media : l'offre de régie publicitaire d'Antevenio est confrontée à de grands acteurs tels que des groupes de média (Groupe Prisa, EIMundo...) ou encore des portails Internet généralistes (Yahoo.es, MSN.es, Wanadoo.es, etc), cependant ne les considère pas comme une concurrence directe. Le seul acteur sur le marché espagnol avec qui Antevenio est en concurrence, est la société Adlink (Coté à la bourse de Francfort, Adlink a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires d'environ 98,2 M€ pour un résultat net de 2,6 M€).

- Antevenio Direct : l'offre d'email marketing d'Antevenio est en compétition sur le marché espagnol avec des sociétés telles que Canalmail.com (Canalmail a réalisé un chiffre d'affaires 2005 d'environ 4,2 M€) ou encore Adlink Composite.
- Centrocom : l'approche globale de Centrocom est quasi unique sur le marché espagnol. Les seules proposant une des facettes du lead management sont Canalmail.com, Ad Pepper (Coté à la bourse de Francfort, Ad Pepper a réalisé en 2005 un chiffre d'affaire d'environ 29,4 M€ pour un résultat net de 3,4 M€), Advertising.com et Zanox.
- Antevenio Contextual : le marché du search marketing est principalement occupé par des grands acteurs comme Google AdSense, Yahoo Search (Overture) et MIVA. Antevenio Contextual a un positionnement clientèle plus orienté vers les PME que ces grands acteurs du marché, même si ces derniers ont également pour client des PME.

7 ORGANIGRAMME

7.1 Description du groupe

Organigramme juridique à la date d'enregistrement du présent document :



(1) le solde de détention est détenu par Hi Media (50 %) et Joshua Novick (0,33%).

Antevenio SA regroupe l'ensemble des fonctions administratives pour le groupe Antevenio. Centrocom peut faire appel à Antevenio pour l'ensemble des services proposés. En revanche il n'existe aucun lien commercial entre Centrocom et Europermission. Europermission a pour seuls clients ses actionnaires Antevenio et Hi Media.

Le groupe Antevenio est propriétaire de tous les actifs significatifs nécessaires à son exploitation. Il n'existe aucun nantissement sur ces actifs. Aucun actif n'est détenu directement ou indirectement par les dirigeants de la société ou des membres de leur famille.

Principaux éléments des comptes sociaux d'Antevenio :

en K€	31-déc-03	31-déc-04	31-déc-05	30-juin-06
Chiffre d'affaires	2 393	2 890	4 061	2 268
Résultat d'exploitation	102	352	645	345
Résultat opérationnel	89	384	648	342
Résultat net	101	385	686	341
Actifs non courants	48	604	587	647
Capitaux propres	181	566	1 252	1 594
Endettement net	118	- 88	- 132	- 260
Total de bilan	2 256	2 685	3 716	4 140

7.2 Principales filiales de l'émetteur

Données au 30 juin 2006

Nom	Centrocom Cyber S.L.U.	Europermision S.L.
% capital et droits de vote	100 %	49,67 %
Capital social	33 967,45 €	3 060 €
Réserves	374 005,21 €	-1 847,58 €
Résultat	119 443,55 €	584,34 €
Valeur d'inventaire	0	0
Montant restant dû sur les actions	0	0
Dividendes reçus au titre de 2005	0	0
Dettes dues à Antevenio	1 577 740,46 €	40 167,87 €
Dettes dues par Antevenio	379 329,51 €	39 226,47 €

Les flux entre les sociétés du groupe sont les suivants :

- une facturation de la part d'Antevenio SA à Centrocom de frais de gestion d'une part (conformément au contrat de prestation de services signés entre les deux sociétés), de prestations effectuées par Antevenio pour son client Centrocom (campagnes de publicité Web à CPM, utilisation de Correedirect). Le poste de facturations entre Antevenio SA et Centrocom a atteint 635, 6 K€ en 2005. Aucune garantie n'a été donnée en faveur de Centrocom.
- une facturation de prestations effectuées par Europermision à Antevenio SA. Le montant concerné en 2005 était de 12 K€. Aucune garantie n'a été donnée par Antevenio SA en faveur d'Europermision.

Chaque filiale fonctionne avec un management propre et un conseil d'administration qui comprend systématiquement Joshua Novick.

Chaque entité est par ailleurs contrôlée par la direction générale d'Antevenio SA : un budget est établi annuellement par chaque filiale, la remontée des informations économiques et financières est effectuée mensuellement par un reporting examiné par la direction générale.

Le conseil d'administration d'Europermision est composé de 4 membres, Joshua Novick, en sa qualité d'actionnaire à hauteur de 0,33% du capital Pablo Perez en tant que représentant d'Antevenio et deux représentants de l'actionnaire majoritaire Hi Média.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires entre Antevenio et Hi Media. Les statuts de la société prévoient néanmoins une clause de préemption réciproque en cas de cession à un tiers.

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, SITES INDUSTRIELS ET EQUIPEMENTS

8.1 Propriétés immobilières louées

Le groupe Antevenio est implanté à Madrid dans des bureaux d'une superficie de 650 m². Les locaux sont loués auprès de tiers à la Société et de ses dirigeants. Le bail commercial court à partir du 2 juin 2000 et est renouvelé annuellement. Le montant mensuel du loyer est actuellement de 7 068 €.

Ni la Société ni ses filiales ne sont propriétaires de biens immobiliers.

8.2 Questions environnementale

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risques significatifs pour l'environnement.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RESULTAT

Sont présentés ci-après des commentaires sur les comptes consolidés du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2003, 2004 et 2005 ainsi que pour le premier semestre 2006, établis selon les normes IFRS.

Ces états financiers correspondent à la consolidation de trois sociétés : la maison mère Antevenio SA, sa filiale à 100% Centrocom, et sa filiale à 49,67% Europermission, les deux filiales étant consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Centrocom ayant été acquise par Antevenio en juin 2004, des comptes consolidés pro forma 12 mois ont été établis pour les exercices clos le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004, afin de permettre une comparabilité dans le temps des états financiers.

Reconnaissance du CA

La facturation des campagnes de e-marketing, de publicité sur internet ou d'acquisition de prospects qualifiés est réalisée mensuellement, en fonction de l'avancement de chaque campagne.

Les remises sur ventes correspondent à des commissions reversées aux agences de communication en fin d'année en fonction du chiffre d'affaires réalisé avec le groupe Antevenio.

9.1 Situation financière au 30 juin 2006

En K € (consolidé pro forma)	30/06/2005	2005	Evolution	30/06/2006	Evolution / 30/06/2005
Chiffre d'affaires	2 820 526,65	6 182 181,82	<i>48,45%</i>	3 750 884,88	<i>32,99%</i>
Remises sur ventes	-147 995,00	-322 133,00		-168 605,00	
Autres produits d'exploitation	0,00	46 398,89	<i>350,01%</i>	0,94	
Total produits d'exploitation	2 820 526,65	6 228 580,71	<i>120,83%</i>	3 750 885,82	<i>32,99%</i>
Total charges d'exploitation	2 390 763,42	5 134 375,01	<i>45,92%</i>	3 126 009,87	<i>30,75%</i>
Résultat d'exploitation	281 768,23	772 072,71	<i>68,27%</i>	456 270,95	<i>61,93%</i>
<i>en % du CA</i>	<i>9,99%</i>	<i>12,49%</i>		<i>12,16%</i>	
Résultat financier	7 004,86	12 035,17		5 426,69	
Résultat courant avant impôt	288 773,09	784 107,88	<i>57,98%</i>	461 697,64	<i>59,88%</i>
Résultat net	288 773,09	784 107,88	<i>57,98%</i>	461 697,64	<i>59,88%</i>
<i>en % du CA</i>	<i>10,24%</i>	<i>12,68%</i>		<i>12,31%</i>	

Sur les 6 premiers mois de l'année 2006, le chiffre d'affaires consolidé d'Antevenio atteint 3,75 M€, en croissance de 33% par rapport aux 6 premiers mois de 2005, provenant de toutes les lignes d'activité.

Le résultat d'exploitation atteint 0,46M€, (+62% sur les 6 premiers mois 2006), représentant 12,16% du chiffre d'affaires. Cette forte amélioration de la marge d'exploitation s'explique essentiellement par la maîtrise des achats consommés qui passent de 53% à 46% du chiffre d'affaires, grâce à la synergie entre les différentes activités (Centrocom acquiert notamment des prospects qualifiés pour ses clients grâce aux services d'Antevenio Media et Antevenio Comunidades qui connaît une forte augmentation de son activité). Les charges de personnel restent stables à 24% du chiffre d'affaire.

La marge nette s'améliore également, passant de 10,24% du chiffre d'affaires à 12,31%.

9.2 Chiffres comparés entre le 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005

Fluctuations saisonnières

Le chiffre d'affaires et la marge réalisés par Antevenio sont peu sujets aux fluctuations saisonnières. Comme pour toute société active dans la publicité, les mois de facturations les plus importants sont classiquement les mois de juin, octobre, novembre et décembre, qui ont représenté en 2005 45% du chiffre d'affaires consolidé.

En K € (consolidé pro forma)	2004	2005	Evolution
Chiffre d'affaires	4 164 594,49	6 182 181,82	48,45%
Remises sur ventes	-197 345,00	-322 133,00	
Autres produits d'exploitation	10 310,67	46 398,89	350,01%
Total produits d'exploitation	4 174 905,16	6 228 580,71	120,83%
Total charges d'exploitation	3 518 736,41	5 134 375,01	45,92%
Résultat d'exploitation	458 823,75	772 072,71	68,27%
<i>en % du CA</i>	<i>11,02%</i>	<i>12,49%</i>	
Résultat financier	37 522,86	12 035,17	
Résultat courant avant impôt	496 346,61	784 107,88	57,98%
Résultat net	496 346,61	784 107,88	57,98%
<i>en % du CA</i>	<i>11,92%</i>	<i>12,68%</i>	

Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation

En 2005, le chiffre d'affaires consolidé du groupe atteint 6,2M€, soit une croissance de 48,4%, largement supérieure à celle du marché espagnol de la publicité sur Internet (+ 28% d'après les données de infoadex – <http://www.infoadex.es/estudios/resumen2006.pdf>). Cette croissance a concerné toutes les entités du groupe Antevenio.

Charges

En 2005, Antevenio contient la progression de ses charges d'exploitation à 45,9% par rapport en 2004, inférieure à celle du chiffre d'affaires.

La décomposition des charges d'exploitation est la suivante :

En € (consolidé pro forma)	2004	2005	Evolution
Approvisionnements	2 011 334,33	3 133 264,73	55,78%
Frais de personnel	1 141 898,04	1 437 589,10	25,89%
Dotations aux amortissements des immobilisations	32 974,71	50 411,04	52,88%
Autres charges d'exploitation	332 529,33	513 110,14	54,31%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	3 518 736,41	5 134 375,01	45,92%

Les charges d'exploitations sont constituées à hauteur de respectivement 57% en 2004 et 61% en 2005 par les approvisionnements, qui correspondent aux achats d'espace pour les campagnes ou les achats de technologie et dont l'évolution est liée à celle du chiffre d'affaires.

L'année 2004 est atypique, Antevenio Media avait signé un contrat exceptionnel d'advertising n'occasionnant aucun achat, ce qui explique le plus faible ratio approvisionnement/chiffre d'affaires en 2004.

La progression des frais de personnel est limitée à 26% entre 2004 et 2005.

L'augmentation des autres charges d'exploitation de 54,31% entre 2003 et 2004 concerne essentiellement les frais de marketing et les frais de sous-traitance, du fait de la croissance de l'activité.

Résultat d'exploitation

Grâce à la moindre progression des charges d'exploitation par rapport au chiffre d'affaire, le résultat d'exploitation 2005 augmente de 68% à 0,77 M€, représentant 12,5% du chiffre d'affaires.

Résultat financier

Le résultat financier évolue de + 37,5 K€ en 2004 à +12 K€ en 2005. L'année 2004 avait été impactée à hauteur de 37 K€ par un gain de change lié à l'intégration de Centrocom dans le périmètre du Groupe (annulation de dettes intra groupe libellées en dollars)

Résultat net

Du fait des reports déficitaires de chacune des entités consolidées dans le groupe, l'impôt sur les sociétés est nul, aussi bien en 2004 et 2005.

Fin 2005, le résultat net continue de progresser (+58%) et atteint 784,1 K€ soit 12,68% du chiffre d'affaires consolidé.

9.3 Chiffres comparés entre le 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004

En K € (consolidé pro forma)	2003	2004	Evolution
Chiffre d'affaires	3 331 036,21	4 164 594,49	<i>25,02%</i>
Remises sur ventes	-192 969,00	-197 345,00	
Autres produits d'exploitation	21 235,31	10 310,67	<i>-51,45%</i>
Total produits d'exploitation	3 352 271,52	4 174 905,16	<i>24,54%</i>
Total charges d'exploitation	2 920 573,46	3 518 736,41	<i>20,48%</i>
Résultat d'exploitation	238 729,06	458 823,75	<i>92,19%</i>
<i>en % du CA</i>	<i>7,17%</i>	<i>11,02%</i>	
Résultat financier	-13 619,50	37 522,86	
Résultat courant avant impôt	225 109,56	496 346,61	<i>120,49%</i>
Résultat net	225 109,56	496 346,61	<i>120,49%</i>
<i>en % du CA</i>	<i>6,76%</i>	<i>11,92%</i>	

Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation

En 2004, le chiffre d'affaires consolidé du groupe atteint 3,96 M€, soit une croissance de 26,4% par rapport à 2003, provenant de toutes les activités du Groupe.

Charges

En 2004, les charges d'exploitation du groupe atteignent 3,5M€, en croissance de 20,5% par rapport en 2003.

La progression provient essentiellement de l'évolution des frais de personnel qui passent de 0,84 M€ à 1,14 M€, du fait de l'embauche de 2 collaborateurs pour accompagner la croissance de l'activité du groupe

La décomposition des charges d'exploitation est la suivante :

En € (consolidé pro forma)	2003	2004	Evolution
Approvisionnements	1 770 340,41	2 011 334,33	13,61%
Frais de personnel	842 621,71	1 141 898,04	35,52%
Dotations aux amortissements des immobilisations	35 370,25	32 974,71	-6,77%
Autres charges d'exploitation	272 241,09	332 529,33	22,15%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	2 920 573,46	3 518 736,41	20,48%

Les charges d'exploitations sont constituées à hauteur de respectivement 61% en 2003 et 57% en 2004 par les approvisionnements, qui correspondent aux achats d'espace pour les campagnes.

L'année 2004 est atypique, Antevenio Media avait signé un contrat exceptionnel d'advertising n'occasionnant aucun achat, ce qui explique le plus faible ratio approvisionnement/chiffre d'affaires en 2004.

En 2003, Centrocom ne réalisait que des achats au CPA (coût par acquisition), ce qui générait une marge stable. En 2004 Centrocom a changé sa stratégie de mix média en achetant des prestations au CPM (cout pour mille) et au CPC (coût par clic) auprès des moteurs de recherches, tout en revendant des prestations au CPA ce qui a eu pour effet d'augmenter sensiblement ses marges. Sur l'année 2005, les marges se sont stabilisées et on observe la même tendance pour le premier semestre 2006.

Les autres charges d'exploitation qui correspondent aux frais généraux de l'entreprise ainsi que la sous-traitance et les frais de marketing augmentent de 22,15%, essentiellement du fait d'un recours plus important à de la sous-traitance pour faire face à la croissance de l'activité.

Résultat d'exploitation

Grâce à la maîtrise de la croissance des charges d'exploitation par rapport au chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation 2004 passe de 238 K€ à 459 K€, la marge d'exploitation progresse de 7,2% à 11%.

Résultat financier

Le résultat financier devient positif à +37,5 K€, contre – 13,6 K€ en 2003, grâce à des gains de change nets de 38,6 K€. L'année 2004 est notamment impactée à hauteur de 37 K€ par un gain de change lié à l'intégration de Centrocom dans le périmètre du Groupe (annulation de dettes intra groupe libellées en dollars)

Résultat net

Du fait des reports déficitaires de chacune des entités consolidées dans le groupe, l'impôt sur les sociétés est nul, aussi bien en 2004 et 2005.

Fin 2004, le résultat net continue de progresser (+120%) et atteint 496,3 K€ soit 11,9% du chiffre d'affaires consolidé.

10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1 Capitaux de l'émetteur

CAPITAUX PROPRES	31-déc-03 pro-forma	31-déc-04 pro-forma	31-déc-05 pro-forma	30-juin-06
Capital social	75 000	75 000	75 000	75 000
Prime d'émission, de fusion	45 202	45 202	45 202	45 202
Réserve légale	0	10 183	15 000	15 000
Autres réserves	-3 275	48 775	431 492	1 118 413
Report à nouveau	-40 594	-1	-1	-1
Réserves des sociétés consolidées par intégration globale			109 930	207 278
Résultat de l'exercice	225 110	497 464	783 908	461 404
TOTAL CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	301 443	676 624	1 460 531	1 922 297
Intérêts minoritaires	10	402	602	904
TOTAL CAPITAUX PROPRES	301 453	677 026	1 461 134	1 923 201

La progression des capitaux propres consolidés du groupe, qui passent de 301 K€ fin 2003 à 1923 K€ à fin juin 2006, provient exclusivement de la progression des résultats du groupe, aucune opération sur le capital n'ayant été réalisée.

Les capitaux propres représentent 12%, 22%, 32% et 37% du total de bilan respectivement au 31/12/03, 31/12/04, 31/12/05 et 30/06/06, traduisant ainsi l'amélioration de la situation financière du Groupe.

10.2 Commentaires sur les flux de trésorerie

Données consolidées (en €)	31-déc-03 pro-forma	31-déc-04 pro-forma	31-déc-05 pro-forma	30-juin-06
Flux net de trésorerie généré par l'activité	578 850	689 868	559 147	932 833
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-2 578	-138 746	-112 702	-231 294
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-183 684	-193 787	-85 108	-87 527
VARIATION DE TRESORERIE	392 588	357 325	361 337	-614 013
Trésorerie d'ouverture	209 950	602 538	959 862	1 009 742
Trésorerie de clôture	602 538	959 862	1 321 199	1 623 754

Flux de trésorerie d'exploitation

Les flux de trésorerie généré par l'activité du groupe ont toujours été positifs, avec une évolution différente selon les années : la forte progression de la rentabilité du groupe représente l'essentiel de la progression, modérée à partir de 2004 par une forte augmentation du besoin en fonds de roulement liée au développement de l'activité.

Flux de trésorerie d'investissements

Antevenio a globalement réalisé des investissements nets de 3 K€, 139 K€, 113 K€ et 231 K€ respectivement au 31/12/03, 31/12/04, 31/12/05 et 30/06/06, essentiellement dans des agencements de locaux et l'acquisition de matériel informatique standard.

Les investissements incorporels correspondent notamment à des acquisitions de licences. Les investissements financiers correspondent à la création de Europermission.

Flux de trésorerie de financement

Depuis 2003, Antevenio a mené une politique de remboursement des emprunts souscrits auprès de ses banques ou d'autres sociétés. Son endettement financier atteint 34 K€ au 30 juin 2006.

Globalement, la position de la trésorerie du Groupe s'est fortement améliorée, le poste passant de + 602 K€ au 31 décembre 2003 à + 1 321 K€ au 31 décembre 2005.

Au 30 juin 2006, la position de trésorerie du Groupe continue de progresser et atteint + 1624 K€ dont 856 K€ placés à court terme sur des SICAV monétaires.

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement.

L'endettement financier du groupe est passé respectivement de 183 K€ au 31 décembre 2003 à 110 K€ au 31 décembre 2004 et à 47 K€ au 31 décembre 2005 et de 10 K€ au 30 juin 2006.

Hormis un prêt au près de la société Rablin (société détenue par les mêmes actionnaires d'Antevenio) souscrit en 27 juillet 1999 et remboursé en totalité le 30 juin 2006, destiné à financer le développement de l'activité de la Société (augmentation du besoin en fonds de roulement), l'endettement du groupe n'est composé que de crédit-baux relatifs à l'équipement informatique et des encours de cartes VISA utilisées par la direction et par Centrocom notamment pour des achats réalisés auprès de moteurs de recherche.

Le groupe dispose d'une situation de trésorerie nette positive importante permettant de financer son développement (602 K€ au 31 décembre 2003, 960 K€ au 31 décembre 2004, 1 321 K€ au 31 décembre 2005 et 1624 K€ au 30 juin 2006).

10.4 Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux propres par la Société.

10.5 Sources de financements attendues, nécessaires pour honorer les engagements

En raison de sa trésorerie actuelle, la Société estime être en mesure d'autofinancer ses futurs investissements d'exploitation et d'honorer ses engagements.

11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Antevenio possède en interne d'une équipe de 8 personnes dirigée par le Directeur Informatique, en charge des différents développements des produits du groupe Antevenio. L'équipe de recherche et développement a notamment réalisé toute la technologie d'email marketing de CorreoDirect, de Solicitados et Europermission, ainsi que celle de Centrocom ainsi que les développements des portails communautaires.

Concernant Centrocom les développements technologiques permettent une gestion totale des « leads », de leur création à leur transformation et la facturation. La technologie développée permet en outre une analyse de la conversion des « leads » directement par le client.

Les frais de recherche et développement sont passés en majorité en charges. Les seuls montants non passés en charges concernent des développements effectués par de la sous-traitance. Les montants non passés en charges concernent des développements informatiques pour un montant total de 70,5 K€ inscrits au bilan dans le poste « Autres Actifs Incorporels ».

12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1 Principales tendances constatées depuis le 30 juin 2006

Les premiers mois du second semestre de l'exercice 2006 ont été marqués par une croissance du chiffre d'affaires.

12.2 Tendances et perspectives de la Société

A la connaissance d'Antevenio, il n'existe ni tendance connue ni engagement raisonnablement susceptibles d'influer négativement sur les perspectives de la Société.

A l'inverse, la croissance anticipée du chiffre d'affaires reste bien orientée, en phase avec les évolutions du marché.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Société n'entend pas faire de prévisions ou d'estimations de bénéfice.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1 Dirigeants et administrateurs de la Société

Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

NOM	Fonctions	Date de première nomination	Date de fin de mandat	Nombre d'actions détenues
Joshua Novick	Président du conseil d'administration	15/03/2005	15/03/2010	500 166
Pablo Pérez García-Villoslada	Directeur administratif et financier, Directeur Général et administrateur	15/03/2005	15/03/2010	13 000
Gonzalo Rodès Vilà	Administrateur	15/03/2005	15/03/2010	-
Alba Participaciones SA représenté par Alejandro Muñoz Sanz	Administrateur	15/03/2005	15/03/2010	864 012
Roger Álvarez Ruiz	Administrateur	11/01/2006	11/01/2011	-

Il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun lien familial.

Aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années,

i.n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;

ii.n'a été associée en sa qualité de dirigeant ou d'administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;

iii.n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ; ni

iv.n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

14.1.1 Autres mandats sociaux et fonctions exercés

NOM	Autres mandats	Mandats expirés exercés au cours des 5 derniers exercices	Autres fonctions principales exercées actuellement
Joshua Novick	Administrateur de Centrocom et Europermission		
Pablo Pérez García-Villoslada	Administrateur de Europermission		
Gonzalo Rodès Vilà	Administrateur des sociétés: <ul style="list-style-type: none"> - Inversiones y Servicios Publicitarios, S.L - Acceso Group, S.L., - Administrateur In-Store Media, S.L., - Consulnor Catalunya, S.L - Blunit, S.L., - Oasis Balear, S.L, - Acacia ISP, S.L., - Rodés y Sala, S.L.; - Vámonos, S.L. 		Associé fondateur de la société d'avocats Rodes y Sala Abogados

Alba Participaciones SA représenté par Alejandro Muñoz Sanz		Administrateur dans les sociétés Celetel International et Unipsa	
Roger Álvarez Ruiz	Administrateur des sociétés : Lanaccess Telecom – Ydilo AVS – Teltronic – Gh Electrotermia	Administrateur de la société Elbasa	

14.1.2 Biographie des dirigeants et des administrateurs

Joshua Novick – Président Directeur Général : (voir CV au paragraphe 17.4).

Pablo Pérez García-Villoslada- Directeur Administratif et Financier- Administrateur : (voir CV au paragraphe 17.4).

Gonzalo Rodès Vilà (41 ans) – Administrateur : Diplômé de droit de l'université de Barcelone en 1989, Gonzalo Rodès Vilà a fondé en 1994 le cabinet d'avocats Rodès & Sala après avoir passé cinq ans dans le département fiscalité internationale du cabinet Cuatrecasas. Le cabinet Rodès & Sala est spécialisé en Tax Planning pour les sociétés espagnoles réalisant des investissements étrangers.

Gonzalo Rodès Vilà est membre depuis 1999 du comité exécutif du « Forum des entreprises familiales » et depuis 2000 il est membre du conseil d'administration d'Acceso Group S.L.. Il conseille plus généralement les intérêts de la famille Rodès.

Roger Álvarez Ruiz (35 ans) – Administrateur : Diplômé en gestion d'entreprise, Roger Álvarez Ruiz a occupé différents postes chez Andersen Consulting et Iberdrola avant d'être nommé directeur en 2002 Directeur du contrôle interne du fond d'investissement IBV (fonds d'investissements de la banque BBVA et d'Iberdrola). Roger Álvarez Ruiz siège au conseil d'administration de différentes participations d'IBV et participe également au comité d'investissement des fonds GTI V et TecPlus III.

Alejandro Muñoz Sanz (34 ans) – Administrateur : Diplômé de droit et de gestion d'entreprise d'ICADE (Madrid), il a travaillé de 1997 à 1999 dans le domaine des fusions acquisitions pour diverses banques à Madrid et à Londres. Depuis 2000, il est membre du comité de gestion de la financière Alba (fonds d'investissement coté à la bourse de Madrid, appartenant au Groupe MARCH).

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

A l'exception des conflits d'intérêts pouvant résulter de leur qualité d'actionnaires (voir Section 14.1.2 ci-dessus), les administrateurs et dirigeants n'ont pas de conflit d'intérêts direct et/ou indirect avec la Société.

15 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

15.1 Rémunération et avantages en nature des administrateurs et dirigeants

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004, la rémunération des mandataires sociaux a été la suivante :

	Rémunération fixe (brut annuel)	Rémunération variable	Indemnités et avantages en nature	Jetons de présence	Total
Joshua Novick	90 122	25 000	1 989		117 111
Pablo Pérez Garcia-Villoslada	72 101	25 000			97 101

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005, la rémunération des mandataires sociaux a été la suivante :

	Rémunération fixe (brut annuel)	Rémunération variable	Indemnités et avantages en nature	Jetons de présence	Total
Joshua Novick	94.628,00	25.000,00	2.512,00	-	122.140,00
Pablo Pérez Garcia-Villoslada	79.311,00	25.000,00	0,00	-	104.311,00

Les autres membres n'ont pas reçus de rémunération ou avantages en nature.

Il n'existe ni de régimes complémentaires de retraite spécifiques, ni de primes d'arrivée et de primes de départ.

Par ailleurs, aucun jeton de présence n'a été versé au titre des deux derniers exercices.

15.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages

Aucune provision n'a été constituée à ce titre.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Composition du conseil d'administration

NOM	Fonction	Date de première nomination	Date de fin de mandat	Nombre d'actions détenues
Joshua Novick	Président du conseil d'administration	15/03/2005	15/03/2010	500 166
Pablo Pérez García-Villoslada	Directeur Général et Directeur Administratif et Financier	15/03/2005	15/03/2010	13 000
Gonzalo Rodès Vilà	Administrateur	15/03/2005	15/03/2010	-
Alba Participaciones SA représenté par Alejandro Muñoz Sanz	Administrateur	15/03/2005	15/03/2010	864 012
Roger Álvarez Ruiz	Administrateur	11/01/2006	11/01/2011	-

16.2 Contrats entre les administrateurs et la Société

Il n'existe aucun contrat de service conclu entre la Société et l'un des ses administrateurs à l'exception de celui signé entre le cabinet d'avocats Rodès&Sala dont Gonzalo Rodès Vilà est l'un des associés. Ce contrat prévoit une assistance juridique dans les relations de la société avec l'administration, une tierce société ou lors d'opérations concernant son capital (fusion, acquisitions, etc.). Les honoraires sont de 300 € par mois.

16.3 Comités d'audit et de rémunération

Antevenio n'a pas mis en place de comités d'audit ou de rémunération.

16.4 Gouvernement d'entreprise

Compte tenu de sa taille encore limitée, Antevenio n'a pas encore engagé de réflexion relative aux pratiques en matière de « corporate governance ». La société ne dispose donc d'aucun comité spécialisé, ni de procédures permettant de mesurer la performance du conseil d'administration.

Le Conseil d'administration ne comprend pas d'administrateur indépendant au sens du rapport Bouton, ni d'administrateur élu par les salariés.

Fonctionnement du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005, le conseil d'administration s'est réuni 3 fois, pour aborder principalement les thèmes suivants :

- La marche des affaires
- Les orientations stratégiques de la Société

Le taux de présence moyen constatés à ces conseils d'administration constaté au cours de l'année 2005 était de 100 %.

Il n'existe à ce jour aucune règle concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des administrateurs sur des opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

En droit espagnol, il n'existe pas de rapport sur le contrôle interne comme cela peut être en droit français. Ci-après une information relative au contrôle interne au sein d'Antevenio :

1. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Le contrôle interne est défini comme un processus mis en œuvre par le Président d'Antevenio, la direction administrative et financière de la Société et le personnel destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la sécurité des actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

1.1. Présentation et organisation de la Société

Tous les salariés de la Société et de ses filiales sont localisés au siège social de la Société.

Toutes les Directions de la Société et de ses filiales sont localisées au siège social de la Société.

Les aspects juridiques sont traités par des cabinets d'avocats externes selon le domaine de spécialisation de chaque problématique (conseil / contentieux, etc).

Toutes décisions et signatures de contrats engageant la Société sont centralisées au niveau des différentes directions et de la Direction Générale.

1.2. Objectifs et limites du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion, de réalisation des opérations et les actions du personnel permettent d'atteindre les objectifs fixés par la Direction pour la bonne exécution de sa stratégie ;
- de vérifier que les informations comptables et financières communiquées sont fiables et représentatives de l'activité et de la situation du groupe ;
- de s'assurer que les lois et réglementations en vigueur sont respectées.

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Compte tenu de sa taille, la Société ne dispose pas de service d'audit interne mais la Direction fait appel à des cabinets d'audit extérieurs reconnus pour réaliser tous travaux d'audit spécifiques, notamment sur le plan des comptes mais également en matière de protection de données.

1.3 Les acteurs du contrôle interne

Les activités de contrôles opérationnels sont réalisées par les responsables de services (directeur d'activité, directeur des ventes, informatique, administration et finances).

Les opérations de contrôle interne sont supervisées par la Direction Générale.

La Société se fait assister par des prestataires extérieurs : avocats pour la prévention et la gestion des contentieux, experts comptables pour l'assistance à la comptabilité.

1.4. Processus de contrôle des risques principaux

Un processus de formalisation de son contrôle interne est en cours afin de lui permettre de répondre aux risques liés à sa stratégie, son développement ou ses processus de décision.

Risques liés à la stratégie et au développement de la Société

Le Président de la Société, qui est en contact direct et quotidien avec les différents directeurs d'activité, bénéficie d'une remontée régulière d'informations financières et commerciales afin de faire évoluer rapidement les infrastructures et les capacités humaines si nécessaire.

Par ailleurs, le Président entretient des liens privilégiés avec l'ensemble des agences de publicité et les clients importants afin de consolider les relations commerciales. La Société fait par ailleurs partie de l'IAB (Internet Advertising Bureau), association qui regroupe tous les acteurs intervenant sur le marché de la publicité par internet et qui a une mission générale de veille commerciale, technologique, juridique et réglementaire pour tous ses membres.

Risques relatifs au « core business »

Les risques relatifs aux fonctions principales de la Société sont principalement couverts par la mise en place d'états de suivi réalisés sous forme de reportings réguliers : des reportings commerciaux, des reportings financiers réalisés à partir d'un arrêté comptable mensuel et du système de gestion comptable Navision qui est alimenté par le système de gestion MAIN pour le chiffre d'affaires et les coûts sur vente.

En outre, certains états liés à la gestion commerciale sont pré-paramétrés dans le système de gestion MAIN et immédiatement disponibles (par exemple les commandes restant à facturer).

Risques liés aux fonctions support

Les fonctions support comprennent le management du personnel, la finance, le juridique, les systèmes d'information. Les contrôles liés à ces processus sont pour l'essentiel manuels et sont effectués par la Direction Financière, qui comptait 3 personnes au 31 décembre 2005. La Société fait appel occasionnellement à des experts externes en management du personnel.

2. Préparation de l'information financière

Plusieurs procédures ont été mises en place et le seront encore au cours des prochains mois afin de s'assurer du contrôle de la gestion financière et de la bonne information comptable de la Société et afin de l'adapter aux nécessités d'information du public dans le cadre de sociétés admises aux négociations sur un marché organisé et faisant appel public à l'épargne.

L'information financière et comptable fait l'objet d'un *reporting* quasi-permanent au Président, grâce à la solution de gestion MAIN.

La Direction financière de la Société fait appel à des experts externes chaque fois que cela s'avère nécessaire afin de répondre à l'ensemble des problématiques.

Le Directeur Administratif et Financier, assure notamment la coordination du processus de clôture et le suivi des opérations fiscales.

2.1. Système d'information

La comptabilité ainsi que l'administration des ventes et la facturation sont gérées par la solution de gestion MAIN, qui fait l'objet d'évolutions régulières, de mises à jour récurrentes et reste ainsi bien adapté à la taille et à l'activité de la Société.

Le logiciel de gestion comptable est Navision qui est connecté avec MAIN.

2.2. Processus budgétaire

Chaque année la Direction financière, établit un compte de résultat prévisionnel pour la Société. Ce compte de résultat est validé par la Direction Générale et la Direction Financière sur la base des choix stratégiques. Ce budget donne lieu à une actualisation des hypothèses retenues lorsque cela est nécessaire.

2.3. Processus d'arrêté comptable semestriel et annuel

Le processus d'arrêté comptable est confié à la Direction financière. Celle-ci travaille en étroite collaboration avec les autres départements qui lui apportent toutes les informations dont elles ont la responsabilité, en particulier les directeurs d'activité, les directeurs commerciaux et les responsables des partenariats.

2.5. Gestion de la trésorerie et contrôle des paiements

La gestion de la trésorerie est assurée par la Direction financière. Les rapprochements bancaires sont revus régulièrement et le plan de trésorerie à court terme est ajusté quotidiennement par la Direction financière. Les engagements hors bilan font l'objet d'un recensement annuel par le service financier.

Le contrôle des paiements est basé sur la dissociation des fonctions de saisie, de contrôle et de paiement.

Toutes les factures font l'objet d'un contrôle par le responsable du département qui a engagé la dépense ou par le Directeur général.

Seuls ont le pouvoir de signer les chèques et ordres de virement :

- le Président;
- le Directeur Administratif et Financier
- pour Centrocom, son directeur général.

2.7. Procédures de contrôle de la communication financière

La Société envisage de s'introduire en bourse (sur le marché Alternext d'Euronext). Dès son introduction en bourse, la Société sera tenue d'informer le marché et ses actionnaires de tout élément significatif intervenant et pouvant avoir une incidence sur son cours de bourse.

La communication financière est préparée par la Direction financière, à l'exception de celle qui n'est pas liée à des données comptables.

Toute communication financière, y compris les communiqués de presse, les rapports de gestion et les états financiers sont revus de manière transversale par la Direction Générale, et pour les opérations le nécessitant un cabinet d'avocats. Ils sont soumis à l'ensemble des administrateurs avant publication.

De façon à limiter le risque d'une communication erronée ou contradictoire, la Société envisage d'avoir recours aux services d'une société de communication financière extérieure qui la conseillera pour la rédaction des communiqués de presse.

17 SALARIÉS

17.1 Nombre de salariés employés dans le groupe

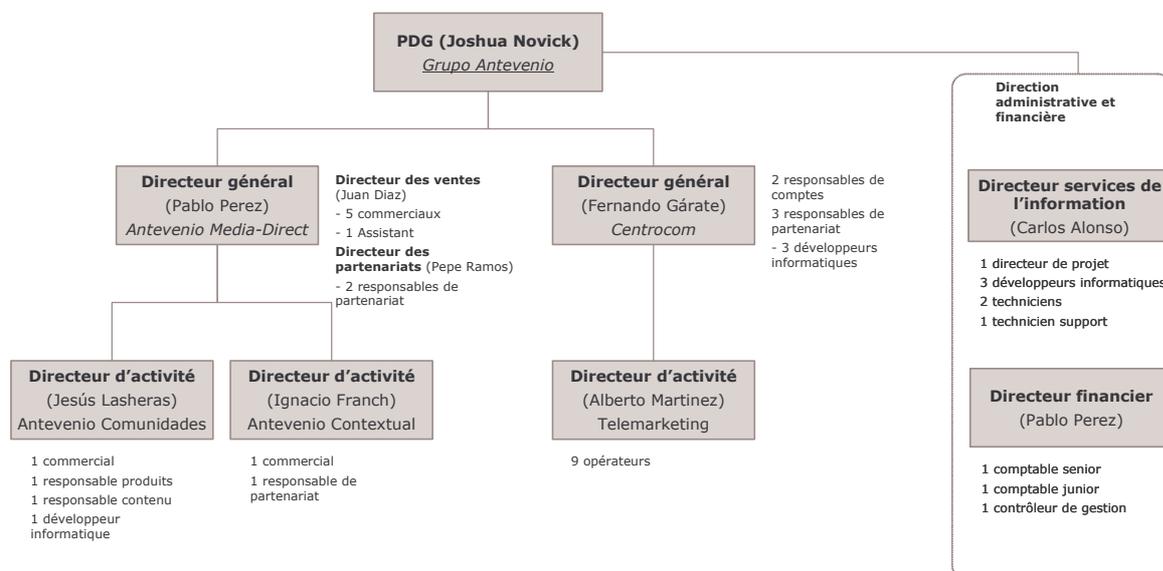
	2003	2004	2005	30.06.06
Direction	5	5	5	7
Administration	5	6	6	7
Techniciens	6	7	7	9
Commerciaux	7	7	9	17
Télémarketing	0	0	3	12
Effectif moyen	23	25	30	52

A ce jour, la Société n'a jamais été confrontée à une grève.

17.2 Effectifs par société

	2003	2004	2005	30.06.06
Antevenio	17	18	18	22
Centrocom	6	7	12	30
Effectif moyen	23	25	30	52

17.3 Organigramme fonctionnel



17.4 Les hommes clés

Joshua Novick (36 ans) – Fondateur d’Antevenio et de Centrocom : Diplômé en Philosophie de l’université de SUSSEK (UK) et d’un Master en science du management de l’université de Boston en 1993, Joshua Novick a fondé en 1996 puis en 1997, respectivement Centrocom et Antevenio dont il est à ce jour Président.

Pablo Pérez García-Villoslada (33 ans) – Directeur Général et Directeur Administratif et Financier : Diplômé d’économie de l’université autonome de Madrid en 1996, Pablo Pérez a débuté sa carrière en tant qu’auditeur chez Arthur Andersen. Il rejoint le groupe Antevenio en 2000 comme directeur administratif et financier.

Fernando Sanchez Garate (33 ans) – Directeur Général Centrocom : Fernando Sanchez Garate a été un des pionniers du marketing online en Espagne. Il participe au développement de Centrocom dès sa création en 1996 et en prend la direction, fonction qu’il occupe toujours actuellement.

17.5 Participations et stock options des administrateurs et dirigeants

Nom	Fonction	Nombre d’actions détenues au 30 novembre 2006	Titres donnant accès au capital détenus au 30 novembre 2006 (hors actions)
Joshua Novick	Président du conseil d’administration	500 166	0
Pablo Pérez García-Villoslada	Directeur Général et Directeur Administratif et Financier	13 000	0

17.6 Participation des salariés dans le capital de la Société

Nom	Nombre d’actions détenues au 30 novembre 2006
Joshua Novick	500 166
Pablo Pérez García-Villoslada	13 000
Fernando Sanchez Garate	24 088

Aucun salarié ne détient de titres donnant accès au capital de la Société.

17.7 Contrats d’investissement et de participation

Il n’existe à ce jour aucun accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l’émetteur.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Actionnaires significatifs non représentés au conseil d'administration

A la date du présent document de base, deux actionnaires ne sont pas représentés au Conseil d'Administration de la Société. Il s'agit de Abies Investments, actionnaire d'Antevenio à hauteur de 5,73 % et de la société Grupo Sanborns, actionnaire d'Antevenio à hauteur de à 4,67 %.

18.2 Droits de vote des principaux actionnaires.

A ce jour, les principaux actionnaires de la Société ne bénéficient pas de droits de vote différents de ceux des autres actionnaires de la Société.

Hormis certains cas très spécifiques, la loi espagnole ne permet pas à une société anonyme de nationalité espagnole d'accorder un droit de vote double comme cela est permis en droit français.

A la date du présent document de base, la Société n'envisage pas de mettre en place d'autres formes d'actions prévues par le droit espagnol.

18.3 Contrôle de la Société

A la date du présent document de base, aucun actionnaire ne détient le contrôle de la Société directement ou indirectement ou de concert au sens de l'article L.233-10 du Code de Commerce français.

La Société n'a pas mis en place des mesures en vue d'assurer que le contrôle de la Société ne soit exercé de manière abusive.

18.4 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord en place dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

18.5 Etat des nantissements d'actions Antevenio

Néant.

19 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

La Société et le cabinet d'avocats Rodès&Sala dont Gonzalo Rodès Vilà est l'un des associés entretiennent des relations commerciales. Un contrat prévoit une assistance juridique dans les relations de la société avec l'administration, une tierce société ou lors d'opérations concernant son capital (fusion, acquisitions, etc.). Les honoraires sont de 300 € par mois.

Il existe par ailleurs un contrat de prestation de services entre Antevenio et sa filiale à 100% Centrocom concernant la réalisation de services à caractère publicitaire, marketing, informatique et administratif par Antevenio.

Enfin, le groupe Antevenio entretient des relations commerciales avec l'agence de communication espagnole Media Plannig Group (MPG). Cette agence est une filiale à 100 % d'Havas dont la famille Rodès est l'un des actionnaires. La famille Rodès est également actionnaire d'Antevenio via le fonds d'investissement Advetising Antwerpen. Au 30 juin 2006, le chiffre d'affaires réalisé avec MPG (ou l'une de ses filiales) s'élevait à 309 K€.

Il n'existe pas d'autres conventions autres que celles décrites ci-dessus et pouvant être assimilées à une convention réglementée au sens de l'article L. 225-38 du Code de commerce français.

20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1 Notes liminaires

1- La Société est une société anonyme de droit espagnol, qui à la date du présent document de base ne dépasse pas les critères (une société espagnole doit produire des comptes consolidés si elles dépassent pendant deux exercices consécutifs deux des critères suivants : bilan de 9 495 991,25 euros, chiffre d'affaires de 18 991 982,50 euros et effectifs de plus de 250 personnes) rendant une consolidation obligatoire selon la réglementation espagnole, qui plus est audité par un réviseur légal des comptes.

En vue de l'introduction en bourse, des comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2003, 2004 et 2005 ainsi que pour le premier semestre 2006 ont été établis selon les normes IFRS en vigueur au 1^{er} janvier 2004 et respectant les recommandations de l'IFRIC.

Les exercices clos le 31 décembre 2003, le 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005 correspondent à des comptes consolidés pro-forma afin de permettre une comparabilité dans le temps des états financiers (Centrocom, la principale filiale de la Société, a été acquise par Antevenio en juin 2004).

Les états financiers présentés ci-après correspondent ainsi à la consolidation de trois sociétés : la maison mère Antevenio SA, sa filiale à 100% Centrocom, et sa filiale à 49,67% Europermission, les deux filiales étant consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les états financiers pro forma incluent les comptes d'Antevenio, de Centrocom et d'Europermission au 1^{er} janvier 2003. L'écart d'acquisition du bilan a été calculé à la date d'intégration dans le groupe de la filiale, en appliquant rétroactivement à l'exercice 2003 l'écart d'acquisition qui est apparu au 31 décembre 2004. BDO Audiberia a effectué les diligences professionnelles applicables dans le cadre d'un audit de comptes consolidés pro forma. Les comptes sociaux d'Antevenio et de Centrocom clos le 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005 ont fait l'objet d'un audit contractuel effectué par ATTEST. Les comptes sociaux d'Europermission n'ont pas fait l'objet d'un audit.

La traduction des comptes ainsi que les rapports du commissaire aux comptes s'y afférant ont fait l'objet d'une revue par BDO Marque & Gendrot. L'attestation de l'auditeur français figure au paragraphe 2.3 du présent document de base.

2- La réglementation espagnole ne rend pas obligatoire la nomination d'un réviseur légal pour l'audit des comptes, à moins de remplir un certain nombre de critères liés au bilan, au chiffre d'affaires et à l'effectif.

En 2003, la Société décide, en prévision d'un développement important de son activité et de sa taille, de faire appel à un réviseur et de produire des rapports d'audit sur ses états financiers.

En 2003, les comptes annuels sociaux de la société Antevenio sont audités pour la première fois, le réviseur nommé à l'époque relève un montant de Provisions pour factures en attente de réception non soldées à la date de ses contrôles et présentant une forte antériorité (les prestations concernées datant de 2000 et 2001). Compte tenu du peu d'historique et de l'incertitude sur le dénouement de ces provisions, il a été décidé d'incorporer une incertitude dans le rapport d'audit relatif à l'exercice 2003, incertitude reprise (et actualisée) dans les rapports concernant les exercices suivants.

Ces incertitudes étaient évaluées à 277.054 euros pour 2003, 259.054 pour 2004 et 234.054 euros en 2005 (au 30 juin 2006, le montant des provisions présentant une forte antériorité est identique au montant déterminé en 2005, soit 234.054 euros).

En 2006, la révision des comptes de Antevenio SA et du groupe Antevenio est confiée à BDO Audiberia, tant au niveau des comptes sociaux que des comptes consolidés et ce pour l'ensemble des sociétés formant le groupe Antevenio ; dans la perspective de l'introduction en bourse du groupe, le réviseur est sollicité pour émettre des rapports d'audit pour les années historiques 2003, 2004 et 2005 et pour le premier semestre 2006, sur les comptes consolidés pro forma établis à cette occasion. Pour la période 2003 à 2005 inclus, le réviseur s'est appuyé sur les travaux des auditeurs précédents.

BDO Audiberia a demandé à la société Antevenio la mise en place de règles précises concernant le maintien dans le temps des Provisions pour factures en attente de réception, établissant notamment que ces provisions soient régularisées à l'expiration d'un délai de 10 ans suivant leur création, dans le cas où ces passifs ne seraient pas apurés ou qui présenteraient une quasi certitude de ne pas être apurés.

L'établissement de cette règle a impliqué que dans le rapport d'audit relatif aux États Financiers Intermédiaires Consolidés au 30 juin 2006 du groupe Antevenio, l'incertitude historique exprimée par les réviseurs précédents (reprise par le réviseur actuel dans ces rapports d'audit relatifs aux exercices 2003 à 2005 inclus) soit remplacée par une observation, le réviseur actuel souhaitant avant tout attirer l'attention du lecteur sur ce point, et n'exprimant pas de réserve particulière sur ces provisions régulièrement constituées.

3- En 2003, la société Europermission, était détenue à 99,67% par Antevenio et à hauteur de 0,33% par le Président du Conseil d'Administration d'Antevenio, Joshua Novick. En 2004, 50% des titres de la société Europermission ont été cédés à la société Hi-Média, Antevenio conservant 49,67%.

Cette filiale sera consolidée par intégration proportionnelle dans les comptes consolidés d'Antevenio à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

A titre d'information, les impacts d'une intégration proportionnelle d'Europermission au lieu et place d'une intégration globale dans les comptes consolidés de la société Antevenio à partir de 2004 sont les suivants :

a) dans les comptes consolidés au 30 juin 2006 :

- une minoration de 16.374,45 euros sur le chiffre d'affaires consolidé de 3.750.884,88 euros soit 0,4%
- un impact non significatif sur le compte de résultat (le compte de résultat semestriel 2006 d'Europermission était de 584,84 euros)
- une minoration de 30.631,25 euros sur le bilan consolidé de 5.145.467,98 soit 0,59%

b) dans les comptes consolidés pro-forma 2005 :

- une minoration de 0,2% du chiffre d'affaire consolidé pro-forma
- un impact non significatif sur le compte de résultat (le compte de résultat 2005 d'Europermission était de 402,7 euros)
- une minoration de 0,3% sur le total de bilan

c) dans les comptes consolidés pro-forma 2004 :

- une minoration de 0,03% du chiffre d'affaire consolidé pro-forma
- un impact non significatif sur le compte de résultat (le compte de résultat 2004 d'Europermission était de -2.250,28 euros)
- une minoration de 0,06% sur le total de bilan

20.2 Informations financières intermédiaires et autres : comptes consolidés au 30 juin 2006

(A) Bilan

Actif

	Notes annexes	30/06/2006	31/12/2005 pro forma	30/06/2005 pro forma
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6	146 371,64	130 330,35	84 283,74
ECART D'ACQUISITION	8	268 514,42	268 514,42	268 514,42
AUTRES ACTIFS INCORPORELS	5	160 845,40	129 763,78	102 516,75
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	7	74 444,40	13 517,29	13 517,29
IMPOTS DIFFÉRÉS ACTIFS	16	142,87	142,87	571,47
ACTIFS NON COURANTS		650 318,73	542 268,71	469 403,67
AVANCES ET ACOMPTES SUR COMMANDES		284,00	284,00	7 817,86
CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	9	2 870 792,87	2 695 837,84	2 288 421,12
AUTRES ACTIFS COURANTS		-	12 107,74	-
AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	10	856 099,99	317,94	318,04
TRÉSORERIE		767 972,39	1 321 199,02	1 009 741,83
ACTIFS COURANTS		4 495 149,25	4 029 746,54	3 306 298,85
TOTAL ACTIF		5 145 467,98	4 572 015,25	3 775 702,52

Passif

	Notes annexes	30/06/2006	31/12/2005 pro forma	30/06/2005 pro forma
CAPITAL		75 000,00	75 000,00	75 000,00
PRIME D'EMISSION		45 202,52	45 202,52	45 202,52
RESULTATS CUMULÉS		1 802 094,11	1 340 328,88	840 143,97
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	11	1 922 296,63	1 460 531,40	960 346,49
INTÉRÊTS MINORITAIRES	12	904,13	602,21	4 268,29
CAPITAUX PROPRES		1 923 200,76	1 461 133,61	964 614,78
DETTES ENVERS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	13	9 941,71	9 941,71	9 941,71
AUTRES PASSIFS NON COURANTS	14	-	-	112 327,31
PROVISIONS		-	-	25 000,00
PASSIFS NON COURANTS		9 941,71	9 941,71	147 269,02
DETTES ENVERS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		24 800,55	37 378,10	12 668,64
DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS	15	3 187 524,96	3 063 561,83	2 651 150,08
PASSIFS COURANTS		3 212 325,51	3 100 939,93	2 663 818,72
TOTAL PASSIF		5 145 467,98	4 572 015,25	3 775 702,52

(B) Compte de résultat

	Notes annexes	Premier Semestre 2006	2005 pro forma	Premier Semestre 2005 pro forma
Montant net du chiffre d'affaires	18.a	3 582 279,88	5 860 048,83	2 672 531,65
Chiffre d'affaires		3 750 884,88	6 182 181,83	2 820 526,65
Remise sur ventes		(168 605,00)	(322 133,00)	(147 995,00)
Autres produits		0,94	46 398,89	0,00
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		3 582 280,82	5 906 447,72	2 672 531,65
Achats consommés	18.b	1 730 520,34	3 133 264,73	1 321 385,45
Charges externes (a)	18.c	453 804,48	438 290,02	341 974,92
Impôts, taxes et versements assimilés (b)		417,58	5 067,17	639,32
Charges de personnel	18.d	910.673,37	1 437 589,10	696 138,78
Appointements, salaires et assimilés		718 864,79	1 157 612,12	559 332,88
Charges sociales		191 808,58	279 976,98	136 805,90
Dotations aux amortissements des immobilisations		30 594,10	50 411,04	30 624,95
Provisions pour dépréciation d'actifs courants (c)	18.e	-	69 752,95	-
Autres charges d'exploitation (a+b+c)		454 222,06	513 110,14	342 614,24
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		3 126 009,87	5 134 375,01	2 390 763,42
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		456 270,95	772 072,71	281 768,23
Autres intérêts et produits assimilés		9 711,83	11 326,40	5 227,08
Différences de change		-	2 424,44	1 920,85
Bénéfice sur valeurs propres		-	-	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		9 711,83	13 750,84	7 147,93
Autres intérêts et charges assimilées		1 537,01	1 073,00	0,00
Différences de change		2 748,13	642,67	143,07
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES		4 285,14	1 715,67	143,07
RÉSULTAT FINANCIER		5 426,69	12 035,17	7 004,86
RÉSULTAT OPERATIONNEL		461 697,64	784 107,88	288 773,09
RÉSULTAT CONSOLIDÉ AVANT IMPÔTS		461 697,64	784 107,88	288 773,09
Impôt sur les sociétés	16	-	-	-
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		461.697,64	784.107,88	288.773,09
Résultat attribué aux intérêts minoritaires		294,04	200,02	2.728,30
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ PART DU GROUPE		461 403,60	783 907,86	286 044,79

(C) Tableau des flux de trésorerie

	Premier semestre 2006
Résultat net consolidé	461 403,60
Régularisation des postes n'entraînant pas de mouvements de trésorerie:	
+ Amortissements et Provisions	30 594,10
- Impôt sur les sociétés	-
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité:	
Variation de stocks	0
Variation des débiteurs	- 174 955,03
Variation des créditeurs	126 963,13
Variation des autres actifs courants	12 425,68
Intérêts minoritaires	94,02
Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles (a)	456 525,50
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-47 895,82
Acquisition d'immobilisations corporelles	-32 712,56
Acquisition d'immobilisations financières	(60 927,11)
Diminution impôts différés	142,87
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement (b)	-141 392,62
Dividendes payés	-
Augmentation d'autres passifs non courants	24 800,54
Diminution des dettes envers les établissements de crédit	-37 378,10
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (c)	-12 577,56
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (d=a+b+c)	302 555,32
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture (e)	1 321 199,02
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (f=e+d)	1 623 754,34

(D) Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Profits Cumulés	Report à nouveau	Autres Réserves	Intérêts minoritaires	Total Capitaux Propres
31/12/2003 (Pro forma)	75 000,00	45 202,52	-	225 109,56	-40 594,07	-3 275,20	10	301 452,81
Affectation résultat 2003			10 182,73	-175 217,88	40 594,07	3 275,20	392,19	-120 773,69
Résultat de l'exercice 2004				496 346,61				496 346,61
31/12/2004 (Pro forma)	75 000,00	45 202,52	10 182,73	546 238,29	-	-	402,19	677 025,73
Affectation résultat 2004			4 817,00	-5 017,02			200,02	
Résultat de l'exercice 2005				784 107,88				784 107,88
31/12/05 (Pro forma)	75 000,00	45 202,52	14 999,73	1 325 329,15	-	-	602,21	1 461 133,61
Affectation résultat 2005				-294,04			294,04	-
Résultat de l'exercice 2006				461 697,64				461 697,64
Autres mouvements				361,63			7,88	369,51
30/06/06	75 000,00	45 202,52	14 999,73	1 787 094,38	-	-	904,13	1 923 200,76

(E) Annexes

NOTE 1. CONSTITUTION, ACTIVITÉ ET RÉGIME JURIDIQUE DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE DU GROUPE

a) Constitution, siège social et états financiers

La société « Antevenio S.A. » (ci-après la Société) a été constituée en date du 20 novembre 1997 sous la dénomination « Interactive Network S.L. ». Le 22 janvier 2001, elle a été transformée en société anonyme et sa dénomination initiale a été remplacée par « I-Network Publicidad S.A ». Enfin, en date du 7 avril 2005, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de remplacer la dénomination sociale de la Société par sa dénomination actuelle.

Le siège social de la société est établi à Madrid, à l'adresse suivante : « C/ Marqués del Riscal, 11, planta 2^a, Madrid ».

Les états financiers intermédiaires consolidés du Groupe Antevenio du premier semestre 2006, ont été préparés par les administrateurs conformément aux dispositions des normes comptables internationales (ci-après IFRS), telles qu'elles ont été adoptées par l'Union européenne en vertu du règlement (CE) n° 1606/2002 du Parlement européen.

L'établissement des bilans et comptes de résultat consolidés aux dates indiquées dans les présents états financiers intermédiaires consolidés a nécessité la consolidation du Groupe Antevenio à ces différentes dates, dont le 1er janvier 2004, conformément aux principes et aux normes comptables espagnols. Il a ensuite fallu procéder à un certain nombre d'ajustements en vue de se conformer à la réglementation internationale (Cf. Note 20, Rapprochement du patrimoine et du résultat de l'exercice et description des principaux ajustements).

b) Activité de la société consolidante

La société consolidante a pour objet la réalisation de toutes les activités qui, conformément aux dispositions en vigueur en matière de publicité, sont exercées par les agences de publicité généralistes. Elle est en outre habilitée à réaliser toute sorte d'actes, de contrats et d'opérations et, en général, à adopter toutes les mesures visant directement ou indirectement ou jugées nécessaires ou pertinentes à la réalisation de l'objet social susvisé. Les activités comprises dans son objet social peuvent en outre être exercées en tout ou partie par la société consolidante, soit directement, soit indirectement, par le biais de sa prise de participations dans d'autres sociétés ayant un objet social identique ou analogue.

c) Régime juridique

La société consolidante est régie par ses statuts sociaux et par la loi sur les sociétés anonymes actuellement en vigueur en Espagne.

d) Responsabilité des informations et des estimations réalisées

Les informations contenues dans les présents états financiers intermédiaires consolidés relèvent de la seule responsabilité des administrateurs du Groupe.

Lors de la préparation des états financiers intermédiaires consolidés ci-joints ont été utilisées, dans certains cas, des estimations réalisées par la direction du Groupe afin de quantifier certains actifs, passifs, charges et produits. Ces estimations concernent l'évaluation d'actifs et de différences de première consolidation pour déterminer l'existence de pertes suite à la dépréciation desdits actifs.

Bien que ces estimations aient été réalisées sur la base des informations disponibles concernant les faits analysés à la date de préparation des présents états financiers intermédiaires consolidés, il est possible que des événements futurs exigent l'introduction de modifications (à la hausse ou à la baisse) au cours des prochains exercices. Dans ce cas, lesdites modifications seraient réalisées de façon prospective, c'est-à-dire en reconnaissant les effets du changement d'estimation dans les états financiers intermédiaires consolidés correspondants.

NOTE 2. SOCIÉTÉS DU GROUPE

Tel qu'il est indiqué dans la Note 1, la société « Antevenio, S.A. » détient des participations directes dans différentes sociétés nationales. Au 30 juin 2006 et au 30 juin 2005, il a été procédé à la consolidation des sociétés qui font partie du Groupe.

Les différentes sociétés incluses dans le périmètre de consolidation au 30 juin 2006 sont les suivantes :

Société	Pourcentage de Participation	Niveau de Gestion	Méthode de Consolidation appliquée
Europemission, S.L.	49,67	Élevé	Intégration globale
Centrocom Cyber, S.L.U.	100,00	Élevé	Intégration globale

Le tableau suivant contient une description succincte de chacune des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation au 30 juin 2006 :

Société	Année de constitution	Siège social	Objet social
Europermision, S.L.	17/11/2003	C/ Marques de Riscal, 11	Développement et commercialisation de bases de données à des fins commerciales
Centrocom Cyber, S.L.U.	03/05/1996	C/ Marques de Riscal, 11	Prestation de services d'étude et d'analyse de processus pour leur traitement mécanique

Bien que le Groupe Antevenio détienne une participation de moins de 50 % dans la société « Europermision, S.L. », cette dernière est considérée comme une filiale consolidée car le Groupe exerce directement ou indirectement le contrôle de cette société.

NOTE 3. RÈGLES DE PRÉSENTATION ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION DES COMPTES ANNUELS

a) Image fidèle

Les états financiers intermédiaires consolidés au 30 juin 2006 ont été préparés à partir des registres comptables de la société « Antevenio, S.A. » et des sociétés qui composent le Groupe, dont les états financiers intermédiaires consolidés respectifs ont été préparés conformément aux principes comptables admis en Espagne, visés dans le Code du commerce et développés dans le Plan comptable général et dans la réglementation applicable dans les différents pays où sont établies les sociétés qui composent le Groupe consolidé.

Les états financiers consolidés de l'exercice 2005 sont présentés conformément aux dispositions des normes IFRS et ont fait l'objet des ajustements ou reclassements pertinents, afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, des résultats et des ressources obtenues et affectées au cours des période subséquentes.

Les différents postes des états financiers intermédiaires consolidés individuels de chacune des sociétés ont fait l'objet d'un processus d'homogénéisation à des fins d'évaluation. Pour ce faire, les critères appliqués au sein de chacune des sociétés ont été adaptées à ceux utilisés par la société consolidante dans ses propres états financiers.

b) Comparaison de l'information

Les soldes correspondant au premier semestre 2005 présentés à des fins comparatives sont arrêtés conformément aux dispositions des normes IFRS adoptées par l'Union européenne, qui correspondent à celles appliquées au cours du premier semestre 2006. En conséquence, les postes sont comparables et homogènes. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 (Premier application des normes internationales d'information financière), la date de transition aux normes IFRS a été fixée au 1er janvier 2004.

c) Approbation des comptes intermédiaires consolidés

Les états financiers intermédiaires correspondant au premier semestre de l'exercice 2006 de chacune des sociétés du Groupe, sur la base desquels ont été préparés les présents états financiers intermédiaires consolidés, n'ont pas été approuvés par les Assemblées générales d'actionnaires respectives s'agissant d'états financiers intermédiaires ne correspondant pas à la clôture d'un exercice.

Les états financiers intermédiaires consolidés au 30 juin 2006 ont été arrêtés par le conseil d'administration de « Antevenio S.A. » au même titre que les comptes consolidés pro forma 2004 et 2005.

d) Présentation des comptes annuels consolidés

Les états financiers intermédiaires consolidés sont exprimés en euros.

e) Principes de consolidation

La consolidation des états financiers intermédiaires de la société « Antevenio, S.A. » et des états financiers intermédiaires des filiales consolidées mentionnées dans la Note 2 a été réalisée suivant les méthodes indiquées ci-après :

1) Méthode dite de l'intégration globale pour les sociétés dont le contrôle effectif est assuré par la société consolidante ou au sein desquelles des accords ont été conclus avec les autres actionnaires.

La consolidation des opérations de la société « Antevenio, S.A. » et des filiales susvisées a été effectuée conformément aux principes de base suivants :

Les critères utilisés lors de l'élaboration des bilans et des comptes de résultat individuels de chacune des sociétés consolidées sont, en règle générale, homogènes dans tous leurs aspects essentiels ;

Le bilan et le compte de résultat consolidés contiennent les ajustements et les éliminations propres à tout processus de consolidation, ainsi que les homogénéisations d'évaluation pertinentes et nécessaires au rapprochement de soldes et de transactions entre les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation ;

Le compte de résultat consolidé fait état : (i) des produits et des charges des sociétés qui ne font plus partie du Groupe à ce jour mais qui en ont fait partie jusqu'à la date de la vente de la participation qui était détenue dans chacune d'entre elles ou la date de leur liquidation ; et (ii) des produits et des charges des sociétés qui ne faisaient pas partie du Groupe auparavant mais qui en font partie depuis la date d'acquisition d'une participation en leur sein ou la date de leur constitution, jusqu'à la clôture de l'exercice ;

Les soldes et transactions entre les sociétés consolidées ont été éliminés durant le processus de consolidation. Les créances et les dettes envers des entreprises du Groupe, associées et apparentées ayant été exclues du périmètre de consolidation, sont présentés dans les postes correspondants de l'actif et du passif du bilan consolidé ;

L'élimination participation – capitaux propres des filiales consolidées ; les différences de première consolidation ont été traitées comme suit :

a) Différences négatives : incluses dans le poste « Réserves des sociétés consolidées ».

b) Différences positives n'ayant pu être attribuées aux éléments de patrimoine des filiales consolidées : incluses dans le poste « Ecart d'acquisition » de l'actif du bilan.

Le résultat consolidé de l'exercice montre la part attribuable à la société consolidante, qui se compose du résultat obtenu par cette dernière plus la part correspondante du résultat obtenu par les filiales consolidées, sur la base de la participation financière ;

La valeur de la participation des actionnaires minoritaires dans les capitaux propres et l'attribution des résultats au sein des filiales consolidées, est présentée dans le poste « Intérêts minoritaires » du passif du bilan consolidé. Le détail de la valeur de ces participations est indiqué dans la Note 12.

NOTE 4. NORMES D'ÉVALUATION

Les principales normes d'évaluation utilisées lors de l'élaboration des états financiers intermédiaires consolidés du premier semestre 2006 et du premier semestre 2005 sont les suivantes :

a) Autres actifs incorporels

Les éléments de l'actif immobilisé incorporel sont comptabilisés à leur prix d'achat ou au coût direct de production appliqué, déduction faite de l'amortissement cumulé correspondant, conformément aux critères suivants :

a.1) Propriété industrielle:

Il s'agit des montants acquittés au titre de l'achat de la propriété ou du droit d'utilisation des différentes manifestations de cette dernière ou, le cas échéant, au titre des frais engagés pour le dépôt de celles qui ont été développées par les sociétés, déduction faite de l'amortissement cumulé correspondant.

Ces montants sont amortis selon la méthode d'amortissement linéaire, au taux de 5 % par an.

a.2) Logiciels:

Les logiciels acquis ou développés par les sociétés sont comptabilisés à leur prix d'achat ou à leur coût de production, le cas échéant, déduction faite de l'amortissement cumulé correspondant.

Ils sont amortis suivant la méthode linéaire au taux de 7 % par an.

b) Immobilisations corporelles

Les éléments de l'actif immobilisé corporel sont comptabilisés à leur prix d'achat ou à leur coût de production augmenté du montant des investissements supplémentaires ou complémentaires réalisés, suivant le même critère d'évaluation, et déduction faite de l'amortissement cumulé correspondant.

Les coûts d'agrandissement, de modernisation ou d'amélioration se traduisant par une augmentation de la productivité, de la capacité ou de l'efficacité, ou par un allongement de la durée de vie des biens, sont capitalisés et considérés comme une majoration du coût des biens concernés.

Les frais de maintenance et d'entretien engagés au cours de l'exercice sont portés au compte de résultat consolidé.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie estimée des actifs. Les taux annuels d'amortissement sont les suivants :

	Taux annuel	Durée de vie estimée
Autres installations	50	2 ans
Mobilier	10	10 ans
Équipements informatiques	17,5	5.71 ans

Contrats de crédit-bail (Leasing):

Conformément à la norme IFRS 17, le Groupe comptabilise dans les actifs corporels les biens acquis en crédit-bail. Ces actifs sont enregistrés à leur valeur au comptant. Parallèlement, la dette totale correspondante est portée au passif du bilan consolidé, dans les postes « Dette envers des établissements de crédit » à court et long terme, en fonction de la date d'échéance des dettes. La différence entre ces deux montants, qui correspond aux frais financiers des opérations, est considérée comme une majoration du coût de l'actif corporel concerné et comptabilisée comme telle. Le montant des frais financiers capitalisés et engagés au cours de l'exercice est quant à lui passé en charges (Cf. Note 6).

Le Groupe a l'intention d'exercer l'option d'achat sur les actifs acquis en crédit-bail, à la date d'échéance des contrats.

Dépréciation de la valeur des actifs

À la date de clôture de chaque exercice, ou à la date où cela est jugé nécessaire, il est procédé à une analyse de la valeur des actifs afin de déterminer si ces derniers ont subi une dépréciation. Si tel est le cas, il est procédé à une estimation du montant récupérable de cet actif en vue de déterminer, le cas échéant, le montant de la dépréciation nécessaire.

c) Immobilisations financières

c.1) Portefeuille de valeurs

Les investissements de cette nature sont enregistrés à leur prix d'achat ou à leur valeur théorique comptable, si cette dernière est inférieure.

Les soldes au 30 juin 2006 et au 30 juin 2005 correspondent entièrement à des cautions accordées.

d) Ecart d'acquisition

Ce poste comprend les différences positives qui existaient entre les capitaux propres des filiales consolidées attribuables à la société consolidante, et la participation enregistrée dans la société consolidante à la date de première consolidation, qu'il n'a pas été possible d'attribuer à des éléments de patrimoine précis des filiales.

Conformément à la IFRS 3, ce fonds de commerce n'est pas amorti par le Groupe. En revanche, des tests sont actuellement réalisés pour déterminer si la valeur du fonds de commerce a subi une quelconque dépréciation, conformément à la norme IFRS 36. En cas de dépréciation il doit être procédé à la reconnaissance d'une perte dans le résultat de l'exercice au cours duquel est constatée ladite perte.

e) Comptes clients

Les retards et défauts de paiement des débiteurs au 30 juin 2006 et au 30 juin 2005 ont été estimés en fonction de l'analyse du recouvrement de chacun des soldes à cette date. Les montants nets portés à ce titre aux résultats du premier semestre 2006 et du premier semestre 2005 s'élèvent respectivement à 0,00 euros et 69 752,95 euros.

Au 30 juin 2006 et au 30 juin 2005, la dépréciation des comptes clients s'élevait respectivement à 282 295,88 euros et 278 050,54 euros. Cette estimation couvre, de façon raisonnable, les pertes potentielles provenant de la non récupération totale ou partielle des créances estimées en fonction de l'analyse individuelle des soldes en instance de recouvrement à cette date.

f) Soldes et transactions en devises

Les opérations en devises sont comptabilisées à leur contre-valeur en euros aux taux de change en vigueur le jour de la transaction.

Les différences de change constatées au moment de la liquidation des comptes en devises ou à la date de clôture, du fait de taux de change différents de ceux utilisés lors de l'enregistrement de l'opération au cours de l'exercice, sont considérées comme des charges ou des produits de l'exercice au cours duquel elles se produisent.

g) Autres actifs financiers courants

Le solde de ce poste au 30 juin 2006 et au 30 juin 2005 correspond entièrement à des dépôts à court terme.

h) Produits et charges.

Les produits et les charges sont comptabilisés suivant la méthode de la comptabilité d'engagements, c'est-à-dire en fonction du flux réel de biens et de services qu'ils produisent et non pas du moment où intervient le flux monétaire ou financier qui en découle.

i) Indemnités de licenciement.

Conformément à la législation du travail en vigueur, les sociétés pourraient être contraintes de verser des indemnités à leurs employés, dans certaines conditions, en cas de résiliation de leurs contrats de travail. Au 30 juin 2006 et au 30 juin 2005, les directions des sociétés ont considéré qu'aucune situation anormale de licenciement n'était connue. Le bilan consolidé ci-joint ne contient aucune provision à ce titre.

j) Provision pour retraites et obligations assimilées

Les sociétés consolidées n'ont contracté envers leur personnel aucune obligation en matière de compléments de retraite futurs. Le bilan consolidé ne contient aucune provision à ce titre.

k) Distinction part courante/non courante

Le classement entre élément courant et non courant est réalisé en fonction de ce qui suit :

- élément devant vraisemblablement être réalisé ou étant destiné à la vente ou à la consommation dans le cadre du cycle normal d'exploitation de l'entreprise ; ou
- élément existant essentiellement pour des raisons commerciales ou pour un laps de temps court et devant vraisemblablement être réalisé dans les douze mois qui suivent la date du bilan ; ou
- espèces ou tout autre moyen liquide équivalent dont l'utilisation n'est pas restreinte.

l) Impôt sur les sociétés

Le Groupe n'est pas consolidé fiscalement.

En conséquence, la charge consolidée au titre de l'impôt sur les sociétés a été obtenue en additionnant les montants à payer par chacune des sociétés consolidées au titre de l'impôt sur les sociétés, lequel a été calculé sur la base des bénéfices économiques individuels, en appliquant les critères fiscaux et en tenant compte des bonifications et des déductions applicables.

m) Bénéfice par action

Le bénéfice de base par action est calculé comme suit : division du bénéfice net de la période attribuable à la société consolidante par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de cette dernière en circulation pendant cette période, sans tenir compte du nombre moyen d'actions de la société consolidante détenues en propre.

n) Flux de trésorerie

En ce qui concerne le tableau des flux de trésorerie, les expressions suivantes sont utilisées dans le sens indiqué ci-après :

Flux de trésorerie : rentrées et sorties d'espèces ou d'autres moyens équivalents, c'est-à-dire les investissements à échéance de moins de trois mois à fortes liquidités et à faible risque d'altération de leur valeur.

Activités opérationnelles : activités qui constituent la principale source de revenus ordinaires du Groupe, ainsi que toutes les autres activités ne pouvant pas être considérées comme un investissement ou un financement.

Activités d'investissement: activités d'acquisition, d'aliénation ou de disposition par d'autres moyens d'actifs à long terme et autres investissements n'étant pas considérés comme des espèces ou leurs équivalents.

Activités de financement : activités donnant lieu à des changements de taille et de composition du patrimoine net et des passifs d'ordre financier.

o) Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Au 30 juin 2006, ce poste du bilan comporte des provisions pour un montant total de 1 051 448 euros qui concernent des factures à recevoir de fournisseurs au titre de transactions commerciales intervenues depuis le début de leur activité.

Ces provisions en attente d'apurement portent principalement sur des transactions commerciales réalisées au cours de l'exercice présent, à l'exception d'une partie, pour un montant de 234 054 euros, relatives à des transactions antérieures à 2003.

La société régularisera ces passifs à l'expiration du délai de 10 ans suivant l'exercice au cours duquel ils ont été enregistrés.

NOTE 5. AUTRES ACTIFS INCORPORELS

La composition et les mouvements enregistrés dans ce poste au cours du premier semestre 2006 et au cours du premier semestre 2005 ont les suivants :

	31/12/2004	Augmentations	Diminutions	30/06/2005	Augmentations	31/12/2005	Augmentation	30/06/2006
Coût:								
Propriété industrielle	7 807,55	8 418,14	(8 378,08)	7 847,61	5 362,87	13 210,48	17 247,69	30 458,17
Equipements informatiques	146 429,51	10 851,30	8 378,08	165 658,89	28 912,96	194 571,85	29 242,29	223 814,14
	154 237,06	19 269,44	0,00	173 506,50	34 275,83	207 782,33	46 489,98	254 272,31
Amortissement cumulé:								
Propriété industrielle	(71,63)	(10 534,18)	7 442,38	(3 163,43)	(879,54)	(4 042,97)	(1 066,03)	(5 109,00)
Equipements informatiques	(58 421,07)	(1 962,87)	(7 442,38)	(67 826,32)	(6 149,26)	(73 975,58)	(14 342,33)	(88 317,91)
	(58 492,70)	(12 497,05)	0,00	(70 989,75)	(7 028,80)	(78 018,55)	(15 408,36)	(93 426,91)
Net	95 744,36	6 772,39	0,00	102 516,75	27 247,03	129 763,78	31 081,62	160 845,40

NOTE 6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La composition et les mouvements enregistrés dans ce poste au cours du premier semestre 2006 et du premier semestre 2005 sont les suivants :

	31/12/2004	Augmentations	30/06/2005	Augmentations	31/12/2005	Augmentations	30/06/2006
Valeurs brutes							
Autres installations	2.241,40	-	2.241,40	-	2.241,40	-	2.241,40
Mobilier	40.200,68	-	40.200,68	-	40.200,68	-	40.200,68
Matériel informatique	211.617,06	2.269,23	213.886,29	55.216,67	269.102,96	32.712,53	301.815,49
Autres immobilisations corporelles	-	(0,03)	(0,03)	2.100,00	2.099,97	0,03	2.100,00
	254.059,14	2.269,23	256.328,34	57.316,67	313.645,01	32.712,56	346.357,57
Amortissement cumulé:							
Autres installations	(1.076,56)	(459,74)	(1.536,30)	(459,75)	(1.996,05)	(560,35)	(2.556,40)
Mobilier	(15.850,16)	(1.416,27)	(17.266,43)	(1.416,27)	(18.682,70)	(2.243,35)	(20.926,05)
Matériel informatique	(135.504,45)	(17.737,42)	(153.241,87)	(9.394,04)	(162.635,91)	(13.867,57)	(176.503,48)
	(152.431,17)	(19.613,43)	(172.044,60)	(11.270,06)	(183.314,66)	(16.671,27)	(199.985,93)
Net	101.627,97	(17.344,2)	84.283,74	46.046,61	130.330,35	16.041,29	146.371,64

Les immobilisations corporelles du Groupe sont affectées aux activités opérationnelles et ne font l'objet d'aucune charge ou garantie. En outre, elles sont dûment couvertes contre toute sorte de risques.

Le Groupe utilise différents actifs par le biais de contrats de crédit-bail. Les principales caractéristiques et les conditions de ces actifs sont les suivantes :

Description	Coût du bien à l'origine	Valeur de l'option d'achat	Durée du contrat en mois	Temps écoulé en mois	Montant acquitté	Montant restant dû
Équipements informatiques	30 496,00	904,00	36	20	18 075,78	15 364,33
	30 496,00					

Ces actifs sont enregistrés dans les immobilisations corporelles.

NOTE 7. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

La composition et les mouvements enregistrés dans ce poste au cours du premier semestre 2006 et au cours du premier semestre 2005 sont les suivants:

	31/12/2004	30/06/2005	31/12/2005	Augmentations	30/06/2006
Cautionnements versés	13 517,29	13 517,29	13 517,29	60 927,11	74 444,40
Total	13 517,29	13 517,29	13 517,29	60 927,11	74 444,40

Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée au titre du premier semestre 2006 ni au titre du premier semestre 2005.

NOTE 8. ECART D'ACQUISITION

Conformément aux critères susvisés ce poste se décompose comme suit (par sociétés):

	31/12/04	Augmentations	31/12/05	Augmentations	30/06/06
Centrocom Cyber, S.L.U.	268 514,42		268 514,42	-	268 514,42
Total	268 514,42		268 514,42	-	268 514,42

Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée au titre du premier semestre 2006 ni au titre du premier semestre 2005.

L'écart d'acquisition, né à la date de première consolidation, a été calculé de la façon suivante :

	Coût d'acquisition des participations financières	Valeur des fonds propres à la date d'investissement	Fonds de commerce
Centrocom Cyber, S.L.U.	468 291,08	199 776,66	268 514,42
	468 291,08	199 776,66	268 514,42

NOTE 9. CLIENTS ET AUTRES COMPTES DEBITEURS.

Ce poste du bilan est essentiellement constitué, au 30 juin 2006 et au 31 décembre 2005, de créances commerciales au titre de l'activité continue et ordinaire de la société, qui s'élèvent respectivement à 2.870.792,87 euros et 2 695 837,84 euros.

Le détail du poste au 30/06/2006 au 31/12/2005 est le suivant:

	30/06/2006	31/12/2005
Débiteurs et autres comptes à recevoir :		
Clients pour ventes et prestations de services	2 820 464,60	2 670 713,31
Débiteurs divers	50 328,27	18 899,86
Personnel	0	6 224,67
	2 870 792,87	2 695 837,84

NOTE 10. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS.

La composition et les mouvements enregistrés dans ce poste au cours du premier semestre de 2006 et de l'exercice 2005 sont les suivants :

	31/12/04	Augmentations	31/12/05	Augmentations	30/06/06
Autres investissements :					
Placements à court terme	-	-	-	855.782,05	855 782,05
Dépôts	317,94	-	317,94	-	317,94
Total	317,94	-	317,94	855.782,05	856.099,99

Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée au titre du premier semestre 2006 ni au titre de 2005.

Au 30 juin 2006, le placement correspond à un réméré déposé chez Banca March pour Centrocom Cyber, S.L.

NOTE 11. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres consolidés s'élevaient, au 30 juin 2006 et 31 décembre 2005, à 1.922.296,63 euros et 1 460 531,40 euros respectivement. Le détail est le suivant :

	31/12/2005	30/06/2006
Capital social souscrit de la société consolidante	75 000,00	75 000
Réserves :	601 623,54	1 385 893,03
De la société dominante	491 693,11	1 178 614,82
Des sociétés consolidées par intégration globale	109 930,43	207 278,21
Résultat de l'exercice attribué à la société consolidante	783 907,86	461 403,60
Capitaux Propres de la société consolidante	1 460 531,40	1 922 296,63

Capital social de la société consolidante

Le capital social de la société « Antevenio, S.A. » est représenté par 3 000 actions nominatives ayant une valeur nominale de 25,00 euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

La répartition de la détention du capital social au 30 juin 2005 est la suivante :

	% Participation
Alba Participaciones, S.A.	28,80
Advertising Antwerpen B.V	28,30
Nellingan Limited	14,93
E-Ventures Capital Internet, S.A.	14,40
Sofindes, S.L.	5,75
Autres	7,82

La répartition de la détention du capital social au 31 décembre 2005 et au 30 juin 2006 est la suivante :

	% Participation
Alba Participaciones, S.A.	28,80
Advertising Antwerpen B.V	28,30
Joshua Novick	16,67
E-Ventures Capital Internet, S.A.	14,40
Abies Investments, S.L.	5,75
Autres	6,08

Réserves de la société consolidante

Les réserves de la société consolidante au 30 juin 2006 et 31 décembre 2005 se décomposent comme suit :

	30/06/06	31/12/05
Réserves légales	14 999,73	14.999,73
Autres réserves	1 118 413,29	431.491,58
Prime d'émission d'actions	45 202,42	45.202,42
Report à nouveau négatif	(0,62)	(0,62)
	1 178 614,82	491.693,11

Réserves légales de la société consolidante

Conformément à diverses dispositions légales, l'usage des réserves légales est restreint. En application de la loi sur les sociétés anonymes, toute société commerciale de la forme d'une société anonyme et ayant réalisé des bénéfices est tenue d'affecter 10 % de ses bénéfices aux réserves légales, et ce jusqu'à ce que le fonds de réserve ainsi constitué représente un cinquième du capital social souscrit.

Les réserves légales ne peuvent être utilisées que pour compenser des pertes ou augmenter le capital social, uniquement pour la part dépassant 10 % du capital augmenté. Les réserves légales ne peuvent être distribuées aux actionnaires qu'en cas de liquidation de la société.

Au 30 juin 2006, la dotation aux réserves légales était conforme aux dispositions susvisées.

Réserves des sociétés consolidées par intégration globale, proportionnelle et par mise en équivalence.

Ces postes du bilan consolidé se décomposent comme suit au 30 juin 2006 et décembre 2005 :

	30/06/06	2005
Sociétés consolidées par intégration globale		
Centrocom Cyber S.L.U.	208 196,00	111 063,57
Europermission, S.L.	(917,79)	(1 132,57)
Total	207 278,21	109 930,43

Tableau de variation de capitaux propres

	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Profits cumulés	Intérêts Minoritaires	Total Capitaux Propres
31/12/2005	75 000,00	45 202,52	14 999,73	1 325 329,15	602,21	1 461 133,61
Affectation résultat	-	-	-	(294,04)	294,04	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	461 697,64	-	461 697,64
Autres mouvements	-	-	-	361,63	7,88	369,51
30/06/2006	75 000,00	45 202,52	14 999,73	1 787 094,38	904,13	1 923 200,76

NOTE 12. INTÉRÊTS MINORITAIRES.

La valeur de la participation des associés ou actionnaires minoritaires dans les entreprises consolidées se décompose comme suit au 30 juin 2006 :

Société dépendante	Pourcentage participation actionnaires minoritaires	Capital et réserves au 30/06/2006	Résultat de l'exercice	Participation au capital et réserves	Résultat attribué aux intérêts minoritaires	Total intérêts minoritaires
Europmission, S.L.	50,33	1.212,42	584,34	610,09	294,04	904,13
		1.212,42	584,34	610,09	294,04	904,13

NOTE 13. DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les dettes envers des établissements de crédit se décomposent comme suit au 30 juin 2006

	À court terme	À long terme	Total
Carte bancaire Visa	19 377,93	-	19 377,93
Dettes sur leasings	5 422,62	9 941,71	15 364,33
	24 800,55	9 941,71	34 742,26

Échéances des dettes à long terme envers les établissements de crédit

Les échéances des dettes à long terme envers des établissements de crédit, au 30 juin 2006, sont les suivantes:

Échéance	Euros
2007	9 941,71
	9 941,71

NOTE 14. AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Le poste se décompose au 30 juin 2006 de :

	30/06/06	31/12/2005	30/06/2005
Prêts obtenus auprès de sociétés non apparentées	-	-	112 327,31

Le solde au 30 juin 2005 correspond au prêt accordé par la société Rablin, S.A., à un taux d'intérêt de l'Euribor + 0% et à un nominal de 144 243,00 euros, arrivant à échéance le 1er juin 2007.

Le prêt a été intégralement remboursé durant l'exercice 2005.

NOTE 15. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Le poste se décompose comme suit au 30 juin 2006 et 31 décembre :

	30/06/2006	31/12/2005
Dettes avec des entreprises rattachées	-	21 774,33
Administrations publiques (Note 16)	303 527,57	281 781,14
Autres dettes	-	102 392,12
Rémunérations à payer	79 198,64	137 754,65
	382 726,21	543 702,24
Fournisseurs	2 407 274,24	2 215 129,17
Créanciers pour prestations de services	382 363,32	292 208,64
Avances clients	15 161,19	12 521,78
	2 804 798,75	2.519 859,59
Total	3 187 524,96	3 063 561,83

Le poste "Dettes fournisseurs et autres créditeurs" figurant au bilan consolidé au 30 juin 2006 comporte un montant de Provisions pour factures en attente de réception non soldées de 1.051.448 euros ; ces provisions en attente d'apurement portent principalement sur des transactions commerciales réalisées au cours de l'exercice présent et des exercices précédents, en incluant une partie, pour un montant de 234.053 euros, relatives à des transactions antérieures à 2003. À la date d'émission du présent rapport d'audit, ces passifs ne seront pas exigés en tout ou partie

La société régularisera ces dettes à l'expiration du délai de 10 ans suivant l'exercice au cours duquel elles ont été enregistrées.

NOTE 16. ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET SITUATION FISCALE

Les soldes du poste « Administrations publiques » se décomposent comme suit au 30 juin 2006 :

	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
A court terme:		
Taxe sur la valeur ajoutée	578,66	189 348,68
Différence temporaire actif ajustements IFRS	142,87	
Retenues pour l'IRPP		76 977,47
Organismes de la Sécurité sociale		37 201,42
	721,53	303 527,57

Situation fiscale

Les sociétés du Groupe peuvent encore faire l'objet de contrôles fiscaux sur l'impôt sur les sociétés les quatre derniers exercices.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, les liquidations d'impôts ne peuvent pas être considérées comme définitives tant qu'elles n'ont pas fait l'objet d'un contrôle de la part des autorités fiscales, si le délai de prescription de quatre ans ne s'est pas écoulé. En conséquence, en cas d'éventuels contrôles fiscaux, il n'est pas à exclure que des passifs supplémentaires, autres que ceux comptabilisés par les sociétés, puissent apparaître.

La direction estime qu'en cas d'apparition de tels passifs, ils ne seraient pas significatifs compte tenu des capitaux propres et des résultats annuels obtenus.

La mise en conformité du bénéfice comptable avant impôt vis-à-vis de l'assiette de l'impôt sur les sociétés est la suivante :

	30/06/2006	31/12/2005
Résultat comptable de l'exercice avant charges au titre de l'impôt sur les sociétés	461 697,64	784 107,88
Ajustement IFRS	142,87	(930,00)
Imputation des déficits reportables	(360 841,24)	(783 177,88)
Base Imposable (résultat fiscal)	100 999,27	-

Les calculs effectués concernant l'impôt sur les sociétés sont les suivants :

	30/06/2006 Euros	31/12/2005 Euros
Montant de 30% sur la base Imposable	30 299,78	-
Montant exigible	30 299,78	-
Moins: retenues et acomptes	-	-
Montant à payer	30 299,78	-

La charge au 30 juin 2006, au titre de l'impôt sur les sociétés, a été déterminée de la façon suivante:

	30/06/2006 Euros	31/12/2005 Euros
Résultat comptable de l'exercice avant la charge au titre de l'impôt sur les sociétés	461 697,64	784 107,88
Ajustements IFRS	142,87	(930,00)
Résultat comptable ajusté	461 840,51	783 177,88
Déficits reportables	(360 841,24)	(783 177,88)
Montant à 30%	30 299,78	-
Charge au titre de l'impôt sur les sociétés	30 299,78	-
Montant liquide	30 299,78	-
Différence	-	-

Impôt sur les sociétés

S'agissant d'états financiers intermédiaires, et compte tenu de la réglementation en vigueur stipulant que la date de versement de l'impôt correspond au dernier jour de l'exercice social (suivant les dispositions du règlement de l'impôt – art. 27, RDL 4/2004 LIS) la charge correspondant à l'impôt sur les sociétés au titre du premier semestre 2006 a été déterminée (cf ci-dessus) mais n'est pas comptabilisée dans les comptes semestriels consolidés du Groupe.

Déficits reportables à compenser fiscalement

Conformément à la législation en vigueur, les déficits fiscaux reportables peuvent être compensées par les bénéfices fiscaux obtenus au cours des quinze exercices suivant leur création. Les déficits fiscaux reportables que le Groupe peut encore compenser fiscalement, sont les suivants :

Année d'origine	Année limite de déduction	Euros
2001 (1)	2015	179 685,62
2002 (1)	2017	304 603,00
2002 (2)	2017	0 00
2004 (3)	2019	1 983,14
		486 271,76

- (1) société « Antevenio, S.A. ».
- (2) société « Centrocom Cyber,S.L.U. ».
- (3) société « Europermission, S.L. ».

NOTE 17. GARANTIES, CAUTIONS

Les avals et garanties constituées par le Groupe Antevenio auprès d'établissements bancaires et d'organismes publics se décomposent comme suit :

	Euros
Bail du siège social	91 189,00
	91 189,00

Les administrateurs du Groupe Antevenio estiment que les passifs qui pourraient éventuellement apparaître en cas de litiges n'auraient pas un impact significatif sur les comptes annuels consolidés.

NOTE 18. PRODUITS ET CHARGES

a) Montant net du chiffre d'affaires

Le montant net du chiffres d'affaires enregistré au cours du premier semestre 2006 au titre des activités ordinaires du Groupe se décompose comme suit :

	30/06/2006 Euros	30/06/2006 %	30/06/2005 Euros	30/06/2005 %
Marketing et publicité on line	3 750 884,88	104,70 %	2 820 526,65	105,53 %
Rabais, remises et ristournes sur ventes	(168 605,00)	(4,70)%	(147 995,00)	(5.53 %)

b) Achats consommés

La composition de ce poste du compte de résultat consolidé ci-joint, est la suivante :

	30/06/2006	30/06/2005
Consommations d'exploitation	1 730 520,34	1 321 385,45
Total	1 730 520,34	1 321 385,45

c) Charges externes

La composition du poste est la suivante :

	30/06/2006	30/06/2005
Baux	50 634,79	52 643,70
Réparations et conservations	1 649,56	1 198,09
Services professionnels	264 004,54	231 363,49
Prime d'assurance	1 949,36	2 030,07
Services bancaires	4 856,50	3 315,20
Publicité et relations publiques	63 432,38	16 491,17
Fournitures	18 060,65	13 787,74
Autres services	49 216,67	21 145,46
Total	453 804,48	341 974,92

d) Charges de personnel.

La composition du poste est la suivante

	30/06/2006	30/06/2005
Appointements et salaires	718 864,79	559 332,88
Sécurité sociale à la charge de l'entreprise	191 808,58	136 805,90
Autres charges sociales	-	-
Total	910 673,37	696 138,78

e) Provisions pour dépréciation des actifs courants

La composition du poste est la suivante :

	30/06/2006	30/06/2005
Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	-	-
	-	-

La société consolidante applique un critère consistant à évaluer ses actifs lors de la clôture de chaque exercice, à effectuer les estimations nécessaires et les enregistrer à la clôture de chaque exercice. Aucun solde n'est donc enregistré aux dates intermédiaires.

NOTE 19. RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET AUTRES AVANTAGES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE - COMMISSAIRES AUX COMPTES.

Rémunération des membres du conseil d'administration

Les rémunérations versées au cours du premier semestre 2006 aux membres du conseil d'administration de la société consolidante sont les suivantes :

	30/06/06
Appointements	104 000,00
Primes d'assurance	1 309,50
	105 309,50

Avances et crédits

Au 30 juin 2006, aucun crédit n'a été accordé et aucune avance n'a été versée aux membres du conseil d'administration.

Autres obligations

Au 30 juin 2006, il n'existait aucun engagement à titre de compléments de retraite, d'avals ou de garanties en faveur de l'organe d'administration de la société consolidante.

Fonctions dans d'autres sociétés

En application de la loi en vigueur sur les sociétés anonymes, le tableau ci-dessous résume les fonctions exercées par les membres de l'organe d'administration de la société au sein d'autres sociétés ayant un objet social analogue ou complémentaire :

Membre de l'organe d'administration	Fonction exercée	Société à travers laquelle est exercée cette fonction
Joshua Novick	Administrateur unique	Centrocom Cyber, S.L.U.
Joshua Novick	Membre du conseil d'administration	Europermision, S.L.
Pablo Pérez Garcia –Villoslada	Membre du conseil d'administration	Europermision, S.L.

Rémunération des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires acquittés au titre des services d'audit portant sur les états financiers intermédiaires consolidés du premier semestre 2006 s'élève à la somme de 1 000,00 euros.

NOTE 20. PASSAGE DES CRITÈRES COMPTABLES ESPAGNOLS AUX NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

Les chiffres contenus dans les états financiers intermédiaires consolidés correspondants au premier semestre 2006 ont fait l'objet d'un rapprochement afin de pouvoir les présenter, de façon rétroactive, conformément aux mêmes principes et critères que ceux appliqués aux comptes annuels de l'exercice 2005, sous la réserve que les comptes annuels de l'exercice 2004 bénéficient de l'exception visée dans les normes IFRS, permettant de ne pas appliquer la norme IFRS 32 (Instruments financiers : présentation et informations à révéler) et la norme IFRS 39 (Instruments financiers : reconnaissance et évaluation) aux comptes de l'exercice 2004.

NOTE 21. INFORMATIONS CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT

Le Groupe ne possède aucun actif et n'a engagé aucun frais visant à minimiser l'atteinte à l'environnement et à assurer la protection et l'amélioration de l'environnement.

En outre, le Groupe n'a pas constitué de provision pour risques et charges à ce titre estimant ne courir aucun risque en matière de protection et d'amélioration de l'environnement.

NOTE 22. ÉVÉNEMENTS SURVENUS A POSTERIORI

Aucun événement important pouvant avoir un impact significatif sur les comptes annuels consolidés n'est survenu postérieurement au 30 juin 2006.

Notes complémentaires sur les comptes consolidés au 30 juin 2006 demandées par l'AMF

Note 1 : Résultat par action et résultat dilué par action

Le résultat par action et le résultat dilué par action sont identiques car il n'existe pas au 30 juin 2006 de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen de titres en circulation au cours de la période et prenant en compte la division du nominal et la réduction de capital, soit 2 999 995 actions.

Le résultat par action s'élève à 0,15 euros par actions, soit $461\,697,64 / 2\,999\,995 = 0,15$ euros.

Note 2 : Reconnaissance du chiffre d'affaires

La facturation des campagnes de e-marketing, de publicité sur internet ou d'acquisition de prospects qualifiés est réalisée mensuellement, en fonction de l'avancement de chaque campagne.

Note 3 : Effectifs

	2005	30.06.06
Direction	5	7
Administration	6	7
Techniciens	7	9
Commerciaux	9	17
Télémarketing	3	12
Effectif moyen	30	52

Note 4 : Secteur d'activité

La société n'intervient que sur un seul secteur d'activité, celui du marketing et de la publicité on line.

Note 5 : Précision sur la note 18

La société a effectué les travaux nécessaires afin de déterminer si les provisions devaient être complétées. Elle n'a pas estimé devoir actualiser le niveau de provisions constaté au 31/12/05. La société n'a pas enregistré de provision pour impôt sur les sociétés au titre des six premiers mois de l'exercice 2006 car elle n'anticipe pas d'impôt compte tenu des déficits reportables encore à utiliser.

20.3 Informations financières pro forma

La structure du groupe ayant évolué au cours des trois derniers exercices et afin de permettre une comparabilité dans le temps des états financiers, des comptes consolidés pro forma 12 mois ont été établis pour les exercices clos le 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005

20.3.1 Comptes consolidés pro-forma au 31 décembre 2005 et au 31 Décembre 2004

(A) Bilan

Actif

En €	Notes annexes	31/12/2005	31/12/2004
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6	130 330,35	101 627,97
ECART D'ACQUISITION	8	268 514,42	268 514,42
AUTRES ACTIFS INCORPORELS	5	129 763,78	95 744,36
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	7	13 517,29	13 517,29
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	16	142,87	571,71
ACTIFS NON COURANTS		542 268,71	479 975,75
AVANCES ET ACOMPTES SUR COMMANDES		284,00	284,00
CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	9	2 695 837,84	1 616 376,22
AUTRES ACTIFS COURANTS		12 107,74	1 317,66
AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	10	317,94	317,94
TRÉSORERIE		1 321 199,02	959 862,12
ACTIFS COURANTS		4 029 746,54	2 578 157,94
TOTAL ACTIF		4 572 015,25	3 058 133,69

Passif

En €	Notes annexes	31/12/2005	31/12/2004
CAPITAL		75 000,00	75 000,00
PRIME D'EMISSION		45 202,52	45 202,52
RESULTATS CUMULÉS		1 340 328,88	556 421,02
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	11	1 460 531,40	676 623,54
INTÉRÊTS MINORITAIRES	12	602,21	402,19
CAPITAUX PROPRES		1 461 133,61	677 025,73
DETTES ENVERS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	13	9 941,71	20 786,55
AUTRES PASSIFS NON COURANTS	14	-	74 263,00
PASSIFS NON COURANTS		9 941,71	95 049,55
DETTES ENVERS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	13	37 378,10	15 535,57
DETTE FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS	15	3 063 561,83	2 270 522,84
PASSIFS COURANTS		3 100 939,93	2 286 058,41
TOTAL PASSIF		4 572 015,25	3 058 133,69

(B) Compte de résultat

En €	Notes annexes	31/12/2005	31/12/2004
Montant net du chiffre d'affaires	18.a	5 860 048,83	3 967 249,49
Chiffre d'affaires		6 182 181,83	4 164 594,49
Remise sur ventes		(322 133,00)	(197 345,00)
Autres produits		46 398,89	10 310,67
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		5 906 447,72	3 977 560,16
Achats consommés	18.b	3 133 264,73	2 011 334,33
Charges externes (a)	18.c	438 290,02	302.275,47
Impôts, taxes et versements assimilés (b)		5 067,17	4 105,86
Charges de personnel	18.d	1 437 589,10	1 141 898,04
Appointements, salaires et assimilés		1 157 612,12	927 641,69
Charges sociales		279 976,98	214 256,35
Dotations aux amortissements		50 411,04	32 974,71
Provisions pour dépréciation d'actifs courants (c)	18.e	69 752,95	26 148,00
Autres charges d'exploitation (a) + (b) + (c)		513 110,14	332.529,33
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		5 134 375,01	3 518 736,41
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		772 072,71	458 823,75
Autres intérêts et produits assimilés		11 326,40	9 327,30
Différences de change		2 424,44	39 318,77
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		13 750,84	48 646,07
Autres intérêts et charges assimilées		1 073,00	8 631,82
Différences de change		642,67	2 491,39
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES		1 715,67	11 123,21
RÉSULTAT FINANCIER		12 035,17	37 522,86
RÉSULTAT OPERATIONNEL		784 107,88	496 346,61
RÉSULTAT CONSOLIDÉ AVANT IMPÔTS		784 107,88	496 346,61
Impôt sur les sociétés	16	-	-
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE		784 107,88	496 346,61
Résultat attribué aux intérêts minoritaires		200,02	(1 117,71)
RESULTAT NET CONSOLIDÉ PART DU GROUPE		783 907,86	497 464,32

(C) Tableau des flux de trésorerie

En €	31/12/2005	31/12/2004
Résultat net consolidé	784 107,88	496 346,61
Régularisation des postes n'entraînant pas de mouvements de trésorerie:		
+ Amortissements et provisions	50 209,32	32 951,80
- Impôt sur les sociétés	-	
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité:		
Variation des stocks	-	
Variation des débiteurs	(1079 461,62)	(125 641,67)
Variation des créditeurs	814 881,52	286 879,16
Variation des autres actifs courants	(10 790,08)	(1 060,00)
Intérêts minoritaires	200,02	392,19
Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles (a)	559 147,04	689 868,09
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(53 545,27)	(69 483,79)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(59 585,87)	(68 368,71)
Acquisition d'immobilisations financières	-	(1 276,00)
Diminution des impôts différés	428,84	382,13
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement (b)	(112 702,30)	(138 746,37)
Résultat 2003 de Centrocom Cyber incorporé au fonds de commerce de consolidation.	-	(121 165,78)
Diminution d'autres passifs non courants	(74 263,00)	(108 782,00)
Diminution des dettes envers les établissements de crédit	(10 844,84)	36 150,64
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (c)	(85 107,84)	(193 797,14)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (d=a+b+c)	361 336,90	357 324,58
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture (e)	959 862,12	602 537,54
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (f=e+d)	1 321 199,02	959 862,12

(D) Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Profits Cumulés	Report à nouveau	Autres Réserves	Intérêts minoritaires	Total Capitaux Propres	Résultat Centrocom 2003 Hors Périmètre
31/12/2003 (Pro forma)	75 000,00	45 202,52	-	225 109,56	(40 594,07)	(3 275,20)	10	301 452,81	
Affectation résultat 2003			10 182,73	(175 217,88)	40 594,07	3 275,20	392,19	(120 773,69)	120 773,69
Résultat de l'exercice 2004				496 346,61				496 346,61	
31/12/2004 (Pro forma)	75 000,00	45 202,52	10 182,73	546 238,29	-	-	402,19	677 025,73	
Affectation résultat 2004			4 817,00	(5 017,02)			200,02		
Résultat de l'exercice 2004				784 107,88				784 107,88	
31/12/2005 (Pro forma)	75 000,00	45 202,52	14 999,73	1 325 329,15			602,21	1 461 133,61	

(E) Annexes

NOTE 1. CONSTITUTION, ACTIVITÉ ET RÉGIME JURIDIQUE DE LA SOCIÉTÉ COSOLIDANTE DU GROUPE

a) Constitution, siège social et états financiers

La société « Antevenio S.A. » (ci-après la Société) a été constituée en date du 20 novembre 1997 sous la dénomination « Interactive Network S.L. ». Le 22 janvier 2001, elle a été transformée en société anonyme et sa dénomination initiale a été remplacée par « I-Network Publicidad S.A ». Enfin, en date du 7 avril 2005, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de remplacer la dénomination sociale de la Société par sa dénomination actuelle.

Le siège social de la société est établi à Madrid, à l'adresse suivante : « C/ Marqués del Riscal, 11, planta 2^a, Madrid ».

Les états financiers consolidés pro forma du Groupe Antevenio de l'exercice 2005 ont été préparés par les administrateurs conformément aux dispositions des normes comptables internationales (ci-après IFRS), telles qu'elles ont été adoptées par l'Union européenne en vertu du règlement (CE) n° 1606/2002 du Parlement européen.

b) Activité de la société consolidante

La société consolidante a pour objet la réalisation de toutes les activités qui, conformément aux dispositions en vigueur en matière de publicité, sont exercées par les agences de publicité généralistes. Elle est en outre habilitée à réaliser toute sorte d'actes, de contrats et d'opérations et, en général, à adopter toutes les mesures visant directement ou indirectement ou jugées nécessaires ou pertinentes à la réalisation de l'objet social susvisé. Les activités comprises dans son objet social peuvent en outre être exercées en tout ou partie par la société consolidante, soit directement, soit indirectement, par le biais de sa prise de participations dans d'autres sociétés ayant un objet social identique ou analogue.

c) Régime juridique

La société consolidante est régie par ses statuts sociaux et par la loi sur les sociétés anonymes actuellement en vigueur en Espagne.

d) Responsabilité des informations et des estimations réalisées

Les informations contenues dans les présents états financiers consolidés pro forma relèvent de la seule responsabilité des administrateurs du Groupe.

Lors de la préparation des états financiers consolidés pro forma ont été utilisées, dans certains cas, des estimations réalisées par la direction du Groupe afin de quantifier certains actifs, passifs, charges et produits. Ces estimations concernent l'évaluation d'actifs et de différences de première consolidation pour déterminer l'existence de pertes suite à la dépréciation desdits actifs.

Bien que ces estimations aient été réalisées sur la base des informations disponibles concernant les faits analysés à la date de préparation des présents états financiers consolidés pro forma, il est possible que des événements futurs exigent l'introduction de modifications (à la hausse ou à la baisse) au cours des prochains exercices. Dans ce cas, lesdites modifications seraient réalisées de façon prospective, c'est-à-dire en reconnaissant les effets du changement d'estimation dans les comptes annuels consolidés correspondants.

Divers

L'exercice social des sociétés commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

Dans un but de simplification, concernant toutes les autres notes de la présente annexe, l'expression « exercice 2005 » est utilisée pour désigner l'exercice annuel clos le 31 décembre 2005.

NOTE 2. SOCIÉTÉS DU GROUPE

Tel qu'il est indiqué dans la Note 1, la société « Antevenio, S.A. » détient des participations directes dans différentes sociétés nationales. Au 31 décembre 2005, il a été procédé à la consolidation des sociétés qui font partie du Groupe.

Les différentes sociétés incluses dans le périmètre de consolidation de l'exercice 2005 sont les suivantes :

Société	Pourcentage de participation	Niveau de gestion	Méthode de consolidation appliquée
Europermission, S.L.	49,67	Élevé	Intégration globale
Centrocom Cyber, S.L.U.	100,00	Élevé	Intégration globale

Le tableau suivant contient une description succincte de chacune des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation de l'exercice 2005 :

Société	Année de constitution	Siège social	Objet social
Europermission, S.L.	17/11/2003	C/ Marques de Riscal, 11	Développement et commercialisation de bases de données à des fins commerciales
Centrocom Cyber, S.L.U. (1)	03/05/1996	C/ Marques de Riscal, 11	Prestation de services d'étude et d'analyse de processus pour leur traitement mécanique

(1) La première consolidation de cette société est intervenue le 31 décembre 2004, exercice au cours duquel elle a été acquise par la société ANTEVENIO S.A.

Bien que le Groupe Antevenio détienne une participation de moins de 50 % dans la société « Europermission, S.L. », cette dernière est considérée comme une filiale consolidée car le Groupe exerce directement ou indirectement le contrôle de cette société.

NOTE 3. RÈGLES DE PRÉSENTATION ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS PRO FORMA

a) Image fidèle

Les états financiers consolidés pro forma de l'exercice 2005 ont été préparés à partir des registres comptables de la société « Antevenio, S.A. » et des sociétés qui composent le Groupe, dont les états financiers consolidés pro forma respectifs ont été préparés conformément aux principes comptables admis en Espagne, visés dans le Code du commerce et développés dans le Plan comptable général et dans la réglementation applicable dans les différents pays où sont établies les sociétés qui composent le Groupe consolidé.

Les états financiers consolidés pro forma de l'exercice 2005 sont présentés conformément aux dispositions des normes IFRS et ont fait l'objet des ajustements ou reclassements pertinents afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, des résultats et des ressources obtenues et affectées au cours de l'exercice 2005.

Les différents postes des états financiers consolidés pro forma individuels de chacune des sociétés ont fait l'objet d'un processus d'homogénéisation à des fins d'évaluation. Pour ce faire, les critères appliqués au sein de chacune des sociétés ont été adaptés à ceux utilisés par la société consolidante dans ses propres états financiers consolidés pro forma.

b) Comparaison de l'information

Les soldes correspondant à l'exercice 2004 présentés à des fins comparatives sont arrêtés conformément aux dispositions des normes IFRS adoptées par l'Union européenne qui correspondent à celles appliquées au cours de l'exercice 2005. En conséquence, les postes des deux exercices sont comparables et homogènes.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 (première application des normes internationales d'information financière), la date de transition aux normes IFRS a été fixée au 1^{er} janvier 2004.

c) Approbation des états financiers consolidés pro forma

Les états financiers de l'exercice 2005 de chacune des sociétés du Groupe, sur la base desquels ont été préparés les présents états financiers consolidés pro forma, ont été approuvés par les Assemblées générales d'Actionnaires respectives en date du 30 juin 2006.

Les états financiers consolidés pro forma au 31 décembre 2005 ont été arrêtés par le conseil d'administration de « Antevenio S.A. » au même titre que les comptes consolidés pro forma 2004 et 2003.

d) Présentation des états financiers consolidés pro forma

Les états financiers consolidés pro forma sont exprimés en euros.

e) Principes de consolidation

La consolidation des états financiers consolidés pro forma de la société « Antevenio, S.A. » et des états financiers consolidés pro forma des filiales consolidées mentionnées dans la Note 2, a été réalisée suivant les méthodes indiquées ci-après :

- 1) Méthode dite de l'intégration globale pour les sociétés dont le contrôle effectif est assuré par la société consolidante ou au sein desquelles des accords ont été conclus avec les autres actionnaires.

La consolidation des opérations de la société « Antevenio, S.A. » et des filiales susvisées a été effectuée conformément aux principes de base suivants :

- Les critères utilisés lors de l'élaboration des bilans et des comptes de résultat individuels de chacune des sociétés consolidées sont, en règle générale, homogènes dans tous leurs aspects essentiels.
- Le bilan et le compte de résultat consolidés pro forma contiennent les ajustements et les éliminations propres à tout processus de consolidation, ainsi que les homogénéisations d'évaluation pertinentes et nécessaires au rapprochement de soldes et de transactions entre les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.
- Le compte de résultat consolidé pro forma fait état : (i) des produits et des charges des sociétés qui ne font plus partie du Groupe à ce jour mais qui en ont fait partie jusqu'à la date de la vente de la participation qui était détenue dans chacune d'entre elles ou la date de leur liquidation ; et (ii) des produits et des charges des sociétés qui ne faisaient pas partie du Groupe auparavant mais qui en font partie depuis la date d'acquisition d'une participation en leur sein ou la date de leur constitution, jusqu'à la clôture de l'exercice.

- Les soldes et transactions entre les sociétés consolidées ont été éliminés durant le processus de consolidation. Les créances et les dettes envers des entreprises du Groupe, associées et apparentées ayant été exclues du périmètre de consolidation sont présentés dans les postes correspondants de l'actif et du passif du bilan consolidé pro forma.
- L'élimination participation – capitaux propres des filiales consolidées ; les différences de première consolidation ont été traitées comme suit :
 - a) Différences négatives : incluses dans le poste « Réserves des sociétés consolidées ».
 - b) Différences positives n'ayant pu être attribuées aux éléments de patrimoine des filiales consolidées : incluses dans le poste « Ecart d'acquisition » de l'actif du bilan.
- Le résultat consolidé de l'exercice montre la part attribuable à la société consolidante, qui se compose du résultat obtenu par cette dernière plus la part correspondante du résultat obtenu par les filiales consolidées, sur la base de la participation financière.
- La valeur de la participation des actionnaires minoritaires dans les capitaux propres et l'attribution des résultats au sein des filiales consolidées sont présentées dans le poste « Intérêts minoritaires » du passif du bilan consolidé. Le détail de la valeur de ces participations est indiqué dans la Note 12.

NOTE 4. NORMES D'ÉVALUATION

Les principales normes d'évaluation utilisées lors de l'élaboration des états financiers consolidés pro forma de l'exercice 2005 sont les suivantes :

a) Autres actifs incorporels

Les éléments de l'actif immobilisé incorporel sont comptabilisés à leur prix d'achat ou au coût direct de production appliqué, déduction faite de l'amortissement cumulé correspondant, conformément aux critères suivants :

a.1) Propriété industrielle :

Il s'agit des montants acquittés au titre de l'achat de la propriété ou du droit d'utilisation des différentes manifestations de cette dernière ou, le cas échéant, au titre des frais engagés pour le dépôt de celles qui ont été développées par les sociétés, déduction faite de l'amortissement cumulé correspondant.

Ces montants sont amortis selon la méthode d'amortissement linéaire, au taux de 5% par an. Les montants comptabilisés à ce titre dans les comptes de résultat consolidés pro forma de l'exercice 2005 et de l'exercice 2004 s'élèvent respectivement à 3 971,34 euros et 0,00 euros.

a.2) Logiciels :

Les logiciels acquis ou développés par les sociétés sont comptabilisés à leur prix d'achat ou à leur coût de production, le cas échéant, déduction faite de l'amortissement cumulé correspondant.

Ils sont amortis suivant la méthode linéaire, au taux de 7% par an. Les montants comptabilisés à ce titre dans les comptes de résultat consolidés pro forma de l'exercice 2005 et de l'exercice 2004 s'élèvent respectivement à 15 554,51 euros et 12 502,76 euros.

b) Immobilisations corporelles

Les éléments de l'actif immobilisé corporel sont comptabilisés à leur prix d'achat ou à leur coût de production augmenté du montant des investissements supplémentaires ou complémentaires réalisés, suivant le même critère d'évaluation, déduction faite de l'amortissement cumulé correspondant.

Les coûts d'agrandissement, de modernisation ou d'amélioration se traduisant par une augmentation de la productivité, de la capacité ou de l'efficience, ou par un allongement de la durée de vie des biens, sont capitalisés et considérés comme une majoration du coût des biens concernés.

Les frais de maintenance et d'entretien engagés au cours de l'exercice sont portés au compte de résultat consolidé.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie estimée des actifs. Les taux annuels d'amortissement sont les suivants :

	Taux annuel	Durée de vie estimée
Autres installations	50	2 ans
Mobilier	10	10 ans
Équipements informatiques	17,5	5.71 ans

Les montants comptabilisés au titre de l'amortissement des immobilisations corporelles dans les comptes de résultat consolidés de l'exercice 2005 et de l'exercice 2004, s'élèvent respectivement à 30 883,49 euros et 20 449,04 euros.

Contrats de crédit-bail (Leasing) :

Conformément à la norme IFRS 17, le Groupe comptabilise dans les actifs corporels les biens acquis en crédit-bail. Ces actifs sont enregistrés à leur valeur au comptant. Parallèlement, la dette totale correspondante est portée au passif du bilan consolidé pro forma, dans les postes « Dette envers des établissements de crédit » à court et long terme, en fonction de la date d'échéance des dettes. La différence entre ces deux montants, qui correspond aux frais financiers des opérations, est considérée comme une majoration du coût de l'actif corporel concerné et comptabilisée comme telle. Le montant des frais financiers capitalisés et engagés au cours de l'exercice est quant à lui passé en charges (Cf. Note 6).

Le Groupe a l'intention d'exercer l'option d'achat sur les actifs acquis en crédit-bail à la date d'échéance des contrats.

Dépréciation de la valeur des actifs

À la date de clôture de chaque exercice, où à la date où cela est jugé nécessaire, il est procédé à une analyse de la valeur des actifs afin de déterminer si ces derniers ont subi une quelconque dépréciation. Si tel est le cas, il est procédé à une estimation du montant récupérable de cet actif en vue de déterminer, le cas échéant, le montant de la dépréciation nécessaire.

c) Immobilisations financières

c.1) Portefeuille de valeurs

Les investissements de cette nature sont enregistrés à leur prix d'achat ou à leur valeur théorique comptable, si cette dernière est inférieure.

Les soldes au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004 correspondent entièrement à des cautions accordées.

d) Ecart d'acquisition

Ce poste comprend les différences positives qui existaient entre les capitaux propres des filiales attribuables à la société consolidante et la participation enregistrée dans les comptes de la société consolidante à la date de première consolidation, qu'il n'a pas été possible d'attribuer à des éléments de patrimoine précis des filiales.

Conformément à la norme IFRS 3, ce fonds de commerce n'est pas amorti par le Groupe. En revanche, des tests sont actuellement réalisés pour déterminer si la valeur du fonds de commerce a subi des pertes suite à une quelconque dépréciation, conformément à la norme IFRS 36. En cas de dépréciation, il doit être procédé à la reconnaissance d'une perte dans le résultat de l'exercice au cours duquel est constatée ladite perte.

e) Comptes clients.

Les retards et défauts de paiement des débiteurs au 31 décembre 2005 ont été estimés en fonction de l'analyse de chacun des soldes à cette date. Les montants nets portés à ce titre aux résultats de l'exercice 2005 et de l'exercice 2004 s'élèvent respectivement à 69 752,95 euros et 26 148,00 euros.

Au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004, la dépréciation des comptes clients s'élevait respectivement à 375 952,59 euros et 281 199,54 euros. Cette estimation couvre, de façon raisonnable, les pertes potentielles provenant de la non-récupération totale ou partielle des créances estimées en fonction de l'analyse individuelle des soldes en instance de recouvrement à cette date.

f) Soldes et opérations en devises

Les opérations en devises sont comptabilisées à leur contre-valeur en euros aux taux de change en vigueur le jour de la transaction.

Les différences de change constatées au moment de la liquidation des comptes en devises ou à la date de clôture, du fait de taux de change différents de ceux utilisés lors de l'enregistrement de l'opération au cours de l'exercice, sont considérées comme des charges ou des produits de l'exercice au cours duquel elles se produisent.

g) Autres actifs financiers courants

Le solde de ce poste au 31 décembre 2005 est entièrement constitué de dépôts à court terme.

h) Produits et charges

Les produits et les charges sont comptabilisés suivant la méthode de la comptabilité d'engagements, c'est-à-dire en fonction du flux réel de biens et de services qu'ils produisent et non pas du moment où intervient le flux monétaire ou financier qui en découle.

i) Indemnités de licenciement

Conformément à la législation du travail en vigueur, les sociétés pourraient être contraintes de verser des indemnités à leurs employés, dans certaines conditions, en cas de résiliation de leurs contrats de travail. Au 31 décembre 2005, les directions des sociétés ont considéré qu'aucune situation anormale de licenciement n'était connue. Le bilan consolidé pro forma ne contient aucune provision à ce titre.

j) Provision pour retraites et obligations assimilées

Les sociétés consolidées n'ont contracté envers leur personnel aucune obligation en matière de compléments de retraite futurs. Le bilan consolidé pro forma ne contient aucune provision à ce titre.

k) Distinction part courante/non courante.

Le classement entre élément courant et non courant est réalisé en fonction de ce qui suit :

- élément devant vraisemblablement être réalisé ou étant destiné à la vente ou à la consommation dans le cadre du cycle normal d'exploitation de l'entreprise ; ou
- élément existant essentiellement pour des raisons commerciales ou pour un laps de temps court et devant vraisemblablement être réalisé dans les douze mois qui suivent la date du bilan ; ou
- espèces ou tout autre moyen liquide équivalent dont l'utilisation n'est pas restreinte.

l) Impôt sur les sociétés

Le Groupe n'est pas consolidé fiscalement.

En conséquence, la charge consolidée au titre de l'impôt sur les sociétés a été obtenue en additionnant les montants à payer par chacune des sociétés consolidées au titre de l'impôt sur les sociétés, lequel a été calculé sur la base des bénéfices économiques individuels, en appliquant les critères fiscaux et en tenant compte des bonifications et des déductions applicables.

En raison de l'existence de déficits fiscaux reportables (Cf. Note 16), aucune charge n'a été enregistrée au titre de l'impôt sur les sociétés au titre des exercices 2005 et 2004.

m) Bénéfice par action

Le bénéfice de base par action est calculé comme suit : division du bénéfice net de la période attribuable à la société consolidante par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de cette dernière en circulation pendant cette période, sans tenir compte du nombre moyen d'actions de la société consolidante détenu en propre.

n) Flux de trésorerie

En ce qui concerne le tableau des flux de trésorerie, les expressions suivantes sont utilisées dans le sens indiqué ci-après :

Flux de trésorerie : rentrées et sorties d'espèces ou d'autres moyens équivalents, c'est-à-dire les investissements à échéance de moins de trois mois à fortes liquidités et à faible risque d'altération de leur valeur.

Activités opérationnelles : activités qui constituent la principale source de revenus ordinaires du Groupe, ainsi que toutes les autres activités ne pouvant pas être considérées comme un investissement ou un financement.

Activités d'investissement : activités d'acquisition, d'aliénation ou de disposition par d'autres moyens d'actifs à long terme et autres investissements n'étant pas considérés comme des espèces ou leurs équivalents.

Activités de financement : activités donnant lieu à des changements de taille et de composition du patrimoine net et des passifs d'ordre financier.

o) Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004, ce poste du bilan comporte des provisions pour les montants totaux respectifs de 898 694,24 et 738 946,04 euros, concernant des factures à recevoir de fournisseurs au titre de transactions commerciales intervenues depuis le début de leur activité.

Parmi ces provisions, les montants respectifs de 235 054,00 euros (2005) et 259 054,00 euros (2004) concernent des factures à recevoir de fournisseurs au titre de transactions commerciales antérieures à 2003.

En cas de non apurement, la société régularisera ces passifs à l'expiration du délai de 10 ans suivant l'exercice au cours duquel ils ont été enregistrés.

NOTE 5. AUTRES ACTIFS INCORPORELS

La composition et les mouvements enregistrés dans ce poste au cours de l'exercice 2005 et au cours de l'exercice 2004 sont les suivants :

	31/12/2003	Augmentations	Diminutions	31/12/2004	Augmentations	31/12/2005
Montant brut :						
Propriété industrielle	6 136,73	3 132,25	(1 461,43)	7 807,55	5 402,93	13 210,48
Logiciels	80 077,87	66 351,54	-	146 429,51	48 142,34	194 571,85
	86 214,70	69 483,79	(1 461,43)	154 237,06	53 545,27	20 782,33
Amortissements cumulés :						
Propriété industrielle	(1 533,06)	-	1 461,43	(71,63)	(3 971,34)	(4 042,97)
Logiciels	(45 918,31)	(12 502,76)	-	(58 421,07)	(15 554,51)	(73 975,58)
	(47 451,37)	(12 502,76)	1 461,43	(58 492,70)	(19 525,85)	(78 018,55)
Montant Net	38 763,33	56 981,03	0,00	95 744,36	34 019,42	129 763,78

NOTE 6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La composition et les mouvements enregistrés dans ce poste au cours de l'exercice 2005 et au cours de l'exercice 2004 sont les suivants :

	31/12/2003	Augmentations	31/12/2004	Augmentations	31/12/2005
Montant brut :					
Autres installations	-	2 241,40	2 241,40	-	2 241,40
Mobilier	40 200,68	-	40 200,6	-	40 200,6
Équipements informatiques	145 489,75	66 127,31	211 617,06	57 485,90	269 102,96
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	2 099,97	2 099,97
	185 690,43	68 368,71	254 059,14	59 585,87	313 645,01
Amortissements cumulés :					
Autres installations	(538,29)	(538,27)	(1 076,56)	(919,49)	(1 996,05)
Mobilier	(11 817,01)	(4 033,15)	(15 850,16)	(2 832,54)	(18 682,70)
Équipements informatiques	(119 626,83)	(15 877,62)	(135 504,45)	(27 131,46)	(162 635,91)
	(131 982,13)	(20 449,04)	(152 431,17)	(30 883,49)	(183 314,66)
Montant Net	53 708,30	47 919,67	101 627,97	28 702,38	130 330,35

Les immobilisations corporelles du Groupe sont affectées aux activités opérationnelles et ne font l'objet d'aucune charge ou garantie. En outre, elles sont dûment couvertes contre toute sorte de risques.

Le Groupe utilise différents actifs par le biais de contrats de crédit-bail. Les principales caractéristiques et les conditions de ces actifs sont les suivantes :

Description	Coût du bien à l'origine	Valeur de l'option d'achat	Durée du contrat en mois	Temps écoulé en mois	Montant acquitté	Montant restant dû
Équipements informatiques	30 496,00	904,00	36	14	12 653,00	20 787,11
	30 496,00					

Ces actifs sont enregistrés dans les immobilisations corporelles.

NOTE 7. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

La composition et les mouvements enregistrés dans ce poste au cours de l'exercice 2005 et au cours de l'exercice 2004 sont les suivants :

	31/12/2003	Augmentations	31/12/2004	Augmentations	31/12/2005
Cautions constituées	12 241,29	1 276,00	13 517,29	--	13 517,29
Total	12 241,29	1 276,00	13 517,29	--	13 517,29

Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée sur ce poste au titre des exercices 2005 et 2004.

NOTE 8. ECART D'ACQUISITION

Conformément aux critères susvisés, ce poste se décompose comme suit (par sociétés) :

	31/12/03	Augmentations	31/12/04	Augmentations	31/12/05
Centrocom Cyber, S.L.U.	268 514,42	-	268 514,42	-	268 514,42
Total	268 514,42	-	268 514,42	-	268 514,42

Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée au titre des exercices 2005 et 2004.

L'écart d'acquisition du bilan a été calculé à la date d'intégration dans le groupe de la filiale, en appliquant rétroactivement à l'exercice 2003 l'écart d'acquisition qui est apparu au 31 décembre 2004. Le calcul a été réalisé comme suit :

	Coût d'acquisition des participations financières	Valeur des fonds propres à la date d'investissement	Fonds de commerce
Centrocom Cyber, S.L.U.	468 291,08	199 776,66	268 514,42
	468 291,08	199 776,66	268 514,42

NOTE 9. CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Ce poste du bilan ci-joint contient essentiellement, au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004, les créances commerciales au titre de l'activité continue et ordinaire de la société, qui s'élève respectivement à 2 670 713,31 euros et 1 608 431,69 euros.

Le détail de ce poste au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004 est le suivant:

	31/12/2005	31/12/2004
Clients pour ventes et prestations de services	2 670 713,31	1 608 431,69
Entreprises rattachées	0,00	948,66
Débiteurs divers	18 899,86	6 792,63
Personnel	6 224,67	203,24
Total	2 695 837,84	1 616 376,22

NOTE 10. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

La composition et les mouvements enregistrés dans ce poste au cours de l'exercice 2005 et au cours de l'exercice 2004 sont les suivants (en euros) :

	31/12/2003	Augmentations	Diminutions	31/12/2004	Augmentations	31/12/2005
Placements à court terme	130 000,00	-	(130 000,00)	-	-	-
Dépôts	317,94	-	-	317,94	-	317,94
Total	130 317,94	-	(130 000,00)	317,94	-	317,94

Aucune provision pour dépréciation pour ce poste n'a été constatée au titre de l'exercice 2005.

NOTE 11. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres consolidés s'élevaient respectivement au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004 à 1 460 531,40 euros et 676 623,54 euros. Le détail est le suivant :

	31/12/2005	31/12/2004
Capital social souscrit de la société consolidante	75 000,00	75 000,00
Réserves :	601 623,54	104 159,22
De la société consolidante	491 693,11	104 159,22
Des sociétés consolidées par intégration globale	109 930,43	--
Résultat de l'exercice attribué à la société consolidante	783 907,86	497 464,32
	1 460 531,40	676 623,54

Capital social de la société consolidante

Le capital social de la société « Antevenio, S.A. » est composé de 3 000 actions d'une valeur nominale de 25,00 euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

La répartition du capital social au 31 décembre 2005 est la suivante :

	% Participation
Alba Participaciones, S.A.	28,80
Advertising Antwerpen B.V	28,30
Nellingan Limited	14,93
E-Ventures Capital Internet, S.A.	14,40
Sofindes, S.L.	5,75
Autres	7,82

Réserves de la société consolidante

Les réserves de la société consolidante au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004 se décomposent comme suit :

	31/12/2005	31/12/2004
Réserves légales	14 999,73	10 182,73
Autres réserves	431 491,58	48 774,69
Prime d'émission d'actions	45 202,42	45 202,42
Report à nouveau négatif	(0,62)	(0,62)
	491 693,11	104 159,22

Réserves légales de la société consolidante

Conformément aux dispositions légales, l'usage des réserves légales est restreint. Toute société commerciale de la forme d'une société anonyme et ayant réalisé des bénéfices est tenue d'affecter 10 % de ses bénéfices au poste de réserves légales, et ce jusqu'à ce que le fonds de réserve ainsi constitué représente un cinquième du capital social souscrit.

Les réserves légales ne peuvent être utilisées que pour compenser des pertes ou augmenter le capital social, uniquement pour la part dépassant 10 % du capital augmenté.

Les réserves légales ne peuvent être distribuées aux actionnaires qu'en cas de liquidation de la société.

Réserves des sociétés consolidées par intégration globale, proportionnelle et par mise en équivalence

	31/12/2005	31/12/2004
Sociétés consolidées par intégration globale		
Centrocom Cyber S.L.U.	111 063,57	-
Europemission, S.L.	(1 132,57)	-
Total	109 930,43	-

Tableau de variation des capitaux propres

Les mouvements affectant les capitaux propres se décomposent comme suit au 31 décembre 2005:

	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Profits Cumulés	Intérêts minoritaires	Total Capitaux Propres
31/12/2004	75 000,00	45 202,52	10 182,73	546 238,29	402,19	677 025,73
Affectation résultat 2004	-	-	4 817,00	(5 017,02)	200,02	-
Résultat de l'exercice				784 107,88	-	784 107,88
31/12/2005	75 000,00	45 202,52	14 999,73	1 325 329,15	602,21	1 461 133,61

NOTE 12. INTERETS MINORITAIRES

La valeur de la participation des associés ou actionnaires minoritaires dans les entreprises consolidées se décompose comme suit au 31 décembre 2005 :

31/12/2005						
Filiale Consolidée	Pourcentage participation actionnaires minoritaires	Capital et réserves au 31/12/05	Résultat de l'exercice	Participation au capital et réserves	Résultat attribué aux intérêts minoritaires	Total intérêts minoritaires
Europermision, S.L.	50,33	809,72	402,70	402,19	200,02	602,21
		809,72	402,70	402,19	202,02	602,21

Rappel exercice 2004 :

31/12/2004						
Filiale Consolidée	Pourcentage participation actionnaires minoritaires	Capital et réserves au 31/12/04	Résultat de l'exercice	Participation au capital et réserves	Résultat attribué aux intérêts minoritaires	Total intérêts minoritaires
Europermision, S.L.	50,33	3 060,00	(2 250,28)	1.519,90	(1 117,71)	402,19
		3 060,00	(2 250,28)	1 519,90	(1 117,71)	402,19

NOTE 13. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les dettes envers les établissements de crédit se décomposent comme suit au 31 décembre 2005 :

	À court terme	À long terme	Total
Carte Visa	26 532,70	-	26 532,70
Crédit bail	10 845,40	9 941,71	20 787,11
	37 378,10	9 941,71	47 319,81

Échéances des dettes à long terme envers les établissements de crédit

Les échéances des dettes à long terme envers les établissements de crédit, au 31 décembre 2005, sont les suivantes :

Échéance	Euros
2007	9 941,71
	9 941,71

Le récapitulatif des dettes avec les établissements de crédit au 31 décembre 2004 est indiqué ci-dessous en euros:

	A court terme	A long terme	Total
Carte bancaire Visa	4.690,17	-	4.690,17
Dettes pour crédits-bails	10.845,40	20.786,55	31.631,95
	15.535,57	20.786,55	36.322,12

Échéances des dettes avec les établissements de crédit à long terme

Le détail des échéances des dettes avec les établissements de crédit à long terme est le suivant:

Échéance	Euros
2006	10.844,84
2007	9.941,71
	20.786,55

NOTE 14. AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Le poste se compose au 31 décembre 2005 de :

	2005	2004
Prêts obtenus auprès de sociétés non apparentées	--	74 263,00

Le solde au 31 décembre 2004 correspond principalement au prêt accordé par la société « Rablin, S.A. » au taux d'intérêt Euribor + 0 %, dont le nominal s'élève à 144 243,00 euros, avec échéance au 1^{er} janvier 2007.

Le prêt a été intégralement remboursé durant l'exercice 2005.

NOTE 15. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Le poste se décompose comme suit au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004 :

	31/12/2005	31/12/2004
Dettes avec des entreprises rattachées	21.774,33	23.393,24
Administrations publiques	281.781,14	194.987,81
Autres dettes	102.392,12	39.303,31
Rémunérations à payer	137.754,65	149.175,12
	543.702,24	406.859,48
Fournisseurs	2.215.129,17	1.262.197,05
Créanciers pour prestations de services	292.208,64	543.285,99
Avances des clientes	12.521,78	58.180,32
	2.519.859,59	1.863.663,36
Total	3.063.561,83	2.270.522,84

Tel qu'il est mentionné à la note 4 o), au 31 décembre 2005, ce poste du bilan comporte des provisions pour les montants totaux respectifs de 898 694,24 et 738 946,04 euros, concernant des factures à recevoir de fournisseurs au titre de transactions commerciales intervenues depuis le début de leur activité.

Parmi ces provisions, les montants respectifs de 234 054,00 euros (2005) et 259 054,00 euros (2004) concernent des factures à recevoir de fournisseurs au titre de transactions commerciales antérieures à 2003.

En cas de non apurement, la société régularisera ces passifs à l'expiration du délai de 10 ans suivant l'exercice au cours duquel ils ont été enregistrés.

NOTE 16. ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET SITUATION FISCALE

Le poste « Administrations publiques » se décompose comme suit au 31 décembre 2005 :

	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
À court terme :		
Taxe sur la valeur ajoutée	9 546,85	184 051,06
Remboursement d'impôts	(356,92)	-
Retenues à la source et acomptes provisionnels au titre de l'impôt sur les sociétés	1 902,49	-
Impôt sur les bénéfices anticipé	1 015,32	-
Différence temporaire actif ajustements IFRS	142,87	-
Retenues à la source au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques	-	74 271,61
Organismes de la sécurité sociale	-	23 458,47
	12 250,61	281 781,14

Situation fiscale

Les sociétés du Groupe peuvent encore faire l'objet de contrôles fiscaux sur l'impôt sur les sociétés au titre des quatre derniers exercices.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, les liquidations d'impôts ne peuvent être considérées comme définitives tant qu'elles n'ont pas fait l'objet d'un contrôle de la part des autorités fiscales, si le délai de prescription de quatre ans ne s'est pas écoulé. En

conséquence, en cas d'éventuels contrôles fiscaux, il n'est pas à exclure que des passifs supplémentaires, autres que ceux comptabilisés par les sociétés, puissent apparaître.

La direction estime qu'en cas d'apparition de tels passifs, ils ne seraient pas significatifs compte tenu des capitaux propres et des résultats annuels obtenus.

Impôt sur les sociétés

L'état de rapprochement entre le bénéfice comptable avant impôts et l'assiette fiscale de l'impôt sur les sociétés est le suivant :

	31/12/2005	31/12/2004
Résultat comptable de l'exercice avant la charge au titre de l'impôt sur les sociétés	784 107,88	496 346,61
Ajustement IFRS	(930,00)	(1 061,74)
Écarts temporaires	0,00	(6 037,00)
Déficits reportables	(783 177,88)	(489 247,87)
Base Imposable (résultat fiscal)	-	-

Le montant de l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2005 est déterminé comme suit :

	31/12/2005	31/12/2004
Résultat comptable de l'exercice avant l'impôt sur les sociétés	784 107,88	496 346,61
Ajustement IFRS	(930,00)	(1 061,74)
Résultat comptable ajusté	783 177,88	495 284,87
Déficits reportables	(783 177,88)	(489 247,87)
Montant de l'impôt au taux de 30 %	-	1 811,10
Montant de l'impôt sur les sociétés	-	1 811,10

Déficits fiscaux reportables à compenser fiscalement

Conformément à la législation en vigueur, les déficits fiscaux reportables peuvent être compensés par les bénéfices fiscaux au cours des quinze exercices suivant leur création. Les déficits fiscaux reportables que le Groupe peut encore compenser fiscalement sont les suivants :

Année d'origine	Année limite de déduction	2004	2005
2002 (1)	2017	117 997,00	20 864,00
2000 (2)	2015	507 958,00	-
2001 (2)	2016	699 732,00	521 646,00
2002 (2)	2017	304 603,00	304 603,00
2004 (3)	2019	-	1.983,14
		1 630 290,00	849.096,14

(1) société « Centrocom Cyber, S.L.U. ».

(2) société « Antevenio, S.A. ».

(3) société « Europermission, S.L. ».

NOTE 17. GARANTIES, CAUTIONS

Les avals et garanties constitués par le Groupe Antevenio auprès d'établissements bancaires et d'organismes publics au 31 décembre 2005 se décomposent comme suit :

Bail du siège social	91 189,00
----------------------	-----------

91 189,00

Les administrateurs du Groupe Antevenio estiment que les passifs qui pourraient éventuellement apparaître en cas de litiges n'auraient pas un impact significatif sur les états financiers consolidés pro forma consolidés.

NOTE 18. PRODUITS ET CHARGES

a) Montant net du chiffre d'affaires

Le montant net du chiffre d'affaires enregistré au cours de l'exercice 2005 au titre des activités ordinaires du Groupe se décompose comme suit :

	31/12/2005	31/12/2004
Chiffre d'affaires Marketing et publicité on line	6 182 181,83	4 164 594,49
Remises sur ventes	(322 133,00)	(197 345,00)
Total	5 860 048,83	3 967 249,49

b) Achats consommés

La composition du poste est la suivante :

	31/12/2005	31/12/2004
Consommations de marchandises		
Consommations d'exploitation	3 133 264,73	2 011 334,33
Total	3 133 264,73	2 011 334,33

c) Charges externes

La composition du poste est la suivante :

	31/12/2005	31/12/2004
Baux et redevances	106 534,05	93 323,36
Réparations et entretien	18 218,83	6 593,82
Personnel extérieur à l'entreprise	135 917,06	101 387,10
Primes d'assurance	4 059,53	3 042,37
Services bancaires et assimilés	5 908,02	4 662,39
Publicité, publications et relations publiques	73 765,13	21 148,38
Fournitures	25 202,16	13 657,93
Autres services	68 685,24	58 460,12
Total	438 290,02	302 275,47

d) Charges de personnel

La composition du poste est la suivante :

	31/12/2005	31/12/2004
Appointements et salaires	1 157 612,12	927 641,69
Sécurité sociale à la charge de l'entreprise	239 769,96	188 764,36
Autres charges sociales	40 207,02	25 491,99
Total	1 437 589,10	1 141 898,04

Le nombre moyen d'employés du Groupe au cours de l'exercice 2005 (par catégories socioprofessionnelles) est le suivant :

	Nombre d'employés en 2005	Nombre d'employés en 2004
Direction	5	5
Administration	6	6
Techniciens	7	7
Commerciaux	9	7
Télémarketing	3	-
	30	25

e) Provisions pour dépréciation des actifs courants

La composition de ce poste est la suivante :

	31/12/2005	31/12/2004
Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	69 752,95	26 148,00
	69 752,95	26 148,00

NOTE 19. RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET AUTRES AVANTAGES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rémunération des membres du conseil d'administration

Les rémunérations versées au cours de l'exercice 2005 et de l'exercice 2004 aux membres du conseil d'administration de la société consolidante sont les suivantes :

	31/12/2005	31/12/2004
Appointements	223 218,00	109 121,00
Primes d'assurance	2 512,00	1 989,00
	225 730,00	111 110,00

Avances et crédits

Au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004, aucun crédit n'a été accordé et aucune avance n'a été versée aux membres du conseil d'administration.

Autres obligations

Au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004, il n'existait aucun engagement à titre de compléments de retraite, d'avals ou de garanties en faveur de l'organe d'administration de la société consolidante.

Fonctions dans d'autres sociétés

En application de la loi en vigueur sur les sociétés anonymes, le tableau ci-dessous résume les fonctions exercées par les membres de l'organe d'administration de la société au sein d'autres sociétés ayant un objet social analogue ou complémentaire:

Membre de l'organe d'administration	Fonction exercée	Société à travers laquelle est exercée cette fonction
Joshua Novick	Administrateur unique	Centrocom Cyber, S.L.U.
Joshua Novick	Membre du conseil d'administration	Europmission, S.L.
Pablo Pérez Garcia –Villoslada	Membre du conseil d'administration	Europmission, S.L.

Rémunération des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires acquittés au titre des services d'audit des états financiers consolidés pro forma de l'exercice clos au 31 décembre 2005 s'élève à la somme de 8 500,00 euros.

NOTE 20. INFORMATIONS CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT

Le Groupe ne possède aucun actif et n'a engagé aucun frais visant à minimiser l'atteinte à l'environnement et à assurer la protection et l'amélioration de l'environnement.
En outre, le Groupe n'a pas constitué de provision pour risques et charges à ce titre estimant ne courir aucun risque en matière de protection et d'amélioration de l'environnement.

NOTE 21. ÉVÉNEMENTS SURVENUS A POSTERIORI

Aucun événement important pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés pro forma consolidés n'est survenu postérieurement au 31 décembre 2005.

Notes complémentaires sur les comptes consolidés pro forma au 31 décembre 2005 demandées par l'AMF

Note 1 : résultat par action et résultat dilué par action

Le résultat par action et le résultat dilué par action sont identiques car il n'existe pas au 31 décembre 2005 de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen de titres en circulation au cours de la période et prenant en compte la division du nominal et la réduction de capital, soit 2 999 995 actions.

Le résultat par action s'élève à 0,26 euros par actions, soit $784\,107,88 / 2\,999\,995 = 0,26$ euros.

Note 2 : Reconnaissance du chiffre d'affaires

La facturation des campagnes de e-marketing, de publicité sur internet ou d'acquisition de prospects qualifiés est réalisée mensuellement, en fonction de l'avancement de chaque campagne.

Note 3 : Précision de la note 16

En 2004, la société avait un écart temporaire de charge d'impôt car le résultat comptable était différent du résultat fiscal. Cette différence était de 6 037€, le charge d'impôt était donc de 1 811 € (taux à 30 %). Cependant au 31/12/2004, les déficits reportables étaient de 1 630 290€. De ce fait il n'a pas été comptabilisé de charge d'impôt de 1 811 € et le montant de l'impôt en 2004 est de 0.

20.3.2 Comptes consolidés pro-forma au 31 Décembre 2004 et au 31 décembre 2003

(A) Bilan

Actif

En €	Notes annexes	31/12/2004 pro forma	31/12/2003 pro forma
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6	101.627,97	53.708,30
ECART D'ACQUISITION	8	268.514,42	268.514,42
AUTRES ACTIFS INCORPORELS	5	95.744,36	38.763,33
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	7	13.517,29	12.241,29
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	16	571,71	953,84
ACTIFS NON COURANTS		479.975,75	374.181,18
AVANCES ET ACOMPTES SUR COMMANDES		284,00	284,00
CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	9	1.616.376,22	1.490.734,55
AUTRES ACTIFS COURANTS		1.317,66	257,66
AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	10	317,94	130.317,94
TRÉSORERIE		959.862,12	472.537,54
ACTIFS COURANTS		2.578.157,94	2.094.131,69
TOTAL ACTIF		3.058.133,69	2.468.312,87

Passif

En €	Notes annexes	31/12/2004 pro forma	31/12/2003 pro forma
CAPITAL		75.000,00	75.000,00
RIME D'EMISSION		45.202,52	45.202,52
RÉSULTATS CUMULÉS		556.421,02	181.240,19
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	11	676.623,54	301.442,71
INTÉRÊTS MINORITAIRES	12	402,19	10,00
CAPITAUX PROPRES		677.025,73	301.452,71
DETTES ENVERS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	13	20.786,55	-
AUTRES PASSIFS NON COURANTS	14	74.263,00	183.045,00
PROVISIONS		-	-
PASSIFS NON COURANTS		95.049,55	183.045,00
DETTES ENVERS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	13	15.535,57	171,48
DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS	15	2.270.522,84	1.983.643,68
PROVISIONS		-	-
PASSIFS COURANTS		2.286.058,41	1.983.815,16
TOTAL PASSIF		3.058.133,69	2.468.312,87

(B) Compte de résultat

En €	Notes annexes	31/12/2004	31/12/2003
Montant net du chiffre d'affaires	18.a	3.967 249,49	3.138.067,21
Chiffre d'affaires		4.164.594,49	3.331.036,21
Remise sur ventes		(197.345,00)	(192.969,00)
Autres produits		10.310,67	21.235,31
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		3.977.560,16	3.159.302,52
Achats consommés	18.b	2.011.334,33	1.770.340,41
Charges externes (a)	18.c	302.275,47	212.280,34
Impôts, taxes et versements assimilés (b)		4.105,86	22.621,75
Charges de personnel	18.d	1.141.898,04	842.621,71
Appointements, salaires et assimilés		927.641,69	665.252,02
Charges sociales		214.256,35	177.369,69
Dotations aux amortissements		32.974,71	35.370,25
Provisions pour dépréciation d'actifs courants (c)	18.e	26.148,00	37.339,00
Autres charges d'exploitation (a+b+c)		332.529,33	272.241,09
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		3.518.736,41	2.920.573,46
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		458.823,75	238.729,06
Autres intérêts et produits assimilés		9.327,30	703,16
Différences de change		39.318,77	965,30
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		48.646,07	1.668,46
Autres intérêts et charges assimilées		8.631,82	10.601,88
Différences de change		2.491,39	4.686,08
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES		11.123,21	15.287,96
RÉSULTAT FINANCIER		37.522,86	(13.619,50)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		496.346,61	225.109,56
RÉSULTAT CONSOLIDÉ AVANT IMPÔTS		496.346,61	225.109,56
Impôt sur les sociétés	16	0,00	0,00
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE		496.346,61	225.109,56
Résultat attribué aux intérêts minoritaires		(1.117,71)	-
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ PART DU GROUPE		497.464,32	225.109,56

(C) Tableau des flux de trésorerie

En €	31/12/2004	31/12/2003
Résultat net consolidé	496 346,61	225 109,56
Régularisation des postes n'entraînant pas de mouvements de trésorerie:		
+ Amortissements et provisions	32 951,80	72 709,25
- Impôt sur les sociétés	-	
- Produits de cession d'immobilisations corporelles		(677,00)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :		
Variation des stocks	-	
Variation des débiteurs	(125 641,67)	42 447,69
Variation des créditeurs	286 879,16	239 517,68
Variation des autres actifs courants	(1 060,00)	(257,66)
Intérêts minoritaires	392,19	
Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles (a)	689 868,69	578 849,52
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(69 483,79)	(1 920,62)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(68 368,71)	(2 499,00)
Acquisition d'immobilisations financières	(1 276,00)	
Variation des impôts différés	382,13	(953,84)
Encaissement du prix de cession d'immobilisations corporelles		2 795,00
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement (b)	(138 746,37)	(2 578,46)
Résultat 2003 de Centrocom Cyber incorporé au fonds de commerce	(121 165,78)	
Variation des autres passifs non courants	(108 782,00)	(183 045,00)
Variation des dettes envers les établissements de crédit	36 150,64	(638,52)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (c)	(193 797,14)	(183 683,52)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (d=a+b+c)	357 324,58	392 587,54
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture (e)	602 537,54	209 950,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture (f=e+d)	959 862,12	602 537,54

(D) Tableau de variation des capitaux propres

Rubriques	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Profits Cumulés	Report à nouveau	Autres Reserves	Interêts minoritaires	Total Capitaux Propres	Résultat Centrocom 2003 Hors Périmètre (1)
31/12/2003 (Pro forma)	75 000,00	45 202,52	-	225 109,56	(40 594,07)	(3 275,20)	10	301 452,81	
Affectation résultat 2003			10 182,73	(175 217,88)	40 594,07	3 275,20	392,19	(120 773,69)	120 773,69
Résultat de l'exercice				496 346,61				496 346,61	
31/12/2004 (Pro forma)	75 000,00	45 202,52	10 182,73	546 238,29	-	-	402,19	677 025,73	

(1) Pour diminution du résultat 2003 de Centrocom Cyber incorporé au fonds de commerce de consolidation.

(E) Annexes

NOTE 1. CONSTITUTION, ACTIVITÉ ET RÉGIME JURIDIQUE DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE DU GROUPE

a) Constitution, siège social et états financiers

La société « I-Network Publicidad, S.A. » (ci-après la Société) a été constituée en date du 20 novembre 1997 sous la dénomination « Interactive Network S.L. ». Le 22 janvier 2001, elle a été transformée en société anonyme et sa dénomination initiale a été remplacée par sa dénomination actuelle.

Le siège social de la société est établi à Madrid, à l'adresse suivante : « C/ Marqués del Riscal, 11, planta 2^a, Madrid ».

Les états financiers consolidés pro forma pour l'exercice 2004, ont été préparés par les administrateurs conformément aux dispositions des normes comptables internationales (ci-après IFRS), telles qu'elles ont été adoptées par l'Union européenne en vertu du règlement (CE) n° 1606/2002. L'exercice 2004 est le premier au cours duquel la société consolidante présente des états financiers consolidés pro forma. Ces états financiers consolidés sont des comptes pro forma.

L'établissement des bilans et des comptes de résultat consolidés aux dates indiquées dans les présents états financiers consolidés pro forma, a nécessité la consolidation du Groupe Antevenio à ces différentes dates, dont le 31 décembre 2003, conformément aux principes et aux normes comptables espagnols. Il a ensuite fallu procéder à un certain nombre d'ajustements en vue de se conformer à la réglementation internationale.

Pour la bonne compréhension des présents états financiers, il est précisé qu'au 31 décembre 2003, le groupe était exclusivement composé des sociétés Antevenio SA et Europermission, SL. La participation de Antevenio SA dans la société Europermission SL était de 99,67% au 31 décembre 2003 et ramenée à 49,67% au 31 décembre 2004, en raison de la cession partielle de la participation à un tiers.

La société Centrocom Cyber SLU a été considérée comme filiale consolidée depuis le 1^{er} janvier 2003, son acquisition étant intervenue au cours de l'exercice 2004.

En conséquence, les notes des états financiers pro forma incluent les soldes des trois sociétés mentionnées depuis le 1^{er} janvier 2003.

b) Activité de la société consolidante

La société consolidante a pour objet la réalisation de toutes les activités qui, conformément aux dispositions en vigueur en matière de publicité, sont exercées par les agences de publicité généralistes. Elle est en outre habilitée à réaliser toute sorte d'actes, de contrats et d'opérations et, en général, à adopter toutes les mesures visant directement ou indirectement ou jugées nécessaires ou pertinentes à la réalisation de l'objet social susvisé. Les activités comprises dans son objet social peuvent en outre être exercées en tout ou partie par la société consolidante, soit directement, soit indirectement, par le biais de sa prise de participations dans d'autres sociétés ayant un objet social identique ou analogue.

c) Régime juridique

La société consolidante est régie par ses statuts sociaux et par la loi sur les sociétés anonymes en vigueur en Espagne.

d) Responsabilité des informations et des estimations réalisées

Les informations contenues dans les présents comptes relèvent de la seule responsabilité des administrateurs du Groupe.

Lors de la préparation des comptes annuels consolidés ci-joints, des estimations réalisées par la direction du Groupe ont parfois été utilisées, afin de quantifier certains actifs, passifs, charges et produits. Ces estimations concernent l'évaluation d'actifs et des différences de première consolidation pour déterminer l'existence de pertes consécutives à la dépréciation desdits actifs.

Bien que ces estimations aient été réalisées sur la base des informations disponibles concernant les faits analysés à la date de préparation des présents états financiers consolidés pro forma, il est possible que des événements futurs exigent l'introduction de modifications (à la hausse ou à la baisse) au cours des prochains exercices. Dans ce cas, lesdites modifications seraient réalisées de façon prospective, c'est-à-dire en reconnaissant les effets du changement d'estimation dans les comptes annuels consolidés correspondants.

Divers :

L'exercice social des sociétés commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

Dans un but de simplification, concernant toutes les autres notes de la présente annexe, l'expression « exercice 2004 » est utilisée pour désigner l'exercice annuel clos au 31 décembre 2004 et l'expression « exercice 2003 » est utilisée pour désigner l'exercice annuel clos au 31 décembre 2003.

NOTE 2. SOCIÉTÉS DU GROUPE

Tel qu'il est indiqué dans la Note 1, la société « I-Network Publicidad, S.A. » détient des participations directes dans différentes sociétés nationales.

Les différentes sociétés incluses dans le périmètre de consolidation de l'exercice 2004 et de l'exercice 2003 sont les suivantes:

Société	Pourcentage de participation	Niveau de gestion	Méthode de consolidation appliquée
Europermision, S.L. (1)	49,67	Élevé	Intégration globale
Centrocom Cyber, S.L.U.	100,00	Élevé	Intégration globale

(1) Le pourcentage de participation dans cette société a varié durant l'exercice 2004, passant de 99,67% au début de l'exercice 2004 à 49,67% à la fin de l'exercice 2004.

Le tableau suivant contient une description succincte de chacune des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation de l'exercice 2004 et de l'exercice 2003 :

Société	Année de constitution	Siège social	Objet social
Europermision, S.L.	17/11/2003	C/ Marques de Riscal, 11	Développement et commercialisation de bases de données à des fins commerciales
Centrocom Cyber, S.L.U.	03/05/1996	C/ Marques de Riscal, 11	Prestation de services d'étude et d'analyse de processus pour leur traitement mécanique

Bien que le groupe détienne une participation de moins de 50 % dans la société « Europermission, S.L. », cette dernière est considérée comme une filiale consolidée car que le groupe exerce directement ou indirectement le contrôle de cette société.

NOTE 3. RÈGLES DE PRÉSENTATION ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION DES COMPTES ANNUELS

a) Image fidèle

Les états financiers consolidés pro forma des exercices 2004 et 2003 ont été préparés à partir des registres comptables de la société « I-Network Publicidad, S.A. » et des sociétés qui composent le groupe, dont les comptes annuels respectifs ont été préparés conformément aux principes comptables admis en Espagne, visés dans le Code du commerce et développés dans le Plan comptable général et dans la réglementation applicable dans les différents pays où sont établies les sociétés qui composent le Groupe consolidé.

Les comptes annuels consolidés pro forma de l'exercice 2004 sont présentés conformément aux dispositions des normes IFRS et ont fait l'objet des ajustements ou reclassements appropriés afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, des résultats et des ressources obtenues et affectées au cours de l'exercice 2004.

Les différents postes des comptes annuels individuels de chacune des sociétés ont fait l'objet d'un processus d'homogénéisation à des fins d'évaluation. Pour ce faire, les critères appliqués au sein de chacune des sociétés ont été adaptés à ceux utilisés par la société consolidante dans ses propres comptes annuels.

b) Comparaison de l'information

Les soldes correspondant à l'exercice 2003, présentés à des fins comparatives, ont été arrêtés conformément aux dispositions des normes IFRS adoptées par l'Union européenne, qui correspondent à celles appliquées au cours de l'exercice 2004. En conséquence, les postes des deux exercices sont comparables et homogènes (Cf. également la note 1 a).

c) Approbation des états financiers consolidés pro forma

Les états financiers consolidés pro forma relatifs aux exercices 2004 et 2003 ont été arrêtés par le conseil d'administration de la société « Antevenio S.A. ».

d) Présentation des états financiers consolidés pro forma

Les états financiers consolidés pro forma sont exprimés en euros.

e) Principes de consolidation

La consolidation des états financiers de la société « I-Network Publicidad, S.A. » et des états financiers des filiales consolidées mentionnées dans la Note 2 a été réalisée suivant les méthodes indiquées ci-après :

- 1) Méthode dite de l'intégration globale pour les sociétés dont le contrôle effectif est assuré par la société consolidante ou au sein desquelles des accords ont été conclus avec les autres actionnaires.

La consolidation des opérations de la société « I-Network Publicidad, S.A. (Société Unipersonnelle) » et des filiales susvisées a été effectuée conformément aux principes de base suivants :

- Les critères utilisés lors de l'élaboration des bilans et des comptes de résultat individuels de chacune des sociétés consolidées sont, en règle générale, homogènes dans tous leurs aspects essentiels.

- Le bilan et le compte de résultat consolidés contiennent les ajustements et les éliminations propres à tout processus de consolidation, ainsi que les homogénéisations d'évaluation pertinentes et nécessaires au rapprochement de soldes et de transactions entre les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.
 - Le compte de résultat consolidé fait état : (i) des produits et des charges des sociétés qui ne font plus partie du Groupe à ce jour mais qui en ont fait partie jusqu'à la date de la cession de la participation qui était détenue dans chacune d'entre elles ou la date de leur liquidation ; et (ii) des produits et des charges des sociétés qui ne faisaient pas partie du Groupe auparavant mais qui en font partie depuis la date d'acquisition d'une participation en leur sein ou la date de leur constitution, jusqu'à la clôture de l'exercice.
 - Les soldes et transactions entre les sociétés consolidées ont été éliminés durant le processus de consolidation. Les créances et les dettes envers des entreprises du Groupe, associées et apparentées ayant été exclues du périmètre de consolidation, sont présentés dans les postes correspondants de l'actif et du passif du bilan consolidé.
 - L'élimination participation – capitaux propres des filiales consolidées ; les différences de première consolidation ont été traitées comme suit :
 - a) Différences négatives : incluses dans le poste « Réserves des sociétés consolidées ».
 - b) Différences positives n'ayant pu être attribuées aux éléments de patrimoine des filiales consolidées : incluses dans le poste « Ecart d'acquisition » de l'actif du bilan.
 - Le résultat consolidé de l'exercice montre la part attribuable à la société consolidante, qui se compose du résultat obtenu par cette dernière plus la part correspondante du résultat obtenu par les filiales consolidées, sur la base de la participation financière.
 - La valeur de la participation des actionnaires minoritaires dans les capitaux propres et l'attribution des résultats au sein des filiales consolidées, est présentée dans le poste « Intérêts minoritaires » du passif du bilan consolidé. Le détail de la valeur de ces participations est indiqué dans la Note 12.
- 2) Nonobstant ce qui précède, en ce qui concerne la société « Centrocom Cyber S.L.U. », dont la société mère du Groupe détient le contrôle à 100% depuis 2004, les critères de consolidation appliqués sont les suivants :
- Le compte de résultat consolidé pro forma 2003 contient les produits et les charges de l'exercice de ladite société.
 - L'élimination participation – capitaux propres a été réalisée de telle sorte que le fonds de commerce qui est apparu à la date d'intégration de cette société dans le Groupe reste inchangé. Il a été procédé à l'élimination des soldes des débiteurs, le rachat de la société ayant été réalisé par compensation de créances.

NOTE 4. NORMES D'ÉVALUATION

Les principales normes d'évaluation utilisées lors de l'élaboration des états financiers consolidés pro forma des exercices 2004 et 2003, sont les suivantes :

a) Autres actifs incorporels

Les éléments de l'actif immobilisé incorporel sont comptabilisés à leur prix d'achat ou au coût direct de production, déduction faite de l'amortissement cumulé correspondant, conformément aux critères suivants :

a.1) Propriété industrielle :

Il s'agit des montants acquittés au titre de l'achat de la propriété ou du droit d'utilisation des différentes manifestations de cette dernière ou, le cas échéant, au titre des frais engagés pour le dépôt de celles qui ont été développées par les sociétés, déduction faite de l'amortissement cumulé correspondant.

Ces montants sont amortis selon la méthode linéaire, au taux de 5 % par an. Le montant comptabilisé à ce titre dans le compte de résultat consolidé de l'exercice 2003 s'élève à 728,13 euros. Celui relatif à l'exercice 2004 est égal à zéro.

a.2) Logiciels :

Les logiciels acquis ou développés par les sociétés sont comptabilisés à leur prix d'achat ou à leur coût de production, le cas échéant, déduction faite de l'amortissement cumulé correspondant.

Ils sont amortis suivant la méthode linéaire au taux de 7 % par an. Le montant comptabilisé à ce titre dans le compte de résultat consolidé de l'exercice 2004 s'élève à 12 502,76 euros (8 756,37 euros au titre de l'exercice 2003).

b) Immobilisations corporelles

Les éléments de l'actif immobilisé corporel sont comptabilisés à leur prix d'achat ou à leur coût de production augmenté du montant des investissements supplémentaires ou complémentaires réalisés, suivant le même critère d'évaluation, et déduction faite de l'amortissement cumulé correspondant.

Les coûts d'agrandissement, de modernisation ou d'amélioration se traduisant par une augmentation de la productivité, de la capacité ou de l'efficacité, ou par un allongement de la durée de vie des biens, sont capitalisés et considérés comme une majoration du coût des biens concernés.

Les frais de maintenance et d'entretien engagés au cours de l'exercice sont portés au compte de résultat consolidé.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie estimée des actifs. Les taux annuels d'amortissement sont les suivants :

	Taux annuel	Durée de vie estimée
Autres installations	50	2 ans
Mobilier	10	10 ans
Équipements informatiques	17,5	5.71 ans

Le montant comptabilisé au titre de l'amortissement des immobilisations corporelles dans le compte de résultat consolidé de l'exercice 2004 s'élève à 20 449,04 euros.

Contrats de crédit-bail (Leasing) :

Conformément à la norme IFRS 17, le Groupe comptabilise dans les actifs corporels les biens acquis en crédit-bail. Ces actifs sont enregistrés à leur valeur au comptant. Parallèlement, la dette totale correspondante est portée au passif du bilan consolidé, dans les postes « Dette envers des établissements de crédit » à court et long terme, en fonction de la date d'échéance des dettes. La différence entre ces deux montants qui correspond aux frais financiers des opérations est considérée comme une majoration du coût de l'actif corporel concerné et

comptabilisée comme telle. Le montant des frais financiers capitalisés et engagés au cours de l'exercice est quant à lui passé en charge (Cf. Note 6).

Le Groupe a l'intention d'exercer l'option d'achat sur les actifs acquis en crédit-bail, à la date d'échéance des contrats.

Dépréciation de la valeur des actifs :

À la date de clôture de chaque exercice, où à la date où cela est jugé nécessaire, il est procédé à une analyse de la valeur des actifs afin de déterminer si ces derniers ont subi une quelconque dépréciation. Si tel est le cas, il est procédé à une estimation du montant récupérable de cet actif en vue de déterminer, le cas échéant, le montant de la dépréciation nécessaire.

c) Immobilisations financières

c.1) Portefeuille de valeurs :

Les investissements de cette nature sont enregistrés à leur prix d'achat ou à leur valeur théorique comptable, si cette dernière est inférieure.

Les soldes au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003 correspondent entièrement à des cautions accordées.

d) Ecart d'acquisition

Ce poste comprend les différences positives qui existaient entre les capitaux propres des filiales consolidées attribuables à la société consolidante, et la participation enregistrée dans les comptes de la société consolidante à la date de première consolidation, qu'il n'a pas été possible d'attribuer à des éléments de patrimoine précis des filiales.

Conformément à la norme IFRS 3, ce fonds de commerce n'est pas amorti par le Groupe. En revanche, des tests sont réalisés pour déterminer si la valeur du fonds de commerce a subi une quelconque dépréciation, conformément à la norme IFRS 36. En cas de dépréciation, il doit être procédé à la reconnaissance d'une perte dans le résultat de l'exercice au cours duquel est constatée ladite perte.

e) Comptes clients

Les retards et défauts de paiement des débiteurs au 31 décembre 2004 ont été estimés en fonction de l'analyse de chacun des soldes à cette date. Le montant net porté à ce titre aux résultats de l'exercice 2004 et de l'exercice 2003 s'élève respectivement à 26 148,00 euros et à 37 339,00 euros.

Au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003, la dépréciation des comptes clients s'élevait respectivement à 281 199,54 euros et à 255 052,00 euros. Cette estimation couvre, de façon raisonnable, les pertes potentielles provenant de la non-récupération totale ou partielle des créances, estimées en fonction de l'analyse individuelle des soldes en instance de recouvrement à cette date.

f) Soldes et transactions en devises

Les opérations en devises sont comptabilisées à leur contre-valeur en euros aux taux de change en vigueur le jour de la transaction.

Les différences de change constatées au moment de la liquidation des comptes en devises ou à la date de clôture, du fait de taux de change différents de ceux utilisés lors de l'enregistrement de l'opération au cours de l'exercice, sont considérées comme des charges ou des produits de l'exercice au cours duquel elles se produisent.

g) Autres actifs financiers courants

Il s'agit essentiellement de lettres du Trésor, qui sont évaluées à leur prix d'achat.

h) Produits et charges

Les produits et les charges sont comptabilisés suivant la méthode de la comptabilité d'engagements, c'est-à-dire en fonction du flux réel de biens et de services qu'ils produisent et non pas du moment où intervient le flux monétaire ou financier qui en découle.

i) Indemnités de licenciement

Conformément à la législation du travail en vigueur, les sociétés pourraient être contraintes de verser des indemnités à leurs employés, dans certaines conditions, en cas de résiliation de leurs contrats de travail. Au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003, les directions des sociétés ont considéré qu'aucune situation anormale de licenciement n'était connue. Le bilan consolidé ne contient aucune provision à ce titre.

j) Provision pour retraites et obligations assimilées

Les sociétés consolidées n'ont contracté envers leur personnel aucune obligation en matière de compléments de retraite futurs. Le bilan consolidé ne contient aucune provision à ce titre.

k) Distinction part courante/non courante

Le classement entre élément courant et non courant est réalisé en fonction de ce qui suit :

- élément devant vraisemblablement être réalisé ou étant destiné à la vente ou à la consommation dans le cadre du cycle normal d'exploitation de l'entreprise ; ou
- élément existant essentiellement pour des raisons commerciales ou pour un laps de temps court et devant vraisemblablement être réalisé dans les douze mois qui suivent la date du bilan ; ou
- espèces ou tout autre moyen liquide équivalent dont l'utilisation n'est pas restreinte.

l) Impôt sur les sociétés

Le Groupe n'est pas consolidé fiscalement. En conséquence, la charge consolidée au titre de l'impôt sur les sociétés a été obtenue en additionnant les montants à payer par chacune des sociétés consolidées au titre de l'impôt sur les sociétés, lequel a été calculé sur la base des bénéfices économiques individuels, en appliquant les critères fiscaux et en tenant compte des bonifications et des déductions applicables.

En raison de l'existence de déficits fiscaux reportables en cours de compensation par les sociétés relevant le groupe Antevenio (Cf. note 16), aucune charge n'a été enregistrée au titre de l'impôt sur les sociétés pour les exercices 2004 et 2003.

m) Bénéfice par action

Le bénéfice de base par action est calculé comme suit : division du bénéfice net de la période attribuable à la société consolidante par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de cette dernière en circulation pendant cette période, sans tenir compte du nombre moyen d'actions de la société consolidante détenu en propre.

n) Flux de trésorerie

En ce qui concerne les flux de trésorerie, les expressions suivantes dans le sens indiqué ci-après sont utilisées :

Flux de trésorerie : rentrées et sorties d'espèces ou d'autres moyens équivalents, c'est-à-dire les investissements à échéance de moins de trois mois à fortes liquidités et à faible risque d'altération de leur valeur.

Activités opérationnelles : activités qui constituent la principale source de revenus ordinaires du Groupe, ainsi que toutes les autres activités ne pouvant pas être considérées comme un investissement ou un financement.

Activités d'investissement : activités d'acquisition, d'aliénation ou de disposition par d'autres moyens d'actifs à long terme et autres investissements n'étant pas considérés comme des espèces ou leurs équivalents.

Activités de financement : activités donnant lieu à des changements de taille et de composition du patrimoine net et des passifs d'ordre financier.

o) Fournisseurs et autres comptes créditeurs, factures à recevoir

Au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003, ce poste du bilan comporte des provisions pour les montants totaux respectifs de 738 946,04 et 624 035,79 euros, concernant des factures à recevoir de fournisseurs au titre de transactions commerciales intervenues depuis le début de leur activité.

Parmi ces provisions, les montants respectifs de 259 054,00 euros (2004) et 277 054 euros (2003) concernent des factures à recevoir de fournisseurs au titre de transactions commerciales antérieures à 2003.

En cas de non apurement, la société régularisera ces passifs à l'expiration du délai de 10 ans suivant l'exercice au cours duquel ils ont été enregistrés.

NOTE 5. AUTRES ACTIFS INCORPORELS

La composition et les mouvements enregistrés dans ce poste au cours des exercices 2004 et 2003 sont les suivants :

	01/01/2003	Augmentations	Diminutions	31/12/2003	Augmentations	Diminutions	31/12/2004
Montant brut :							
Propriété industrielle	4.216,11	1.920,62	-	6.136,73	3.132,25	-1.461,43	7.807,55
Logiciels	80.077,97	-	-	80.077,97	66.351,54	-	146.429,51
	84.294,08	1.920,62	-	86.214,70	69.483,79	-1.461,43	154.237,06
Amortissements cumulés :							
Propriété industrielle	-804,93	-728,13	-	-1.533,06	-	1.461,43	-71,63
Logiciels	-37.161,94	-8.756,37	-	-45.918,31	-12.502,76	-	-58.421,07
	-37.966,87	-9.484,50	-	-47.451,37	-12.502,76	1.461,43	-58.492,70
Montant Net	46.327,21	-7.563,88	--	38.763,33	56.981,03	--	95.744,36

NOTE 6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La composition et les mouvements enregistrés dans ce poste au cours des exercices 2004 et 2003 sont les suivants :

	01/01/2003	Augmentations	Diminutions	31/12/2003	Augmentations	Diminutions	31/12/2004
Montant brut :							
Autres installations	-	-	-	-	2.241,40	-	2.241,40
Mobilier	43.508,14	-	-3.307,46	40.200,68	-	-	40.200,68
Équipements informatiques	142.990,75	2.499,00	-	145.489,75	66.127,31	-	211.617,06
	186.498,89	2.499,00	-3.307,46	185.690,43	68.368,71	-	254.059,14
Amortissements cumulés :							
Autres installations	-	-538,29	-	-538,29	-538,27	-	-1.076,56
Mobilier	-8.811,65	-4.194,67	1.189,31	-11.817,01	-4.033,15	-	-15.850,16
Équipements informatiques	-98.474,20	-21.152,63	-	-119.626,83	-15.877,62	-	-135.504,45
	-107.285,85	-25.885,59	1.189,31	-131.982,13	-20.449,04	-	-152.431,17
Montant Net	79.213,04	-23.386,59	-2.118,15	53.708,30	47.919,67	-	101.627,97

Les immobilisations corporelles du Groupe sont affectées aux activités opérationnelles et ne font l'objet d'aucune charge ou garantie. En outre, elles sont dûment couvertes contre toute sorte de risques.

Le Groupe utilise différents actifs par le biais de contrats de crédit-bail. Les principales caractéristiques et les conditions de ces actifs au 31 décembre 2004 sont les suivantes :

Description	Coût du bien à l'origine	Valeur de l'option d'achat	Durée du contrat en mois	Temps écoulé en mois	Montant acquitté	Montant restant dû
Équipements informatiques	30.496,00	904,00	36	2	1.808,00	30.728,00

Ces actifs sont enregistrés dans les immobilisations corporelles.

Il n'y avait aucun contrat de crédit-bail en cours en 2003.

NOTE 7. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

La composition et les mouvements enregistrés dans ce poste au cours des exercices 2004 et 2003 sont les suivants :

	01/01/2003	Augmentations	Diminutions	31/12/2003	Augmentations	Diminutions	31/12/2004
Autres investissements financiers :							
Cautions constituées	12.241,29	-	-	12.241,29	1.276,00	-	13.517,29
Total Autres investissements financiers	12.241,29	-	-	12.241,29	1.276,00	-	13.517,29

Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée sur ce poste titre des exercices 2004 et 2003.

NOTE 8. ECART D'ACQUISITION

Conformément aux critères susvisés, ce poste se décompose comme suit (par sociétés) :

	31/12/2003	Augmentations	Diminutions	31/12/2004
Centrocom Cyber, S.L.U.	268.514,42	-	-	268.514,42
Total	268.514,42	-	-	268.514,42

Aucune provision pour dépréciation n'a été constituée au titre de l'exercice 2004.

L'écart d'acquisition du bilan a été calculé à la date d'intégration dans le groupe de la filiale, en appliquant rétroactivement à l'exercice 2003 l'écart d'acquisition qui est apparu au 31 décembre 2004. Le calcul a été réalisé comme suit :

	Coût d'acquisition des participations financières	Valeur des fonds propres à la date d'investissement	Fonds de commerce
Centrocom Cyber, S.L.U.	468.291,08	199.776,66	268.514,42

NOTE 9. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Ce poste du bilan est constitué essentiellement, au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003, de créances commerciales au titre de l'activité continue et ordinaire de la société s'élevant respectivement à 1 608 431,69 euros et à 1 290 985,74 euros.

Le détail du poste au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003 est le suivant:

	31/12/2004	31/12/2003
Clients pour ventes et prestations de services	1.608.431,69	1.290.985,74
Entreprises rattachées	948,66	194.142,68
Débiteurs divers	6.792,63	5.606,13
Personnel	203,24	-
	1 616 376,22	1 490 734,55

NOTE 10. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

La composition et les mouvements enregistrés dans ce poste au cours de l'exercice 2004 sont les suivants :

	01/01/2003	Augmentations	Diminutions	31/12/2003	Augmentations	Diminutions	31/12/2004
Autres Investissements:							
Placements à court terme	-	130.000,00	-	130.000,00	-	-130.000,00	-
Dépôts	317,94	-	-	317,94	-	-	317,94
Total Autres investissements	317,94	130.000,00	-	130.317,94	-	-130.000,00	317,94

NOTE 11. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres consolidés s'élevaient respectivement au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003 à 676 623,54 euros et 301 442,71 euros. Le détail est le suivant :

	31/12/2004	31/12/2003
Capital social souscrit de la société consolidante	75.000,00	75.000,00
Réserves :	104.159,22	1.333,15
De la société consolidante	104.159,22	1.333,15
Des sociétés consolidées par intégration globale et proportionnelle. (*)	-	-
Résultat de l'exercice attribué à la société consolidante	497.464.32	225.109,56
Capitaux propres	676.623,54	301.442,71

(*) Étant donné que la date de première consolidation du groupe correspond au 31 décembre 2004 et que conformément à la note 1 a), tous les calculs ont été ramenés au 31 décembre 2003, ce poste ne fait apparaître aucun solde car ces réserves se trouvent dans la différence de première consolidation (Cf. note 8).

Capital social de la société consolidante :

Le capital social de la société « I-Network Publicidad, S.A. » est représenté par 3 000 actions nominatives ayant une valeur nominale de 25,00 euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

La répartition de la détention du capital social au 31 décembre 2004 est la suivante :

	% Participation
Inversiones Finalaba, S.A.	28,80
Advertising Antwerpen B.V	28,30
Nellingan Limited	14,93
E-Ventures Capital Internet, S.A.	14,40
Sofindes, S.L.	5,75
Autres	7,82

Réserves de la société consolidante :

Les réserves de la société consolidante au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003 se décomposent comme suit :

	31/12/2004	31/12/2003
Réserves légales	10.182,73	-
Autres réserves	48.774,69	(1) (3 275,20)
Prime d'émission d'actions	45.202,42	45 202,42
Report à nouveau négatif	(0,62)	(40.594,07)
	104.159,22	1.333,15

(1) réserves générées en 2003 par les ajustements liés à l'application des normes IFRS.

Réserves légales de la société consolidante :

Conformément aux dispositions légales, l'usage des réserves légales est restreint. Toute société commerciale de la forme d'une société anonyme et ayant réalisé des bénéfices est tenue d'affecter 10 % de ses bénéfices au poste de réserves légales, et ce jusqu'à ce que le fonds de réserve ainsi constitué représente un cinquième du capital social souscrit.

Les réserves légales ne peuvent être utilisées que pour compenser des pertes ou augmenter le capital social, uniquement pour la part dépassant 10 % du capital augmenté.

Les réserves légales ne peuvent être distribuées aux actionnaires qu'en cas de liquidation de la société.

NOTE 12. INTÉRÊTS MINORITAIRES

La valeur de la participation des associés ou actionnaires minoritaires dans les entreprises consolidées se décompose comme suit au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003:

Filiale consolidée	31/12/2003					
	Pourcentage participation actionnaires minoritaires	Capital et réserves au 31/12/03	Résultat de l'exercice	Participation au capital et réserves	Résultat attribué aux intérêts minoritaires	Total intérêts minoritaires
Europermision, S.L.	0,33	3.060,00	-	10,00	-	10,00
		3.060,00	-	10,00	-	10,00

Filiale consolidée	31/12/2004					
	Pourcentage participation actionnaires minoritaires	Capital et réserves au 31/12/04	Résultat de l'exercice	Participation au capital et réserves	Résultat attribué aux intérêts minoritaires	Total intérêts minoritaires
Europermision, S.L.	50,33	3.060,00	(2.250,28)	1.519,90	(1.117,71)	402,19
		3.060,00	(2 250,28)	1.519,90	(1.117,71)	402,19

NOTE 13. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les dettes envers les établissements de crédit se décomposent comme suit au 31 décembre 2004 :

	À court terme	À long terme	Total
Carte bancaire Visa	4.690,17	-	4.690,17
Crédit bail	10.845,40	20.786,55	31.631,95
	15.535,57	20.786,55	36.322,12

Échéances des dettes à long terme envers les établissements de crédit :

Les échéances des dettes à long terme envers les établissements de crédit au 31 décembre 2004 sont les suivantes :

Échéance	Euros
2006	10.844,84
2007	9.941,71
	20.786,55

NOTE 14. AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Le poste se compose au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003 de :

	31/12/2004	31/12/2003
Prêts obtenus auprès de sociétés non apparentées	74.263,00	183.045,00

Le solde au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003 correspond principalement au prêt accordé par la société «Rablin, S.A.» au taux d'intérêt Euribor + 0 %, dont le nominal s'élève à 144 243,00 euros, avec échéance au 1^{er} janvier 2007.

NOTE 15. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Ce poste se décompose comme suit au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003 :

	31/12/2004	31/12/2003
Dettes avec des entreprises rattachées	23.393,24	267.222,48
Administrations publiques	194.987,81	150.175,78
Autres dettes	39.303,31	130.434,90
Rémunérations à payer	149.175,12	45.922,63
Fournisseurs	1.262.197,05	1.240.757,94
Créanciers pour prestations de services	543.285,99	111.289,73
Avances des clients	58.180,32	37.840,22
	2.270.522,84	1.983 643,68

Tel qu'il est mentionné à la note 4 o), au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003, ce poste du bilan comporte des provisions pour les montants totaux respectifs de 738 946,04 et 624 035,79 euros, concernant des factures à recevoir de fournisseurs au titre de transactions commerciales intervenues depuis le début de leur activité.

Parmi ces provisions, les montants respectifs de 259 054,00 euros (2004) et 277 054 euros (2003) concernent des factures à recevoir de fournisseurs au titre de transactions commerciales antérieures à 2003.

En cas de non apurement, la société régularisera ces passifs à l'expiration du délai de 10 ans suivant l'exercice au cours duquel ils ont été enregistrés.

NOTE 16. ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET SITUATION FISCALE

Le poste se décompose comme suit au 31 décembre 2004:

	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
À court terme :		
Taxe sur la valeur ajoutée	-	122.848,62
Remboursement d'impôts	(428,23)	-
Retenues à la source et acomptes provisionnels au titre de l'impôt sur les sociétés	730,57	-
Impôt sur les bénéfices anticipé	1.015,32	-
Différence temporaire actif ajustements IFRS	571,71	-
Retenues à la source au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques	-	47.251,56
Organismes de la sécurité sociale	-	24.887,63
	1.889,37	194.987,81

Le poste se décompose comme suit au 31 décembre 2003:

	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
À court terme :		
Taxe sur la valeur ajoutée	-	80.441,00
Retenues à la source et acomptes provisionnels au titre de l'impôt sur les sociétés	257,60	-
Impôt sur les bénéfices anticipé	953,84	-
Retenues à la source au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques	-	36.227,00
Organismes de la sécurité sociale	-	16.109,00
Autres	-	17.398,78
	1.211,44	150.175,78

Situation fiscale :

Les sociétés du Groupe peuvent encore faire l'objet de contrôles fiscaux sur l'impôt sur les sociétés au titre des quatre derniers exercices.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, les liquidations d'impôts ne peuvent être considérées comme définitives tant qu'elles n'ont pas fait l'objet d'un contrôle de la part des autorités fiscales, si le délai de prescription de quatre ans ne s'est pas écoulé. En conséquence, en cas d'éventuels contrôles fiscaux, il n'est pas à exclure que des passifs supplémentaires, autres que ceux comptabilisés par les sociétés, puissent apparaître.

La direction estime qu'en cas d'apparition de tels passifs, ils ne seraient pas significatifs compte tenu des capitaux propres et des résultats annuels obtenus.

Impôt sur les sociétés :

L'état de rapprochement entre le bénéfice comptable avant impôts et l'assiette fiscale de l'impôt sur les sociétés est le suivant :

	31/12/2004	31/12/2003
Résultat comptable de l'exercice	496 346,61	225.109,56
Ajustements IFRS	(1 061,74)	(1.504,56)
Écarts temporaires	(6 037,00)	-
Déficits reportables	(489 247,87)	
Base Imposable (résultat fiscal)	-	

Le montant de l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2004 a été déterminé comme suit :

	31/12/2004	31/12/2003
Résultat comptable de l'exercice	496 346,61	225.109,56
Ajustements IFRS	(1 061,74)	(1.504,56)
Résultat comptable régularisé	495 284,87	223.605,77
Déficits reportables	(489 247,87)	(223.605,77)
Montant à 30%	1 811,10	-
Charges au titre de l'impôt sur les sociétés	1 811,10	-
Montant liquide	-	-
Différence	1 811,10	-

La différence entre le montant liquide de l'impôt et la charge constatée au titre de l'exercice 2004 correspond à l'effet net des différences temporaires existantes, laquelle s'élève aux 30% de celles-ci, même si ces dernières n'ont pas été comptabilisées en 2004 car considérées comme non significatives.

Déficits reportables à compenser fiscalement :

Conformément à la législation en vigueur, les déficits fiscaux reportables peuvent être compensés par des bénéfices fiscaux au cours des quinze exercices suivant leur création. Les déficits reportables que le Groupe peut encore compenser fiscalement, sont les suivants :

Année d'origine	Année limite de déduction	31/12/2004
2002 (1)	2017	117.997,00
2000 (2)	2015	507.958,00
2001 (2)	2016	699.732,00
2002 (2)	2017	304.603,00
		1 630 290,00

- (1) société « Centrocom Cyber, S.L.U. ».
(2) société « I-Network Publicidad, S.A. ».

NOTE 17. GARANTIES, CAUTIONS

Les avals et garanties constitués par le Groupe auprès d'établissements bancaires et d'organismes publics au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003 se décomposent comme suit :

	31/12/2004	31/12/2003
Bail du siège social	91 189,00	91 189,00
	91 189,00	91 189,00

Les administrateurs du Groupe estiment que les passifs qui pourraient éventuellement apparaître en cas de litige n'auraient pas un impact significatif sur les états financiers consolidés pro forma.

NOTE 18. PRODUITS ET CHARGES

a) Montant net du chiffre d'affaires

Le montant net du chiffre d'affaires enregistré au cours des exercices 2004 et 2003 au titre des activités ordinaires du Groupe se décompose comme suit :

	31/12/2004	31/12/2003
Chiffre d'affaires Marketing et publicité on line	4.164.594,49	3.331.036,21
Remise sur ventes	(197.345,00)	(192.969,00)
Total	3.967.249,49	3.138.067,21

b) Achats consommés

La composition de ce poste est la suivante :

	31/12/2004	31/12/2003
Consommations de marchandises		
Consommations d'exploitation	2.011.334,33	1.770.340,41
Total	2.011.334,33	1.770.340,41

c) Charges externes

La décomposition de ce poste est la suivante :

	31/12/2004	31/12/2003
Baux et redevances	93.323,36	87.907,44
Réparations et entretien	6.593,82	3.242,09
Personnel extérieur à l'entreprise	101.387,10	23.340,82
Primes d'assurance	3.042,37	3.935,80
Services bancaires et assimilés	4.662,39	5.338,94
Publicité, publications et relations publiques	21.148,38	11.325,11
Fournitures	13.657,93	18.244,78
Autres services	58.460,12	58.945,36
Total	302.275,47	212.280,34

d) Charges de personnel.

La composition de ce poste est la suivante :

	31/12/2004	31/12/2003
Appointements et salaires	927.641,69	665.252,02
Sécurité sociale à la charge de l'entreprise	188.764,36	157.084,53
Autres charges sociales	25.491,99	20.285,16
Total	1.141.898,04	842.621,71

Le nombre moyen d'employés du Groupe au cours des exercices 2004 et 2003 (par catégories socioprofessionnelles) est le suivant :

	Nombre d'employés 2004	Nombre d'employés 2003
Direction	5	5
Administration	6	5
Techniciens	7	6
Commerciaux	7	7
Total	25	23

e) Provisions pour dépréciation d'actifs courants

La composition de ce poste est la suivante :

	31/12/2004	31/12/2003
Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	26.148,00	37.339,00
Total	26.148,00	37.339,00

NOTE 19. RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET AUTRES AVANTAGES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rémunération des membres du conseil d'administration

Les rémunérations versées au cours de l'exercice 2004 et au cours de l'exercice 2003 aux membres du conseil d'administration de la société consolidante sont les suivantes :

	31/12/2004	31/12/2003
Appointements	109.121,00	72.121,00
Primes d'assurance	. 989,00	1.835,00
	111.110,00	73.956,00

Avances et crédits

Au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003, aucun crédit n'a été accordé et aucune avance n'a été versée aux membres du conseil d'administration.

Autres obligations

Au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003, il n'existait aucun engagement à titre de compléments de retraite, d'avals ou de garanties en faveur de l'organe d'administration de la société consolidante.

Fonctions dans d'autres sociétés

En application de la loi sur les sociétés anonymes, le tableau ci-dessous résume les fonctions exercées par les membres de l'organe d'administration de la société au sein d'autres sociétés ayant un objet social analogue ou complémentaire:

Membre de l'organe d'administration	Fonction exercée	Société à travers laquelle est exercée cette fonction
Joshua Novick	Administrateur unique	Centrocom Cyber, S.L.U.
Joshua Novick	Membre du conseil d'administration	Europemission, S.L.
Pablo Pérez Garcia -Villoslada	Membre du conseil d'administration	Europemission, S.L.

Rémunération des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires acquittés au titre des services d'audit des états financiers consolidés des exercices clos au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003 s'est élevé à la somme de 3 000 euros.

NOTE 20. PASSAGE DES NORMES COMPTABLES ESPAGNOLES AUX NORMES IFRS

Les chiffres contenus dans les états financiers consolidés pro forma de l'exercice 2003 ont fait l'objet d'un rapprochement afin de pouvoir les présenter, de façon rétroactive, conformément

aux mêmes principes et critères que ceux appliqués aux comptes annuels de l'exercice 2004 (les comptes annuels de l'exercice 2003 bénéficient de l'exception visée dans les normes IFRS¹).

NOTE 21. INFORMATIONS CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT

Le Groupe ne possède aucun actif et n'a engagé aucun frais visant à minimiser l'atteinte à l'environnement et à assurer la protection et l'amélioration de l'environnement.

Le Groupe n'a pas constitué de provision pour risques et charges à ce titre estimant ne courir aucun risque en matière de protection et d'amélioration de l'environnement.

NOTE 22. ÉVÉNEMENTS SURVENUS A POSTERIORI

Aucun événement important pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés pro forma n'est survenu postérieurement au 31 décembre 2004.

Notes complémentaires sur les comptes consolidés pro forma au 31 décembre 2004 demandées par l'AMF

Note 1 : résultat par action et résultat dilué par action

Le résultat par action et le résultat dilué par action sont identiques car il n'existe pas au 31 décembre 2004 de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre de titres composant le capital d'Antevenio au 31 décembre 2004 et prenant en compte la division du nominal et la réduction de capital, soit 2 999 995 actions.

Le résultat par action s'élève à 0,16 euros par actions, soit $496\,346,61 / 2\,999\,995 = 0,16$ euros.

Note 2 : Reconnaissance du chiffre d'affaires

La facturation des campagnes de e-marketing, de publicité sur internet ou d'acquisition de prospects qualifiés est réalisée mensuellement, en fonction de l'avancement de chaque campagne.

¹ IAS 32 et IAS 39

20.4 Informations financières historiques

20.4.1 Note liminaire

Les états financiers sociaux ont été établis en appliquant les principes comptables du Code du commerce et du Plan général comptable espagnols.

La réglementation espagnole ne rend pas obligatoire la nomination d'un réviseur légal pour l'audit des comptes, à moins de remplir un certain nombre de critères liés au bilan, au chiffre d'affaires et à l'effectif.

En 2003, la Société décide, en prévision d'un développement important de son activité et de sa taille, de faire appel à un réviseur et de produire des rapports d'audit sur ses états financiers.

En 2003, les comptes annuels sociaux de la société Antevenio sont audités pour la première fois, le réviseur nommé à l'époque, la société ATTEST, relève un montant de Provisions pour factures en attente de réception non soldées à la date de ses contrôles et présentant une forte antériorité (les prestations concernées datant de 2000 et 2001). Compte tenu du peu d'historique et de l'incertitude sur le dénouement de ces provisions, il a été décidé d'incorporer une incertitude dans les rapports d'audit.

20.4.2 Comptes sociaux au 31 Décembre 2005

(A) Bilan

	2005	2004	PASSIF	2005	2004
ACTIF					
IMMOBILISATIONS			CAPITAUX PROPRES (Note 9) :		
Frais d'établissement (Note 5)	-	1.226	Capital social	75.000	75.000
Immobilisations incorporelles (Note 6)	61.030	71.279	Prime d'émission	45.202	45.202
Immobilisations corporelles (Note 7)	43.789	49.710	Réserves		
Immobilisations financières (Note 8)	482.221	481.954	Réserve légale	15.000	10.183
	587.040	604.169	Autres réserves	431.349	51.051
CHARGES À REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (note 6)	1.267	2.340	Bénéfice de l'exercice (Note 3)	446.349	61.234
				686.044	566.551
ACTIF CIRCULANT				1.252.595	566.551
Créances			PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Clients	1.876.080	1.220.777	Autres provisions (Note 11)	139.461	164.461
Entreprises du groupe et associées (Note 10)	1.363.693	860.567			
Créances diverses	5.606	6.792	DETTES À LONG TERME		
Personnel	53	203	Dettes envers des établissements de crédit	9.942	20.787
Administrations publiques (Note 12)	9.375	391	Locations financière à long terme (Note 6)	-	74.263
Provisions (Note 14)	(269.819)	(193.535)	Autres dettes	9.942	95.050
Placements de trésorerie	2.984.988	1.895.195			
Trésorerie	318	318	DETTES À COURT TERME :		
	142.685	183.501	Dettes auprès de sociétés de crédit-	10.845	10.845
	3.127.991	2.079.014	Location financière à court terme (Note 6)	389.471	394.271
			Entreprises du Groupe et associées (Note 10)		
			Dettes fournisseurs	1.515.587	1.209.481
			Autres dettes non commerciales-		
			Administrations publiques (Note 12)	193.352	132.458
			Autres dettes	102.391	38.064
			Salaires à payer	102.654	74.342
				398.397	244.864
	3.716.298	2.685.523		2.314.300	1.859.461
				3.716.298	2.685.523

(B) Compte de résultat

	2005	2004		2005	2004
CHARGES			PRODUITS		
Approvisionnement	1.703.958	1.299.322	Montant net du chiffre d'affaires		
Frais de personnel (Note 14)	979.580	790.710	(Note 14)	3.739.605	2.693.508
Dotations aux amortissement des					
Immobilisations (Notes 5, 6 et 7)	35.729	20.342			
Variation des provisions sur actif circulant					
(Note 14)	51.284	12.495			
Autres charges d'exploitation (Note 14)	323.420	217.708			
BÉNÉFICES D'EXPLOITATION	645.634	352.931			
Charges financières et charges assimilées			Autres intérêts et produits assimilés		
Pour dettes envers des tiers et charges			Autres intérêts	1.809	3.181
assimilées	1.073	8.631	Différences positives de change	2.424	39.318
Différences négatives de change	604	2.491			
RÉSULTAT FINANCIER POSITIF	2.556	31.377			
BÉNÉFICES DES ACTIVITES					
COURANTES	648.190	384.308			
Charges et pertes sur exercices	883	941	Produits et bénéfices sur exercices	38.470	2.933
antérieurs			antérieurs		
Variation des provisions sur participations	(267)	1.185			
RÉSULTATS EXCEPTIONNELS					
POSITIFS	37.854	807			
Impôt sur les Sociétés (Note 12)	-	-			
BÉNÉFICES DE L'EXERCICE	686.044	385.115			

Les notes 1 à 26 inclues ci-joint font partie intégrante des comptes annuels au 31 décembre 2005

(C) Annexes

(1) Nature et Objet Social

Antevenio S.A. (ci-après dénommée la « Société ») a été constituée le 20 novembre 1997 sous le nom de « Interactive Network, S.L. ». Elle a été transformée en société anonyme et a modifié sa dénomination sociale pour adopter la dénomination sociale de I-Network Publicidad SA le 22 janvier 2001.

Le 7 avril 2005, l'Assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société en Antevenio, S.A.

La Société a pour objet la réalisation de toutes les activités qui, conformément aux dispositions en vigueur en matière de publicité, sont exercées par les agences de publicité généralistes. Elle est en outre habilitée à réaliser toute sorte d'actes, de contrats et d'opérations et, en général, à adopter toutes les mesures visant directement ou indirectement ou jugées nécessaires ou pertinentes à la réalisation de l'objet social susvisé. Les activités comprises dans son objet social peuvent en outre être exercées en tout ou partie par la Société, soit directement, soit indirectement, par le biais de sa prise de participations dans d'autres sociétés ayant un objet social identique ou analogue.

La Société a élu son siège social à : Calle Marques de Riscal, 11, Madrid.

Comme il est stipulé aux articles 181 et 203 de la Loi sur les sociétés anonymes, la Société présente ses états financiers annuels, n'étant pas tenue de les avoir audités.

(2) Base de Présentation des Comptes Annuels Abrégés

Les comptes annuels de l'exercice annuel clos le 31 décembre 2005 ont été établis à partir des registres comptables de la Société. Ces comptes annuels, formulés par les Administrateurs de la Société, n'ont pas encore été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

a) Image fidèle

Conformément à la législation en vigueur, les Administrateurs de la Société formulent les comptes annuels de l'exercice 2005 suivant les principes de comptabilité généralement acceptés et repris dans la législation en vigueur, de telle sorte qu'ils représentent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'exercice.

b) Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2005 ont été établis en appliquant les principes comptables décrits dans la Note 4. Tous les principes comptables obligatoires ayant un impact significatif sur les comptes annuels ont été appliqués.

(3) Affectation des résultats

La proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2005, faite par les Administrateurs de la Société et devant être approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires, est la suivante :

	Euros
Base de répartition	
Bénéfice de l'exercice	686.044
Distribution	
Aux Réserves facultatives	686.044

(4) Normes d'Evaluation et Principes Comptables

Les principales normes d'évaluation et les principaux principes comptables appliqués par la Société dans la préparation des comptes annuels de l'exercice 2005 sont les suivants :

a) Frais d'établissement

Ce poste du bilan au 31 décembre 2005 comprend les frais de constitution et d'augmentation de capital, nets des amortissements calculés linéairement sur une période de 5 ans.

La charge d'amortissement des coûts de constitution et d'augmentation du capital inscrite au compte de résultat de l'exercice 2005 atteint la somme de 1 226 euros (Note 5).

b) Immobilisations incorporelles

Le compte « Propriété industrielle » comprend les frais d'acquisition de droits d'image et les frais d'élaboration du logo de l'entreprise, tout comme les frais des domaines d'internet. Tous ces frais sont amortis de façon linéaire sur une période de cinq ans.

Les logiciels sont évalués à leur prix d'acquisition et sont amortis de façon linéaire sur une période de quatre ans.

Les frais de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges lorsqu'ils se produisent.

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles passée au compte de résultat pour l'exercice 2005 atteint la somme de 19 573 euros (Note 6).

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au prix d'acquisition.

Les frais d'entretien et de maintenance sont comptabilisés en charge au cours de l'exercice où ils sont exposés.

La Société amortit les immobilisations corporelles sur la durée d'utilisation des biens, en appliquant la méthode linéaire suivante :

	<u>Durée</u>
Mobilier	10
Autres installations	2
Equipements informatiques	4

Le montant de la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles de l'exercice 2005 atteint la somme de 14 930 euros (Note 7).

d) Immobilisations financières

Les investissements à long terme correspondant aux participations dans le capital d'entreprises non cotées sont évalués individuellement au prix d'acquisition, ou selon la valeur de réalisation, si cette dernière est supérieure. Cette valeur de réalisation est déterminée à partir du dernier bilan disponible et corrigée du montant des plus-values latentes existantes au moment de l'acquisition et qui existent encore au moment de l'évaluation postérieure. Les moins-values latentes sont comptabilisées en provisions pour dépréciation venant en déduction du montant de la participation inscrit au bilan.

Le dépôt de garantie à long terme, émanant du contrat de location des bureaux où la Société mène ses activités, est enregistré selon le montant constitué à cet effet.

e) Dettes et créances pour opérations courantes

Les dettes et créances pour opérations courantes de la Société sont enregistrées à leur valeur nominale.

La Société passe une provision pour retards et défauts de paiement des débiteurs sur la base de l'analyse de chacun des soldes individuels non encaissés à cette date.

f) Investissements financiers temporaires- placements de trésorerie

Les investissements en valeurs à revenu fixe sont enregistrés au coût d'acquisition.

Les intérêts sont comptabilisés suivant leur date d'échéance, suivant un critère financier.

g) Provisions pour risques et charges

La Société constitue des provisions couvrant les possibles réclamations de fournisseurs, au titre de l'exercice au cours duquel elles peuvent se manifester, suivant une estimation raisonnable de leur montant.

h) Dettes non commerciales

Les dettes non commerciales sont évaluées à leur valeur de remboursement et les intérêts sont comptabilisés selon leur date d'occurrence, suivant un critère financier.

i) Produits et charges

Les produits et les charges sont comptabilisés suivant la méthode de la comptabilité d'engagements, c'est-à-dire en fonction du flux réel de biens et de services qu'ils produisent et non pas au moment où intervient le flux monétaire ou financier qui en découle.

j) Transactions en devises

La conversion en monnaie nationale des crédits et débits en devises est réalisée en appliquant le taux de change en vigueur au moment de la transaction correspondante. Les bénéfices ou pertes de change constatés lors de l'annulation des soldes provenant des transactions en devises sont comptabilisés dans le compte de résultat au moment où ils se produisent.

Les différences négatives ou positives de change résultant de l'évaluation des crédits et débits en devises à la clôture de l'exercice sont comptabilisés au compte de résultat de l'exercice ou sont comptabilisés au poste de « Produits à distribuer sur plusieurs exercices » du passif du bilan.

k) Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les sociétés de l'exercice se calcule à partir du résultat comptable, augmenté ou diminué, selon le cas, des différences permanentes avec le résultat fiscal, en tenant compte les bonifications et déductions applicables. L'effet des différences temporelles sur l'impôt apparaît, selon le cas, dans le poste « impôt anticipé » ou « impôt différé » du bilan.

Au 31 décembre 2005, la Société ne dispose pas d'impôt différés.

l) Indemnités de licenciement

Conformément à la législation du travail en vigueur, les sociétés pourraient être contraintes de verser des indemnités à leurs employés, dans certaines conditions, en cas de résiliation de leurs contrats de travail

A la date de formulation des ces comptes, il n'y a pas de plan de réduction de personnel qui rende nécessaire la dotation d'une provision à cet effet.

(5) Frais d'établissement

La composition et les mouvements enregistrés dans ce poste au cours de l'exercice 2005 sont les suivants :

	Euros
Solde au 31 décembre 2004	1.226
Amortissements	(1.226)
Solde au 31 décembre 2005	-

(6) Immobilisations Incorporelles

La composition et les mouvements enregistrés dans ce poste au cours de l'exercice 2005 sont les suivants :

	Euros		
	Solde au 31.12.2004	Augmentations ou Dotations	Solde au 31.12.2005
MONTANT BRUT			
Propriété industrielle	14.940	3.751	18.691
Logiciels	65.094	5.573	70.667
Location financière	31.400	-	31.400
	111.434	9.324	120.758
AMORTISSEMENTS			
Propriété industrielle	(3.163)	(3.850)	(7.013)
Applications informatiques	(36.088)	(8.123)	(44.211)
Location financière	(904)	(7.600)	(8.504)
	(40.155)	(19.573)	(59.728)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	71.279	(10.249)	61.030

Au 31 décembre 2005, la Société a souscrit un contrat de location financière dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Description du bien	Durée du contrat (mois)	Mois écoulés	Euros				Valeur de l'option d'achat
			Coût à l'origine sans option d'achat	à Termes déjà payés	À court terme	À long terme 2007	
Equipements informatiques	36	14	30 496	12 653	10 845	9 038	904

Le montant des termes à payer au 31 décembre 2005 est enregistré, ainsi que la valeur des options d'achat, aux postes « Dettes pour location financière à long terme » et « Dettes pour location financière à court terme » du passif du bilan, selon leurs échéances.

Les frais financiers différés au 31 décembre 2005, dérivant de ces contrats, sont enregistrés au poste « Charges à répartir sur plusieurs exercices » du bilan, d'après le calendrier prévu d'imputation aux résultats, conformément à un critère financier, comme suit :

Exercice	Euros
2006	650
2007	209
	<u>859</u>

(7) Immobilisations Corporelles

Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice 2005 dans les différents postes des immobilisations corporelles et de leurs amortissements ont été les suivants :

	Euros		
	Solde au 31.12.2004	Augmentations ou Dotations	Solde au 31.12.2005
MONTANT BRUT			
Autres installations	2.241	-	2.241
Mobilier	28.589	-	28.589
Equipements informatiques	132.654	6.909	139.563
Autres immobilisations corporelles	-	2.100	2.100
	<u>163.484</u>	<u>9.009</u>	<u>172.493</u>
AMORTISSEMENTS			
Autres installations et autres immobilisations corporelles	(539)	(920)	(1.459)
Mobilier	(13.933)	(1.672)	(15.605)
Equipements informatiques	(99.302)	(12.338)	(111.640)
	<u>(113.774)</u>	<u>(14.930)</u>	<u>(128.704)</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	<u>49.710</u>	<u>(5.921)</u>	<u>43.789</u>

La Société n'est pas propriétaire des bureaux qu'elle occupe, ceux-ci sont loués à des tiers, en vertu d'un contrat de location d'une durée initiale de 3 ans, renouvelé par tacite reconduction annuellement

(8) Immobilisations financières

Les mouvements enregistrés durant l'exercice clos le 31 décembre 2005 dans les comptes des immobilisations financières ont été les suivants :

	Euros		
	Solde au 31.12.2004	Retraits	Solde au 31.12.2005
Participations dans les entreprises du groupe	468.291	-	468.291
Participations dans des entreprises associées	1.520	-	1.520
Dépôts et cautions constituées à long terme	13.328	-	13.328
Provisions	(1.185)	267	(918)
	<u>481.954</u>	<u>267</u>	<u>482.221</u>

L'information concernant les sociétés filiales au 31 décembre 2005 est la suivante :

Euros										
Société	Activité	Adresse	% Participation	Capital	Réserves	Résultats		Valeur de		Plus-value
						de Ex. précédents	de L'ex. 2005	Valeur comptable	Réalisation	
Centrocom S.L.U	Cyber, Publicité line	Madrid	100%	33.967	236.843	40.029	97.133	468.291	468.291	-
Europermision, S.L.	Marketing direct et on line	Madrid	49,67%	3.060	-	(2.250)	402	1.520	602	(918)

(*) La valeur de réalisation a été fixée à partir des bilans de situation au 31 décembre 2005 des sociétés filiales.

(**) Cette moins-value est couverte par la « Provision pour dépréciation de valeurs »

Conformément à la législation vigoureuse, la Société, holding du Groupe, n'est pas tenue de présenter des comptes annuels consolidés. La consolidation, réalisée sur la base des livres comptables des sociétés qui composent le Groupe Antevenio, impliquerait une augmentation des actifs au 31 décembre 2005 pour un montant de 832.114 euros, ainsi qu'une augmentation du résultat de l'exercice et des fonds propres à ladite date pour un montant de 186.828 euros.

(9) Capitaux propres

Le mouvement du poste « Capitaux Propres » enregistré pendant l'exercice 2005, est le suivant :

	Euros				Résultats de l'exercice
	Capital souscrit	Prime d'émission	Réserve légale	Autres réserves	
Solde au 31 décembre 2004	75.000	45.202	10.183	51.051	385.115
Affectation du résultat de l'exercice 2004	-	-	4.817	380.298	(385.115)
Bénéfice de l'exercice 2005	-	-	-	-	686.044
Solde au 31 décembre 2005	75.000	45.202	15.000	431.349	686.044

Capital souscrit-

La répartition du capital social, composé de 3 000 actions de 25 euros de valeur nominale, totalement souscrites et libérées, est la suivante au 31 décembre 2005 :

	Pourcentage de Participation
Alba Participaciones, S.A.	28,80%
Advertising Antwerpen B.V.	28,30%
Nellingan Limited	14,93%
E-Ventures Capital Internet, S.A.	14,40%
Sofindes, S.L.	5,75%
Autres	7,82%
	100%

Réserve légale-

Conformément aux dispositions légales, l'usage des réserves légales est restreint. Toute société commerciale de la forme d'une société anonyme et ayant réalisé des bénéfices est tenue d'affecter 10 % de ses bénéfices au poste de réserves légales, et ce jusqu'à ce que le fonds de réserve ainsi constitué représente un cinquième du capital social souscrit.

Les réserves légales ne peuvent être utilisées que pour compenser des pertes ou augmenter le capital social, uniquement pour la part dépassant 10 % du capital augmenté. Les réserves légales ne peuvent être distribuées aux actionnaires qu'en cas de liquidation de la société.

Prime d'émission-

La Loi sur les Sociétés Anonymes permet l'utilisation du solde de la prime émission pour augmenter le capital et n'établit pas de restriction spécifique quand à sa disponibilité.

(10) Soldes et Opérations avec des Etablissements du Groupe et associés

La composition des postes du bilan au 31 décembre 2005 reflétant les soldes auprès d'entreprises du Groupe et associées est la suivante :

	Euros	
	Court Terme	
	Créances	Dettes
Centrocom Cyber, S.L.	1.349.657	361.627
Europemission, S.L.	14.036	24.424
Autres	-	3.420
	1.363.693	389.471

Les soldes débiteurs et les soldes créditeurs proviennent de transactions commerciales et de comptes courants.

Les principales opérations menées avec des entreprises liées durant l'exercice 2005 ont été les suivantes :

	<u>Euros</u>
Prestations de services	(635 636)
Approvisionnements	11 918

(11) Provisions pour risques et charges

Ce poste du bilan au 31 décembre 2005 reprend les soldes créditeurs anciens correspondant aux factures en attente de réception des fournisseurs au titre de transactions commerciales réalisées au cours d'exercices antérieurs.

(12) Administrations publiques

La composition des soldes auprès des Administrations publiques au 31 décembre 2005 est la suivante :

	<u>Euros</u>	
	Soldes Débiteurs	Soldes créditeurs
Remboursement d'impôts	-357	—
Trésor public, retenues	135	—
Crédit de TVA	—	129 859
TVA Supportée	9597	—
TVA répercutée	—	3 379
Retenues à la source au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques	—	48 503
Organismes de Sécurité sociale	—	11 611
	<u>9375</u>	<u>193 352</u>

L'état de rapprochement entre le bénéfice comptable avant impôts et l'assiette fiscale de l'impôt sur les sociétés est le suivant :

	<u>Euros</u>
Résultat comptable de l'exercice avant Impôts sur les Sociétés (Bénéfice)	686.044
Compensation avec les reports déficitaires	<u>(686.044)</u>
Base imposable	<u>-</u>

Conformément à la législation en vigueur, les déficits fiscaux reportables peuvent être compensés par les bénéfices fiscaux au cours des quinze exercices suivant leur création. Les déficits fiscaux reportables que le Groupe peut encore compenser fiscalement sont les suivants :

Exercice	<u>Euros</u>	<u>Délai maximum De compensation</u>
2001	521.646	2016
2002	304.603	2017

Les quatre derniers exercices de la Société peuvent faire l'objet d'inspection fiscale pour tous les impôts auxquels son activité est assujettie.

Les Administrateurs de la Société estiment qu'il n'y a pas matière à constater des passifs fiscaux futurs et par conséquent, les comptes annuels abrégés de l'exercice 2005 ne reflètent pas de provision à cet effet.

Au 31 décembre 2005, ces postes du bilan correspondent à un prêt consenti par une société non liée, pour un montant de 93 294 euros, à des conditions de marché, avec un amortissement prévu au 31/12/06.

(13) Autres dettes

Au 31 décembre 2005, ces postes du bilan correspondent à un prêt consenti par une société non liée, pour un montant de 93 294 euros, à des conditions de marché et dont l'amortissement est au 31/12/06.

(14) Produits et charges

Le contenu de certains postes du compte de résultat abrégé de l'exercice 2005 est présenté en détail ainsi que certains renseignements reliés à ceux-ci :

Montant net du chiffre d'affaires-

La décomposition de ce poste du compte de résultat de l'exercice 2005 est la suivante :

	Euros
Prestations de services	4.061.738
Remises sur ventes	<u>(322.133)</u>
	<u>3.739.605</u>

Frais de personnel-

Au 31 décembre 2005, le détail du poste « Charges de personnel » est le suivant :

	Euros
Salaires	808.253
Sécurité Sociale	146.968
Autres charges sociales	<u>24.359</u>
	<u>979.580</u>

Le nombre moyen d'employés au cours de l'exercice 2005 (par catégories socioprofessionnelles) est le suivant :

Direction	<u>4</u>
Commerciaux	7
Techniciens	4
Administration	<u>3</u>
	<u>18</u>

Autres charges d'exploitation-

La composition du solde du poste « Autres charges d'exploitation » de l'exercice 2005 est la suivante :

	Euros
Baux	<u>100.158</u>
Publicité, relations publiques	58.313
Services de professionnels libéraux	60.306
Services bancaires	5.216
Approvisionnements	22.442
Primes d'assurance	4.059
Réparations et conservation	11.104
Autres services	57.930
Impôts	<u>3.892</u>
	<u>323.420</u>

Provision pour dépréciation des comptes clients

Le mouvement de ce poste de bilan de l'exercice 2005 est le suivant :

	Euros
Solde au 31 décembre 2004	193.535
Dotations	51.284
Reclassement de provisions	25.000
Solde au 31 décembre 2005	269.819

(15) Informations sur les Administrateurs

Au cours de l'exercice 2005, les montants enregistrés dans le poste « Autres charges d'exploitation Services extérieurs » du compte de résultat, relatifs aux primes d'assurances pour les Administrateurs, se sont élevés à 2 512 euros.

D'autre part, au 31 décembre 2005, il n'existait aucun engagement à titre de compléments de retraite, d'avals ou de garanties en faveur des Administrateurs.

En application de l'article 127 de la loi sur les sociétés anonymes, le tableau ci-dessous résume les fonctions exercées par les Administrateurs au sein d'autres sociétés ayant un objet social analogue ou complémentaire:

Administrateur	Société	Participation	Fonctions
Joshua Novick	Centrocom Cyber, S.L.U	-	Administrateur Unique
	Europemission, S.L.	-	Conseiller
Pablo Pérez García-Villoslada	Europemission, S.L.		Conseiller

(16) Garanties et autres passifs éventuels

Au 31 décembre 2005, Banco Urquijo, S.A. a accordé une caution de 91 189 euros, en garantie de paiement du bail relatif au siège social de la Société (Note 7).

Les Administrateurs de la Société estiment que les passifs qui pourraient éventuellement apparaître en cas de litige n'auraient pas un impact significatif sur les comptes annuels abrégés.

(17) Environnement

Le Groupe ne possède aucun actif et n'a engagé aucun frais visant à minimiser l'atteinte à l'environnement et à assurer la protection et l'amélioration de l'environnement.

Le Groupe n'a pas constitué de provision pour risques et charges à ce titre estimant ne courir aucun risque en matière de protection et d'amélioration de l'environnement

(18) Rémunérations des auditeurs

La rémunération correspondante à l'audit des comptes annuels de l'exercice 2005 s'est élevée à 3 661 euros.

Aucun autre service n'a été facturé à la Société au cours de l'exercice 2005.

20.4.3 Comptes sociaux au 31 Décembre 2004

(A) Bilan

	2004	2003	PASSIF	2004	2003
ACTIF					
IMMOBILISATIONS :			CAPITAUX PROPRES (Note 9) :		
Frais d'établissement (Note 5)	1 226	2 725	Capital social	75 000	75 000
Immobilisations incorporelles (Note 6)	71 279	4 241	Prime d'émission	45 202	45 202
Immobilisations corporelles (Note 7)	49 710	25 965	Réserves		
Immobilisations financières (Note 8)	481 954	15 102	Réserve légale	10 183	
	604 169	48 033	Autres réserves	51 051	
				61 234	
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (Note 6)	2 340	—	Résultats des exercices antérieurs	-40 593	
			Résultat de l'exercice (Note 3)	385 115	101 827
				566 551	181 436
ACTIF CIRCULANT			PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Créances			Autres provisions (Note 11)	164 461	182 460
Clients	1 220 777	1 155 311			
Entreprises du Groupe et associées (Note 10)	860 567	1 034 044	DETTES À LONG TERME :		
Débiteurs divers	6 792	5 606	Dettes auprès de sociétés de crédit-		
Personnel	203	—	Location financière à long terme (Note 6)	20 787	
Administrations publiques (Note 12)	391	248	Autres dettes (Note 13)	74 263	183 045
Provisions (Note 14)	-193 535	-181 040	DETTES À COURT TERME :	95 050	183 045
	1 895 195	2 014 169	Dettes auprès de sociétés de crédit-		
Placement de trésorerie	318	130 318	Location financière à court terme (Note 6)	10 845	
Trésorerie	183 501	64 146	Dettes auprès d'entreprises du Groupe et associées (Note 10)	394 271	233 329
	2 079 014	2 208 633	Dettes fournisseurs	1 209 481	1 168 117
			Autres dettes non commerciales-		
			Administrations publiques (Note 12)	132 458	134 041
			Autres dettes (Note 13)	38 064	129 196
			Salaires à payer	74 342	45 042
				244 864	308 279
				1 859 461	1 709 725
				2 685 523	2 256 666
				2 685 523	2 256 666

(B) Compte de résultat

	<u>2004</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2003</u>
CHARGES :				
Approvisionnements	1 299 322	1 206 773		
Frais de personnel (Note 14)	790 710	639 544		
Dotations pour amortissements sur immobilisations (Notes 5, 6 et 7)	20 342	25 938		
Variation des provisions pour opérations courantes (Note 14)	12 495	20 642		
Autres charges d'exploitation (Note 14)	217 708	204 594		
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	342 931	102 911		
Charges financières et assimilées-				
Pour dettes envers des tiers et frais assimilés (Note 13)	8 631	10 602		
Variation des provisions sur investissements financiers (Note 8)	1 185			
Différences négatives de change	2 491	4 030		
RESULTAT FINANCIER POSITIF	30 192	—		
BÉNÉFICE DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	383 123	89 823		
Charges et pertes des exercices précédents	941	1 080		
RESULTAT EXCEPTIONNEL POSITIF	1 992	12 004		
Impôts sur les sociétés (Note 12)	—	—		
BENEFICE DE L'EXERCICE	385 115	101 827		
PRODUITS :				
Montant net du chiffre d'affaires (Note 14)	2 693 508	2 200 402		
PERTES D'EXPLOITATION	—	—		
Produits financiers et assimilés-				
Autres intérêts	3 181	580		
Différences positives de change	39 318	964		
RESULTAT FINANCIER NEGATIF	—	13 088		
Produits de cessions d'immobilisations	—	677		
Produits exceptionnels	—	12 407		
Produits et bénéfice des exercices antérieurs	2 933	—		

Les notes 1 à 26 incluses ci-joint font partie intégrante des comptes annuels au 31 décembre 2005

(C) Annexes

(1) Nature et objet social

La société I-Network Publicidad, S.A. (ci-après dénommée la « Société ») a été constituée le 20 novembre 1997 sous le nom de « Interactive Network, S.L. ». Elle a été transformée en société anonyme et a modifié sa dénomination sociale pour adopter la dénomination actuelle le 22 janvier 2001.

Le 7 avril 2005, l'Assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société en Antevenio, S.A.

La Société a pour objet la réalisation de toutes les activités qui, conformément aux dispositions en vigueur en matière de publicité, sont exercées par les agences de publicité généralistes. Elle est en outre habilitée à réaliser toute sorte d'actes, de contrats et d'opérations et, en général, à adopter toutes les mesures visant directement ou indirectement ou jugées nécessaires ou pertinentes à la réalisation de l'objet social susvisé. Les activités comprises dans son objet social peuvent en outre être exercées en tout ou partie par la Société, soit directement, soit indirectement, par le biais de sa prise de participations dans d'autres sociétés ayant un objet social identique ou analogue.

La Société a élu son siège social à : Calle Marques de Riscal, 11, Madrid.

Comme il est stipulé aux articles 181 et 203 de la Loi sur les sociétés anonymes, la Société présente ses états financiers annuels, n'étant pas tenue de les avoir audités.

(2) Base de présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice annuel clos le 31 décembre 2004 ont été établis à partir des registres comptables de la Société. Ces comptes annuels, formulés par les Administrateurs de la Société, n'ont pas encore été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

a) Image fidèle

Conformément à la législation nationale en vigueur, les Administrateurs de la Société formulent les comptes annuels de l'exercice 2004 suivant les principes de comptabilité généralement acceptés et repris dans la législation en vigueur, de telle sorte qu'ils représentent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'exercice.

b) Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2004 ont été établis en appliquant les principes comptables décrits dans la Note 4. Tous les principes comptables obligatoires ayant un impact significatif sur les comptes annuels ont été appliqués.

(3) Affectation des résultats

La proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2004, faite par les Administrateurs de la Société et devant être approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires est la suivante :

	<u>Euros</u>
Base de répartition :	
Bénéfice de l'exercice	385 115
Affectation :	
À la réserve légale	4 817
Aux réserves facultatives	<u>380 298</u>
	<u><u>385 115</u></u>

(4) Normes d'évaluation et principes comptables

Les principales normes d'évaluation et les principaux principes comptables appliqués par la Société dans la préparation des comptes annuels de l'exercice 2004 sont les suivants :

a) Frais d'établissement

Ce poste du bilan au 31 décembre 2004 comprend les frais de constitution et d'augmentation de capital, nets des amortissements calculés linéairement sur une période de 5 ans.

La charge d'amortissement des coûts de constitution et d'augmentation du capital sur le compte de résultat de l'exercice 2004 atteint la somme de 1 499 euros (Note 5).

b) Immobilisations incorporelles

Le compte « Propriété industrielle » comprend les frais d'acquisition de droits d'image et les frais d'élaboration du logo de l'entreprise, tout comme les frais des domaines d'internet. Tous ces frais sont amortis de façon linéaire sur une période de cinq ans.

Les logiciels sont évalués à leur prix d'acquisition et sont amortis de façon linéaire sur une période de quatre ans.

Les frais de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au moment de leur occurrence.

Les biens en location financière, dont les conditions indiquent qu'il s'agit de location avec option d'acquisition, sont comptabilisés au poste « Immobilisations incorporelles – Droits sur biens en location financière » de l'actif du bilan, pour la valeur du bien au moment de l'acquisition.

L'amortissement de ces droits se fait de façon linéaire selon la durée d'utilisation du bien.

Au passif, la dette est reflétée par les sommes à payer et par l'option d'achat, et ventilée à court et à long terme selon les échéances.

Par ailleurs, les frais financiers différés relatifs à ces opérations sont comptabilisés dans le poste « Charges à répartir sur plusieurs exercices » à l'actif du bilan, affectant les résultats de l'exercice durant la durée du contrat conformément à un critère financier. Au moment de l'exercice de l'option d'achat, le coût et l'amortissement de ces biens sont enregistrés dans les immobilisations corporelles, aux postes correspondants.

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles passée au compte de résultat pour l'exercice 2004 atteint la somme de 7 552 euros (Note 6).

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au prix d'acquisition.

Les frais d'entretien et de maintenance sont imputés au compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

La Société amortit les immobilisations corporelles selon la durée d'utilisation prévue, en appliquant la méthode linéaire suivante :

	<u>Durée</u>
Mobilier	10
Autres installations	2
Equipements informatiques	4

Le montant de la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles inscrit au compte de résultat de l'exercice 2004 s'élève à 11 291 euros (Note 7).

d) Immobilisations financières

Les investissements à long terme correspondant aux participations dans le capital d'entreprises non cotées sont évalués individuellement au prix d'acquisition, ou selon la valeur de réalisation, si cette dernière est supérieure. Cette valeur de réalisation est déterminée à partir du dernier bilan disponible, corrigée par le montant des plus-values tacites existantes au moment de l'acquisition et qui existent encore au moment de l'évaluation postérieure. Les moins-values latentes sont comptabilisées en provisions pour dépréciation venant en déduction du montant de la participation inscrit au bilan.

Le dépôt de garantie à long terme, émanant du contrat de location des bureaux dans lesquels la Société mène ses activités est enregistré selon le montant constitué à cet effet.

e) Dettes et créances pour opérations courantes

Les dettes et créances pour opérations courantes de la Société sont enregistrées à leur valeur nominale.

La Société passe une provision pour retards et défauts de paiement des débiteurs sur la base de l'analyse de chacun des soldes individuels non encaissés à cette date.

f) Investissements financiers temporaires- Placements de trésorerie

Les investissements en valeurs à revenu fixe sont enregistrés au coût d'acquisition.

Les intérêts sont comptabilisés suivant leur date d'échéance, suivant un critère financier.

g) Provisions pour risques et charges

La Société constitue des provisions couvrant les possibles réclamations de fournisseurs, au titre de l'exercice au cours duquel elles peuvent se manifester, suivant une estimation raisonnable de leur montant.

h) Dettes non commerciales

Les dettes non commerciales sont évaluées à leur valeur de remboursement et les intérêts sont comptabilisés selon leur date d'occurrence, suivant un critère financier.

i) Produits et charges

Les produits et les charges sont comptabilisés suivant la méthode de la comptabilité d'engagements, c'est-à-dire en fonction du flux réel de biens et de services qu'ils produisent et non pas au moment où intervient le flux monétaire ou financier qui en découle.

j) Transactions en devises

La conversion en monnaie nationale des crédits et débits en devises est réalisée en appliquant le taux de change en vigueur au moment de la transaction correspondante. Les bénéfices ou pertes de change constatés lors de l'annulation des soldes provenant des transactions en devises sont comptabilisés dans le compte de résultat au moment où ils se produisent.

Les différences négatives ou positives de change résultant de l'évaluation des crédits et débits en devises à la clôture de l'exercice sont comptabilisés au compte de résultat de l'exercice ou sont comptabilisés au poste de « Produits à distribuer sur plusieurs exercices » du passif du bilan.

k) Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les sociétés de l'exercice se calcule à partir du résultat comptable, augmenté ou diminué, selon le cas, des différences permanentes avec le résultat fiscal, en tenant compte des bonifications et déductions applicables. L'effet des différences temporelles sur l'impôt apparaît, selon le cas, dans le poste « impôt anticipé » ou « impôt différé » du bilan.

Au 31 décembre 2004, la Société ne dispose pas d'impôt différés.

l) Indemnités de licenciement

Conformément à la législation du travail en vigueur, les sociétés pourraient être contraintes de verser des indemnités à leurs employés, dans certaines conditions, en cas de résiliation de leurs contrats de travail

A la date de formulation de ces comptes, il n'y a pas de plan de réduction de personnel qui rende nécessaire la dotation d'une provision à cet effet.

(5) Frais d'établissement

La composition et les mouvements enregistrés dans ce poste au cours de l'exercice 2004 sont les suivants :

	<u>Euros</u>
Solde au 31 décembre 2003	2 725
Amortissements	<u>(1 499)</u>
Solde au 31 décembre 2004	<u><u>1 226</u></u>

(6) Immobilisations incorporelles

La composition et les mouvements enregistrés dans ce poste au cours de l'exercice 2004 sont les suivants :

	<u>Euros</u>		
	<u>Solde au</u> <u>31/12/2003</u>	<u>Augmentations</u> <u>ou Dotations</u>	<u>Solde au</u> <u>31/12/2004</u>
MONTANT BRUT :			
Propriété industrielle	3 406	11 534	14 940
Applications informatiques	33 438	31 656	65 094
Droits sur biens en location financière	—	31 400	31 400
	<u>36 844</u>	<u>74 590</u>	<u>111 434</u>
AMORTISSEMENTS			
Propriété industrielle	(1 533)	(1 630)	(3 163)
Applications informatiques	(31 070)	(5 018)	(36 088)
Droits sur biens en location financière	—	(904)	(904)
	<u>(32 603)</u>	<u>(7 552)</u>	<u>(40 155)</u>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	<u><u>4 241</u></u>	<u><u>67 038</u></u>	<u><u>71 279</u></u>

Au 31 décembre 2004, la Société a un contrat de location financière, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Description du bien	Durée du contrat (mois)	Mois écoulés	Euros						
			Coût à l'origine sans option d'achat	Termes déjà payés	Termes à payer			Valeur de l'option d'achat	
					À court terme	2006	2007		Total
Equipements informatiques	36	2	30 496	1 808	10 845	10 845	9 038	19 883	904

Le montant des termes à payer au 31 décembre 2004 est enregistré, ainsi que la valeur des options d'achat, aux postes « Dettes pour location financière à long terme » et « Dettes pour location financière à court terme » du passif du bilan ci-joint, selon leurs échéances.

Les frais financiers différés au 31 décembre 2004, dérivant de ces contrats, sont enregistrés au poste « Charges à répartir sur plusieurs exercices » du bilan, d'après le calendrier prévu d'imputation aux résultats, conformément à un critère financier, comme suit :

Exercice	Euros
2005	1 073
2006	650
2007	209
	<u>1 932</u>

(7) Immobilisations corporelles

La composition et les mouvements enregistrés dans ce poste au cours de l'exercice 2004 sont les suivants :

	Euros		
	Solde au 31/12/2003	Augmentations ou Dotations	Solde au 31/12/2004
MONTANT BRUT			
Autres installations	—	2 241	2 241
Mobilier	28 589	—	28 589
Equipements informatiques	99 859	32 795	132 654
	<u>128 448</u>	<u>35 036</u>	<u>163 484</u>
AMORTISSEMENTS			
Autres installations	—	(539)	(539)
Mobilier	(11 078)	(2 855)	(13 933)
Equipements informatiques	(91 405)	(7 897)	(99 302)
	<u>(102 483)</u>	<u>(11 291)</u>	<u>(113 774)</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	<u>25 965</u>	<u>23 745</u>	<u>49 710</u>

La Société n'est pas propriétaire des bureaux qu'elles, ceux-ci sont loués à des tiers, en vertu d'un contrat de location d'une durée initiale de 3 ans, renouvelé par tacite reconduction annuellement

(8) Immobilisations financières

Les mouvements enregistrés durant l'exercice clos le 31 décembre 2004 sont les suivants :

	Euros				
	Solde au 31/12/2003	Augmentations (Dotations)	Désinvestissement	Reclassement	Solde au 31/12/2004
Participations dans entreprises du Groupe	3 050	468 291	-1 530	-1 520	468 291
Participations dans des entreprises associées	—	—	—	1 520	1 520
Dépôts et garanties constitués à long terme	12 052	1 276	—	—	13 328
Provisions	—	-1 185	—	—	-1 185
	15 102	468 382	-1 530	—	481 954

Durant l'exercice 2004, la Société a vendu à une entreprise non apparentée 153 actions (50 % du capital social) de la société Europermission, S.L., à la valeur comptable de 1 530 euros.

Durant l'exercice 2004, la Société a acquis d'une entreprise apparentée, pour un montant de 468 291 euros, 4 565 actions de Centrocom, S.L.U., qui représentent 100 % de son capital social.

L'information concernant les sociétés filiales au 31 décembre 2004 est la suivante :

Société	Activité	Adresse	% participation	Euros					Plus-value (moins-value)
				Capital	Réserves	Résultats de l'exercice 2004	Valeur comptable	Valeur de réalisation	
Centrocom S.L.U.	Cyber, Publicité en ligne	Madrid	100 %	33 967	165 809	111 063	468 291	468 291	—
Eurpermission, S.L.	Marketing direct et en ligne	Madrid	49,67 %	3 060	—	(2 386)	1 520	335	(1 185)

(*) La valeur de réalisation est déterminée à partir des bilans au 31 décembre 2004 des sociétés filiales.

(**) La moins-value est couverte par la « Provision pour dépréciation » figurant au bilan.

Conformément à la législation en vigueur, la Société, holding du Groupe, n'est pas tenue de présenter des comptes annuels consolidés. La consolidation, réalisée sur la base des livres comptables des sociétés qui composent le Groupe I-Network Publicidad, impliquerait une augmentation des actifs au 31 décembre 2004 d'un montant de 364 118 euros, ainsi qu'une augmentation du résultat de l'exercice et des fonds propres à ladite date pour un montant de 102 995 euros.

(9) Fonds propres

Les mouvements enregistrés au compte « Fonds propres » durant l'exercice 2004 sont les suivants :

	Euros				Résultats d'exercices précédents		
	Capital souscrit	Prime d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Résultats négatifs d'exercices précédents	Apports d'actionnaires pour compensation de pertes	Résultat de l'exercice
Solde au 31 décembre 2003	75 000	45 202	—	—	(2 140 708)	2 100 115	101 827
Affectation du résultat	—	—	10 183	51 051	40 593	—	(101 827)
Bénéfice de l'exercice 2004	—	—	—	—	—	—	385 115
Solde au 31 décembre 2004	<u>75 000</u>	<u>45 202</u>	<u>10 183</u>	<u>51 051</u>	<u>(2 100 115)</u>	<u>2 100 115</u>	<u>385 115</u>

Capital social

La répartition du capital social, composé de 3 000 actions de 25 euros de valeur nominale, totalement souscrites et libérées, est la suivante au 31 décembre 2004 :

	Pourcentage de participation
Inversiones Finalba, S.A.	28,80 %
Advertising Antwerpen B.V.	28,30 %
Nelligan Limited	14,93 %
E-Ventures Capital Internet, S.A.	14,40 %
Sofindes, S.L.	5,75%
Autres	7,82 %
	<u>100 %</u>

Réserve légale

Conformément aux dispositions légales, l'usage des réserves légales est restreint. Toute société commerciale de la forme d'une société anonyme et ayant réalisé des bénéfices est tenue d'affecter 10 % de ses bénéfices au poste de réserves légales, et ce jusqu'à ce que le fonds de réserve ainsi constitué représente un cinquième du capital social souscrit.

Les réserves légales ne peuvent être utilisées que pour compenser des pertes ou augmenter le capital social, uniquement pour la part dépassant 10 % du capital augmenté. Les réserves légales ne peuvent être distribuées aux actionnaires qu'en cas de liquidation de la société.

Prime d'émission

La Loi sur les Sociétés Anonymes permet l'utilisation du solde de la prime émission pour augmenter le capital et n'établit pas de restriction spécifique quand à sa disponibilité.

(10) Soldes et opérations avec les entreprises du Groupe

La composition des postes du bilan abrégé au 31 décembre 2004 reflétant les soldes à court terme auprès d'entreprises du Groupe et associées est la suivante :

	Euros	
	Créances	Dettes
Centrocom Cyber, S.L.	860 567	367 649
Eurpermission, S.L.	—	2 598
Autres	—	24 024
	<u>860 567</u>	<u>394 271</u>

Les soldes débiteurs aussi bien que les soldes créditeurs proviennent de transactions commerciales et de comptes courants.

Les principales opérations menées avec des entreprises liées durant l'exercice 2004 ont été les suivantes :

	Euros
Prestations de services	(366 832)
Approvisionnements	21 711
Services extérieurs	9 297
Augmentations des immobilisations incorporelles (Note 6)	31 656

(11) Provisions pour risques et charges

Ce poste du bilan au 31 décembre 2004 reprend les soldes créditeurs anciens correspondant aux factures en attente de réception des fournisseurs au titre de transactions commerciales réalisées au cours d'exercices antérieurs.

(12) Administrations publiques

La composition des soldes auprès des Administrations publiques au 31 décembre 2004 est la suivante :

	Euros	
	Soldes Débiteurs	Soldes créditeurs
Trésor public, retenues	391	—
TVA à verser au Trésor public	—	68 743
IRPP à verser au Trésor public	—	34 312
Montant à verser à la Sécurité sociale	—	29 403
	<u>391</u>	<u>132 458</u>

L'état de rapprochement entre le bénéfice comptable avant impôts et l'assiette fiscale de l'impôt sur les sociétés est le suivant :

	Euros	
	Soldes Débiteurs	Soldes créditeurs
Trésor public, retenues	391	—
TVA à verser au Trésor public	—	68 743
IRPP à verser au Trésor public	—	34 312
Montant à verser à la Sécurité sociale	—	29 403
	391	132 458

Conformément à la législation en vigueur, les déficits fiscaux reportables peuvent être compensés par les bénéfices fiscaux au cours des quinze exercices suivant leur création. Les déficits fiscaux reportables que le Groupe peut encore compenser fiscalement sont les suivants :

Exercice	Euros	Délai maximum de compensation
2000	507 958	2015
2001	699 732	2016
2002	304 603	2017

Les quatre derniers exercices de la Société peuvent faire l'objet d'inspection fiscale pour tous les impôts auxquels son activité est assujettie.

Les Administrateurs de la Société estiment qu'il n'y a pas matière à constater des passifs fiscaux futurs et par conséquent, les comptes annuels de l'exercice 2004 ne reflètent pas de provision à cet effet.

(13) Autres dettes

Au 31 décembre 2004, ces postes du bilan correspondent à un prêt consenti par une société non liée, pour un montant de 112 327 euros, à des conditions de marché ; son calendrier d'amortissement est le suivant :

Échéance	Euros
31/12/2005	38 064
31/12/2006	74 263
	112 327

Les frais financiers encourus durant l'exercice 2004 au titre des prêts obtenus de sociétés non liées atteignent la somme de 8 523 euros et sont enregistrés au poste « Frais financiers et frais similaires – Pour dettes auprès de tiers et frais similaires » du compte de résultat.

(14) Produits et charges

Le contenu de certains postes du compte de résultat de l'exercice 2004 est présenté en détail ainsi que certains renseignements reliés à ceux-ci :

Montant net du chiffre d'affaires

	Euros
Prestations de services	2 890 853
Remises sur ventes	(197 345)
	2 693 508

Frais de personnel

Au 31 décembre 2004, le détail du poste « Charges de personnel » est le suivant :

	<u>Euros</u>
Traitements et salaires	637 608
Sécurité sociale assumée par l'entreprise	134 681
Autres frais sociaux	18 421
	<u>790 710</u>

Le nombre moyen d'employés au cours de l'exercice 2004 (par catégories socioprofessionnelles) est le suivant :

	<u>Nb moyen d'employés</u>
Direction	4
Commerciaux	7
Techniciens	4
Administration	3
	<u>18</u>

Autres charges d'exploitation-

La composition du solde du poste « Autres charges d'exploitation » de l'exercice 2004 est la suivante :

	<u>Euros</u>
Locations	87 522
Publicité, relations publiques	18 897
Sous-traitance	31 562
Services bancaires	4 207
Fournitures	13 422
Primes d'assurances	2 979
Réparations et maintenance	6 513
Autres services	48 869
Impôts	3 737
	<u>217 708</u>

Provision pour dépréciation des comptes clients

Le mouvement de ce poste de bilan de l'exercice 2004 est le suivant :

	<u>Euros</u>
Solde au 31 décembre 2003	181 040
Dotations	12 495
Solde au 31 décembre 2004	<u>193 535</u>

(15) Information sur les Administrateurs

Au cours de l'exercice 2004, les montants enregistrés dans le poste « Autres charges d'exploitation Services extérieurs » du compte de résultat, relatifs aux primes d'assurances pour les Administrateurs, se sont élevés à 1 939 euros.

D'autre part, au 31 décembre 2004, il n'existait aucun engagement à titre de compléments de retraite, d'avals ou de garanties en faveur des Administrateurs.

En application de l'article 127 de la loi sur les sociétés anonymes, le tableau ci-dessous résume les fonctions exercées par les Administrateurs au sein d'autres sociétés ayant un objet social analogue ou complémentaire:

<u>Administrateur</u>	<u>Société</u>	<u>Participation</u>	<u>Fonctions</u>
Joshua Novick	Centrocom Cyber, S.L.U.	—	Administrateur unique
	Europermission, S.L.	—	Conseiller
Pablo Pérez García-Villoslada	Europermission, S.L.	—	Conseiller

(16) Garanties

Au 31 décembre 2004, Banco Urquijo, S.A. a accordé une caution de 91 189 euros, en garantie de paiement du bail relatif au siège social de la Société (Note 7).

Les Administrateur de la Société estiment que les passifs qui pourraient éventuellement apparaître en cas de litige n'auraient pas un impact significatif sur les comptes annuels.

(17) Environnement

Le Groupe ne possède aucun actif et n'a engagé aucun frais visant à minimiser l'atteinte à l'environnement et à assurer la protection et l'amélioration de l'environnement.

Le Groupe n'a pas constitué de provision pour risques et charges à ce titre estimant ne courir aucun risque en matière de protection et d'amélioration de l'environnement

(18) Rémunération des auditeurs

Le montant des honoraires acquittés au titre des services d'audit des comptes annuels de l'exercice 2004 s'élève à 3 520 euros.

Aucun autre service n'a été facturé à la Société au cours de l'exercice 2004.

20.4.4 Comptes sociaux au 31 Décembre 2003

(A) Bilan

	<u>2003</u>	<u>2002(*)</u>	<u>PASSIF</u>	<u>2003</u>	<u>2002(*)</u>
ACTIF					
IMMOBILISATIONS :					
Frais d'établissement (Note 5)	2 725	4 229	CAPITAUX PROPRES (Note 10) :		
Immobilisations incorporelles (Note 6)	4 241	6 594	Capital social	75 000	75 000
Immobilisations corporelles (Note 7)	25 965	45 745	Prime d'émission	45 202	45 202
Immobilisations financières (Note 8)	15 102	12 052	Résultats des exercices antérieurs	-40 593	-1 088 744
	48 033	68 620	Résultat de l'exercice (Note 3)	101 827	-324 739
				181 434	-1293281
ACTIFS CIRCULANTS :					
			PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Clients	1 155 311	810 306	Autres provisions (Note 12)	182 460	—
Entreprises du Groupe et associés (Note 11)	1 034 044	919 802			
Débiteurs divers	5 606	5 606	DETTES LONG TERME :		
Personnel	—	210	Dettes auprès d'entreprises du Groupe	—	1 372 890
Administrations publiques (Note 13)	248	4198	Autres dettes (Note 14)	183 045	—
Provisions (Note 15)	-181 040	-160 398		183 045	1 372 890
	2 014 169	1 579 724	DETTES COURT TERME :		
			Dettes auprès d'entreprises du Groupe et associés (Note 11)	233 329	148 688
Placements de trésorerie (note 9)	130 318	318	Dettes fournisseurs	1 168 117	1 015 977
Trésorerie	64 146	47 465	Autres dettes non commerciales-		
	2 208 633	1 627 507	Administrations publiques (Note 13)	134 041	66 591
			Autres dettes (Note 14)	129 196	300 156
			Salaires à payer	45 042	85 106
				308 279	451 853
				1 709 725	1 616 518
	2 256 666	1 696 127		2 256 666	1 696 127

(*) non audité et présenté exclusivement à fin comparative

(B) Compte de résultat

	2003	2002 (*)	2003	2002(*)
CHARGES :				
Approvisionnements	1 206 773	862 156		
Frais de personnel (Note 15)	639 544	614 999	2 200 402	1 528 945
Dotations pour amortissements sur immobilisations (Notes 5, 6, 7)	25 938	70 976		
Variation des provisions pour opérations courantes (Note 14)	20 642	-18 581		
Autres charges d'exploitation (Note 15)	204 594	240 981		8 078
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	102 911		233 508	
PERTES D'EXPLOITATION				
Charges financières et assimilées				
Pour dettes auprès d'entreprises du Groupe (Note 14)		5 595	580	2 186
Pour dettes envers les tiers et charges assimilées	10 602	12 712		
	10 602	18 307		
Différences négatives de change	4 030	1 590	964	938
			13 088	16 773
BENEFICE DES ACTIVITES ORDINAIRES	89 823			250 281
Charges exceptionnelles		144 399	677	
Charges et pertes d'exercices précédents	1 080		12 407	69 941
RESULTAT EXCEPTIONNEL	12 004			74 458
Impôts sur les sociétés (Note 13)				
BENEFICE DE L'EXERCICE	101 827			324 739

(*) non audité et présenté exclusivement à fin comparative

Les notes 1 à 19 de l'annexe font partie intégrante des comptes annuels au 31 décembre 2003

(C) Annexes

(1) Nature et Objet Social

La société I-Network Publicidad, S.A.U. (la Société) a été constituée le 20 novembre 1997 sous le nom de « Interactive Network, S.L. », puis a été transformée en société anonyme et a adoptée sa dénomination actuelle le 22 janvier 2001.

La Société a pour objet la réalisation de toutes les activités qui, conformément aux dispositions en vigueur en matière de publicité, sont exercées par les agences de publicité généralistes. Elle est en outre habilitée à réaliser toute sorte d'actes, de contrats et d'opérations et, en général, à adopter toutes les mesures visant directement ou indirectement ou jugées nécessaires ou pertinentes à la réalisation de l'objet social susvisé. Les activités comprises dans son objet social peuvent en outre être exercées en tout ou partie par la Société, soit directement, soit indirectement, par le biais de sa prise de participations dans d'autres sociétés ayant un objet social identique ou analogue.

La Société a élu son domicile social à : Calle Marques de Riscal, 11, Madrid.

Ainsi que stipulé aux articles 181 et 203 de la Loi sur les sociétés anonymes, la Société présente ses états financiers annuels, n'étant pas tenue de les avoir audités

(2) Bases de Présentation des Comptes Annuels

Les comptes annuels de l'exercice annuel clos le 31 décembre 2003 ont été établis à partir des registres comptables de la Société. Ces comptes annuels, formulés par l'Administrateur Unique de la Société, n'ont pas encore été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Cependant, l'Administrateur Unique estime qu'ils seront approuvés sans aucune modification.

a) Image fidèle

Conformément à la législation nationale en vigueur, l'Administrateur Unique de la Société formule les comptes annuels de l'exercice 2003 suivant les principes de comptabilité généralement acceptés et repris dans la législation en vigueur, de telle sorte qu'ils représentent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'exercice.

b) Principes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2003 ont été établis en appliquant les principes comptables décrits dans la Note 4. Tous les principes comptables obligatoires ayant un impact significatif sur les comptes annuels ont été appliqués.

(3) Distribution des Résultats

La proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2003, formulée par l'Administrateur Unique de la Société et en attente d'approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires, est la suivante :

	<u>Euros</u>
Base de répartition :	
Bénéfice de l'exercice	101 827
Affectation :	
À la réserve légale	10 183
En compensation des pertes des exercices antérieurs	40 593
Aux réserves facultatives	<u>51 051</u>
	<u>101 827</u>

(4) Normes de Valorisation et Principes comptables

Les principales normes d'évaluation et principes comptables appliqués par la Société pour la préparation des comptes annuels de l'exercice 2003 sont les suivants :

a) Frais d'établissement

Ce poste du bilan au 31 décembre 2003 reprend les coûts de constitution et d'augmentation du capital, nets des amortissements calculés linéairement sur une période de 5 ans.

La charge d'amortissement des coûts de constitution et d'augmentation du capital sur le compte de résultat de l'exercice 2003 s'élève à 1 504 euros (Note 5).

b) Immobilisations incorporelles

Le poste « Propriété Industrielle » reprend les coûts d'acquisition dérivés des droits d'image et d'élaboration du logo de l'entreprise. Ces coûts sont amortis linéairement sur une période de cinq ans.

Les logiciels sont évalués à leur prix d'acquisition et sont amortis linéairement sur une période de quatre ans.

Les coûts de maintenance des logiciels sont passés en charges au moment de leur occurrence.

Le montant de la dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles au titre de l'exercice 2003 s'élève à 4 274 euros (Note 6).

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition.

Les coûts de maintenance et d'entretien sont passés en charges dans le compte de résultat de l'exercice en cours duquel ils sont exposés.

La Société amortit ses immobilisations corporelles, selon la durée d'utilité prévue, en appliquant la méthode linéaire suivante :

	<u>Durée</u>
Mobilier	10
Equipements informatiques	4

Le montant de la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles au titre de l'exercice 2003 s'élève à 20 160 euros (Note 7).

d) Immobilisations financières

L'investissement à long terme dans le capital d'une entreprise non cotée est valorisé individuellement au prix d'acquisition, ou à sa valeur de réalisation, si cette dernière est inférieure. Cette valeur de réalisation est déterminée en fonction de la valeur théorique comptable qui correspond à la dite participation, obtenue à partir du dernier bilan de situation disponible de la société filiale.

Le dépôt en garantie à long terme, émanant du contrat de location des bureaux dans lesquels la Société mène ses activités, est enregistré selon le montant constitué à cet effet (Note 7).

e) Dettes et créances sur opérations courantes

Les dettes et créances sur opérations courantes de la Société sont enregistrées à leur valeur nominale.

La Société passe une provision pour retards et défauts de paiement des débiteurs sur la base de l'analyse de chacun des soldes individuels non encaissés à cette date.

f) Entreprises du groupe

Sont considérées entreprises du groupe celles appartenant à Grupo Demasiado Holdings Corporation (Note 9).

g) Investissements financiers temporaires – placements de trésorerie

Les investissements en valeurs de rente fixe sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les intérêts sont comptabilisés selon leur date d'occurrence.

h) Provisions pour risques et charges

La Société constitue des provisions couvrant les possibles réclamations de fournisseurs, dans l'exercice au cours duquel elles peuvent se manifester, suivant une estimation raisonnable de leur montant.

i) Dettes non commerciales

Les dettes non commerciales sont évaluées à leur valeur de remboursement et les intérêts sont comptabilisés selon leur date d'occurrence, suivant un critère financier.

j) Produits et charges

Les produits et les charges sont comptabilisés suivant la méthode de la comptabilité d'engagements, c'est-à-dire en fonction du flux réel de biens et de services qu'ils produisent et non pas au moment où intervient le flux monétaire ou financier qui en découle.

k) Transactions en devises

La conversion en monnaie nationale des crédits et débits en devises est réalisée en appliquant le taux de change en vigueur au moment de la transaction correspondante. Les bénéfices ou pertes de change constatés lors de l'annulation des soldes provenant des transactions en devises sont comptabilisés dans le compte de résultat au moment où ils se produisent.

Les différences négatives ou positives de change résultant de l'évaluation des crédits et débits en devises à la clôture de l'exercice sont comptabilisés au compte de résultat de l'exercice ou sont comptabilisés au poste de « Produits à distribuer sur plusieurs exercices » du passif du bilan.

l) Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les sociétés de l'exercice se calcule à partir du résultat comptable, augmenté ou diminué, selon le cas, des différences permanentes avec le résultat fiscal, en tenant compte des bonifications et déductions applicables. L'effet des différences temporelles sur l'impôt apparaît, selon le cas, dans le poste « impôt anticipé » ou « impôt différé » du bilan.

En accord avec le critère de prudence, le bénéfice fiscal correspondant à la compensation des bases imposables négatives est considéré comme moindre coût de l'exercice auquel a lieu cette compensation.

Au 31 décembre 2003, la Société ne dispose pas d'impôts différés.

m) Indemnités pour licenciement

Conformément à la législation du travail en vigueur, les sociétés pourraient être contraintes de verser des indemnités à leurs employés, dans certaines conditions, en cas de résiliation de leurs contrats de travail. A la date de formulation de ces comptes, il n'existe pas de plan de réduction de personnel rendant nécessaire la dotation d'une provision à cet effet.

(5) Frais d'Etablissement

La composition et les mouvements enregistrés dans ce poste au cours de l'exercice 2003 sont les suivants :

Solde au 31 décembre 2002	4 229
Amortissements	(1 504)
Solde au 31 décembre 2003	2 725

(6) Immobilisations Incorporelles

La composition et les mouvements enregistrés dans ce poste au cours de l'exercice 2003 sont les suivants :

	Euros		
	Solde au 31/12/2002	Augmentations ou Dotations	Solde au 31/12/2003
MONTANT BRUT :			
Propriété industrielle	1 485	1 921	3 406
Applications informatiques	33 438		33 438
	<u>34 923</u>	<u>1 921</u>	<u>36 844</u>
AMORTISSEMENTS			
Propriété industrielle	(805)	(728)	(1 533)
Applications informatiques	(27 524)	(3 546)	(31 070)
	<u>(28 329)</u>	<u>(4 274)</u>	<u>(32 603)</u>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	<u>6 594</u>	<u>(2 353)</u>	<u>4 241</u>

(7) Immobilisations corporelles

La composition et les mouvements enregistrés dans ce poste au cours de l'exercice 2003 sont les suivants :

	Euros			
	Solde au 31/12/2002	Augmentations ou dotations	Diminutions	Solde au 31/12/2003
MONTANT BRUT				
Mobilier	31 897		-3 308	28 589
Equipements informatiques	97 360	2 499		99 859
	<u>129 257</u>	<u>2 499</u>	<u>-3 308</u>	<u>128 448</u>
AMORTISSEMENTS				
Mobilier	-8 812	-3 455	1 189	-11 078
Equipements informatiques	-74 700	-16 705		-91 405
	<u>-83 512</u>	<u>-20 160</u>	<u>1 189</u>	<u>-102 483</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	<u>45 745</u>	<u>-17 661</u>	<u>-2 119</u>	<u>25 965</u>

La Société n'est pas propriétaire des bureaux qu'elle occupe ; ceux-ci sont loués à des tiers en vertu d'un contrat de location d'une durée initiale de 3 ans, renouvelé par tacite reconduction annuellement.

(8) Immobilisations financières

La composition et les mouvements enregistrés dans ce poste au cours de l'exercice 2003 sont les suivants :

	Euros		
	Solde au 31/12/2002	Augmentations (Dotations)	Solde au 31/12/2003
Participations dans des entreprises du Groupe	—	3 050	3 050
Dépôts et garanties constitués à long terme	12 052	—	12 052
	12 052	3 050	15 102

Au cours de l'exercice 2003 a été créée la société Europermission, S.L. dans laquelle I-Network Publicidad, S.A.U. a pris une participation de 99.67% correspondant à 305 actions de 10 euros de valeur nominale chacune. Ladite société a pour objet le développement et la commercialisation de bases de données, et n'enregistre pas d'activité au 31 décembre 2003.

L'information relative à la société filiale au 31 décembre 2003 est la suivante :

Activité	Adresse	% participation	Capital	Réserves	Résultat de l'exercice 2003	Valeur comptable
Marketing direct et en ligne	Madrid	99,67 %	3 060	-	-	3 050

(9) Investissements Financiers Temporaires – placements de trésorerie

La composition de ce poste du bilan au 31 décembre 2003 est la suivante (en euros) :

Valeurs de rente fixe à court terme	130000
Dépôts constitués à court terme	318

	130 318

Le poste « Valeurs de rente fixe à court terme » reprend le montant d'un investissement en Bons d'Etat, servant un taux d'intérêt annuel de 5.35% et avec une échéance au 12 janvier 2004. Cet investissement est renouvelé à son échéance.

(10) Capitaux Propres

Les mouvements affectant le poste au cours de l'exercice 2003 sont les suivants (en euros) :

	Capital social souscrit	Prime d'émission	Résultats des exercices antérieurs		Résultat de l'exercice
			Résultats négatifs des exercices antérieurs	Apport des associés pour compensation de pertes	
Solde au 31/12/2002	75 000	45 202	-1 815 969	727 225	-324 739
Répartition des résultats	-	-	-324 739	-	324 739
Amortissement de prêt participatif	-	-	-	1 372 890	-
Bénéfice de l'exercice	-	-	-	-	101 827,00
Solde au 31/12/2003	75 000	45 202	-2 140 708	2 100 115	101 827

Capital souscrit

Au 31 décembre 2003, le capital social est composé de 3000 actions de 25 euros de valeur nominale, totalement souscrites et libérées par I-Network Corporation, entité détenue intégralement par Demasiado Holdings Corporation.

Prime d'émission

La Loi sur les Sociétés Anonymes autorise l'utilisation du solde de la prime émission pour augmenter le capital et n'établit pas de restriction spécifique quand à sa disponibilité.

Apports des associés pour compensation de pertes

A la date du 30 décembre 2003, l'Assemblée Générale des Actionnaires a décidé la transformation d'un prêt participatif concédé par I-Network Corporation en 2001 en « Apports des partenaires pour compensation de pertes ».

(11) Soldes et Opérations avec les Entreprises du Groupe

La composition de ces postes du bilan au 31 décembre 2003 est la suivante :

Euros	Créances	Dettes
I-Network Corporation	<u>305 176</u>	-
Centrocom Cyber, S.L.	531 048	212 872
Demasiado Holdings Corporation	130 346	-
Autres	67 474	20 457
	<u>1 034 044</u>	<u>233 329</u>

Les dettes correspondent à des transactions commerciales et à des comptes courants.

Les principales opérations réalisées avec les entreprises du groupe au cours de l'exercice 2003 sont les suivantes (en euros) :

Prestations de services	181 107
Provisions	26 537

(12) Provisions pour risques et charges

Ce poste reprend les soldes créditeurs présentant une certaine ancienneté correspondant aux factures de fournisseurs en attente de réception, émises au titre de transactions commerciales réalisées au cours d'exercices antérieurs.

(13) Administrations Publiques

La composition des soldes avec les Administrations Publiques au 31 décembre 2003 est la suivante :

	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
Trésor public, retenues	248	-
TVA à verser au Trésor public	-	80 340
IRPP à verser au Trésor public	-	28 102
Sécurité sociale	-	11 870
Autres	-	13 279
	248	134 041

L'état de rapprochement entre le bénéfice comptable avant impôts et l'assiette fiscale de l'impôt sur les sociétés est le suivant (en euros):

Résultat comptable de l'exercice avant IS	101 827
Déficits reportables	<u>(101 827)</u>
Base imposable	-

Les déficits reportables que le Groupe peut encore compenser fiscalement ainsi que les délais limites de compensation sont les suivants :

Exercice	Euros	Année limite de compensation
1999	81,598	2014
2000	643	2015
2001	740	2016
2002	325	2017

La Société tient à la disposition de l'administration fiscale les quatre derniers exercices pour vérification de tous les impôts auxquels elle est assujettie.

L'Administrateur Unique de la Société estime qu'il n'y a pas matière à constater des passifs fiscaux futurs et, par conséquent, les comptes annuels de l'exercice 2003 ne reflètent pas de provision à cet effet.

(14) Autres dettes

Au 31 décembre 2003, ces postes du bilan comportent des sommes dues au titre de prêts accordés aux conditions de marché par deux entités indépendantes, d'un montant total 258 435 euros, leur échéancier de remboursement étant le suivant :

CT	Échéance	Euros
	31/12/2004	75 390
LT	Échéance	Euros
	31/12/2005	106 917
	31/12/2006	76 128
		258 435

Les charges financières de l'exercice 2003 relatives à ces prêts atteignent 10 602 euros, et sont inscrites au poste « Charges financières et assimilées- Pour dettes avec tiers et charges assimilées » du compte de résultat.

Le paiement des intérêts au titre de l'exercice 2003 et des exercices antérieurs, qui atteignent 51 814 euros, a été différé sur l'exercice 2004.

(15) Produits et charges

La composition de certains postes du compte de résultat de l'exercice 2003 est la suivante :

Montant net du Chiffre d'Affaires :

La composition de ce poste au 31 décembre 2003 est la suivante en euros:

Prestations de services	2 393 371
Remises sur ventes	<u>(192 969)</u>
	2 200 402

Charges de personnel

Au 31 décembre 2003, le détail du poste « Charges de personnel » est le suivant :

Appointements et salaires	508 999
Sécurité Sociale à la charge de l'entreprise	115 454
Autres charges sociales	<u>15 091</u>
	639 544

Le nombre moyen d'employés au cours de l'exercice 2003 (par catégories socioprofessionnelles) est le suivant :

	Nb moyen d'employés
Direction	4
Commerciaux	7
Techniciens	3
Administration	3
	<u>17</u>

Autres charges d'exploitation

La composition du solde du poste « Autres charges d'exploitation » de l'exercice 2003 est la suivante :

	<u>Euros</u>
Baux et redevance	82.079
Publicité, relations publiques	10.480
Sous-traitance	16.861
Services bancaires	4.141
Fournitures	17.390
Primes d'assurances	3.732
Réparations et maintenance	3.182
Autres services	49.402
Taxes	17.337
	<u>204.594</u>

Provision pour dépréciation – opérations courantes

Le mouvement du poste au 31 décembre 2003 concerne les comptes clients (en euros) :

Solde au 31 décembre 2002	160 398
Dotations	<u>20 642</u>
Solde au 31 décembre 2003	181 040

16) Information sur l'Administrateur Unique

Au cours de l'exercice 2003, les montants enregistrés dans le poste « Autres charges d'exploitation » du compte de résultat, et relatifs aux primes d'assurances pour l'Administrateur Unique, se sont élevés à 1 835 euros.

D'autre part, au 31 décembre 2003, il n'existait aucun engagement à titre de compléments de retraite, d'avals ou de garanties en faveur de l'Administrateur Unique.

En application de l'article 127 de la loi sur les sociétés anonymes, le tableau ci-dessous résume les fonctions exercées par l'Administrateur Unique au sein d'autres sociétés ayant un objet social analogue ou complémentaire:

<u>Administrateur Unique</u>	<u>Société</u>	<u>Participation</u>	<u>Fonctions</u>
Joshua Novick	Demasiado Holding Corp.	16,66%	
	Centrocom Cyber S.L.U	—	Administrateur unique
	Europemission, S.L.	—	Administrateur

(17) Garanties- cautions

Au 31 décembre 2003, Banco Urquijo, S.A. a accordé une caution de 88 860 euros, en garantie de paiement du bail relatif au siège social de la Société (Note 6).

L'Administrateur Unique de la Société estime que les passifs qui pourraient éventuellement apparaître en cas de litige n'auraient pas un impact significatif sur les comptes annuels.

(18) Environnement

Le Groupe ne possède aucun actif et n'a engagé aucun frais visant à minimiser l'atteinte à l'environnement et à assurer la protection et l'amélioration de l'environnement.

Le Groupe n'a pas constitué de provision pour risques et charges à ce titre estimant ne courir aucun risque en matière de protection et d'amélioration de l'environnement.

(19) Rémunération des Auditeurs

Le montant des honoraires acquittés au titre des services d'audit des comptes annuels de l'exercice 2003 a atteint 3 400 euros.

Aucun autre service n'a été facturé à la Société au cours de l'exercice 2003.

20.5 Rapports des commissaires aux comptes

La traduction des rapports des commissaires aux comptes présentés ci-après a été revue par BDO Marque & Gendrot. Une attestation de BDO Marque et Gendrot figure au paragraphe 2.3 du présent document de base.

20.5.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés semestriel au 30 juin 2006

À l'attention des actionnaires de la société « Antevenio, S.A. » et de ses filiales consolidées.

Nous avons audité les états financiers intermédiaires consolidés de la société « Antevenio S.A » (société consolidante) et de ses filiales consolidées (le Groupe), qui comprennent au 30 juin 2006 le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé, le tableau de variation de la situation nette consolidée et des notes aux états financiers intermédiaires consolidés correspondants au premier semestre de l'exercice 2006. La préparation de ces états financiers intermédiaires consolidés relève de la responsabilité des administrateurs de la société consolidante. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers intermédiaires consolidés dans leur ensemble, sur la base de notre travail et des diligences effectuées conformément aux normes internationales d'information financière en vigueur, qui requièrent l'examen, au moyen de la réalisation de preuves sélectives, de l'évidence justificative des états financiers intermédiaires consolidés et l'évaluation de sa présentation, des normes internationales d'une information financière appliquées et des estimations réalisées.

Les administrateurs de la société consolidante présentent, à fin comparative, en ouverture au bilan, au compte de résultat, au tableau de variation de la situation net et aux notes aux états financiers intermédiaires consolidés, en plus des chiffres consolidés du premier semestre 2006, les chiffres correspondants au 30 juin 2005, qui ont été obtenus au moyen de l'application des IFRS-UE en vigueur au 30 juin 2006. Notre opinion se rapporte aux états financiers intermédiaires consolidés du premier semestre 2006.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-après, nous attirons votre attention sur les notes 4 o) et 15 de l'annexe relatives au poste « Dettes Fournisseurs et autres créditeurs » :

Le poste "Dettes fournisseurs et autres créditeurs" figurant au bilan consolidé au 30 juin 2006 comporte un montant de Provisions pour factures en attente de réception non soldées de 1.051.448 euros ; ces provisions en attente d'apurement portent principalement sur des transactions commerciales réalisées au cours de l'exercice présent et des exercices précédents, en incluant une partie, pour un montant de 234.053 euros, relatives à des transactions antérieures à 2003 de la société Antevenio S.A. À la date d'émission du présent rapport d'audit, ces passifs ne seront pas exigés en tout ou partie.

Selon notre opinion, les états financiers intermédiaires consolidés au 30 juin 2006 expriment, dans tous les aspects significatifs, l'image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés d'Antevenio S.A. et des filiales consolidées au 30 juin 2006, des résultats consolidés et des flux de trésorerie consolidés correspondants au premier semestre 2006, et contiennent l'information nécessaire et suffisante pour leur correcte interprétation et compréhension, en conformité avec les normes internationales d'information financière adoptées par l'Union Européenne, tout en garantissant une uniformité avec les norme appliquées dans la préparation des états financiers intermédiaires consolidés du premier semestre 2005.

BDO Audiberia
Peter Houdelet Associé – Commissaire aux comptes

Madrid, le 25 août 2006.

20.5.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pro-forma au 31 Décembre 2005 et au 31 décembre 2004

À l'attention des actionnaires de la société « Antevenio, S.A. » et de ses filiales consolidées.

Nous avons audité les états financiers consolidés pro forma de la société « Antevenio S.A » (société consolidante) et de ses filiales consolidées (le Groupe), qui comprennent le bilan consolidé pro forma au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004, les comptes de résultat consolidés pro forma, le tableau des flux de trésorerie consolidé, le tableau de variation de la situation nette consolidée et l'annexe aux états financiers consolidés pro forma des exercices annuels clôturés à ces dates. La préparation de ces états financiers consolidés pro forma relève de la responsabilité des administrateurs de la société consolidante. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers consolidés pro forma consolidés dans leur ensemble, sur la base de notre travail et de nos diligences effectuées conformément aux normes d'audit généralement admises en Espagne, qui exigent la vérification, par le biais de sondages sélectifs, de l'absence de toute inexactitude dans les états financiers consolidés pro forma, l'évaluation de leur présentation et l'appréciation des principes comptables appliqués et des estimations réalisées. Nous tenons à préciser que notre travail ne s'étendait nullement à la vérification des états financiers abrégés de l'exercice 2005 et de l'exercice 2004 des sociétés « Antevenio S.A. » et « Centrocom Cyber S.L.U. », dont les actifs et le résultat net représentaient respectivement 141,29 % et 99,88 % des chiffres consolidés de la société « Antevenio S.A. » et de ses filiales consolidées au 31 décembre 2005, et 146,65 % et 99,97 % des chiffres consolidés de la société « Antevenio S.A. » et de ses filiales consolidées au 31 décembre 2004. Les états financiers consolidés pro forma abrégés des sociétés « Antevenio S.A. » et « Centrocom Cyber S.L.U. » ont été audités par d'autres commissaires aux comptes. En conséquence, l'avis que nous émettons dans le présent rapport en ce qui concerne les états financiers consolidés pro forma de la société « Antevenio, S.A. » et de ses filiales consolidées est uniquement fondé, pour ce qui est de la participation détenue dans les sociétés « Antevenio S.A. » et « Centrocom Cyber S.L.U. », sur le rapport d'audit desdits commissaires aux comptes.

Les états financiers consolidés pro forma consolidés ci-joints de l'exercice 2005 et de l'exercice 2004 sont les premiers que le Groupe a préparé conformément aux normes internationales d'information financière adoptées par l'Union européenne (IFRS-UE), normes qui exigent, en règle générale, la présentation d'un certain nombre d'informations comparatives dans les états financiers. À cet égard, conformément à la législation commerciale en vigueur, les administrateurs de la société consolidante présentent, à fin comparative, en ouverture au compte de résultat, au tableau de variations de la situation nette consolidée et de l'annexe aux états financiers consolidés pro forma, en plus des chiffres consolidés relatifs à l'exercice 2005, ceux qui correspondent à l'exercice précédent, qui ont été obtenus en appliquant les IFRS-UE en vigueur au 31 décembre 2005. Notre avis se rapporte uniquement aux états financiers consolidés pro forma de l'exercice 2005 et de l'exercice 2004.

D'après le rapport d'audit des autres commissaires aux comptes, le poste "Dettes fournisseurs et autres crédettes" du bilan consolidé ci-joint au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004, contient plusieurs soldes créditeurs remontant à un certain temps, de 234 054,00 euros et 259 054,00 euros respectivement, correspondant à des factures de fournisseurs qui n'ont pas encore été envoyées par ces derniers, portant sur des transactions commerciales réalisées au cours des exercices précédents. À la date d'émission du présent rapport d'audit, nous ne disposons pas des informations nécessaires pour déterminer si ces passifs seront exigés en tout ou partie. En conséquence, il n'est pas possible de déterminer l'impact de cette incertitude sur les états financiers consolidés pro forma ci-joints de l'exercice 2005 et de l'exercice 2004.

À notre avis, mis à part les effets des éventuels ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires si l'on pouvait savoir quel sera le dénouement final de l'incertitude décrite au point 3 ci-dessus, eu égard à notre audit et au rapport des autres commissaires aux comptes, les états financiers consolidés pro forma ci-joints de l'exercice 2005 et de l'exercice 2004

présentent, à l'égard de tous les aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine consolidé et de la situation financière consolidée de la société «Antevenio S.A.» et de ses filiales consolidées au 31 décembre 2005, ainsi que des résultats consolidés de ses opérations, des variations de la situation nette consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés correspondant à l'exercice annuel clos à la date susvisée. En outre, ces mêmes états financiers consolidés pro forma contiennent les informations nécessaires et suffisantes pour permettre une interprétation et une compréhension appropriées, conformément aux normes internationales d'information financière adoptées par l'Union européenne, lesquelles sont uniformes avec celles appliquées lors de la préparation des états financiers de l'exercice précédent.

Le rapport de gestion consolidé ci-joint de l'exercice 2005 contient les explications que les administrateurs de la société consolidante jugent bon de donner en ce qui concerne la situation du Groupe, l'évolution de ses affaires et un certain nombre d'autres questions. Ce rapport ne fait pas partie intégrante des états financiers consolidés pro forma. Nous avons simplement procédé à une vérification visant à nous assurer que les informations comptables qu'il contient concordent avec celles qui figurent dans les états financiers consolidés pro forma de l'exercice 2005. En tant que commissaires aux comptes, notre travail se limite à la vérification du rapport de gestion consolidé. La portée de ce travail n'est autre que celle décrite dans le présent paragraphe et ne s'étend nullement à la révision d'autres informations que celles qui sont issues des registres comptables de la société « Antevenio S.A. » et de ses filiales consolidées.

BDO Audiberia

Peter Houdelet
Associé – Commissaire aux comptes

Madrid, le 25 août 2006.

20.5.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pro-forma au 31 Décembre 2004 et au 31 décembre 2003

À l'attention des actionnaires de la société « I-Network Publicidad, S.A. » et de ses filiales consolidées.

Nous avons audité les états financiers consolidés pro forma de la société « I-Network Publicidad, S.A. » (société consolidante) et de ses filiales consolidées (le Groupe), qui comprennent au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003 le bilan consolidé pro forma, les comptes de résultat consolidés pro forma, l'état des flux de trésorerie consolidés pro forma de l'exercice 2004 et l'annexe aux états financiers consolidés pro forma des exercices annuels clôturés à ces dates. La préparation de ces états financiers consolidés pro forma relève de la responsabilité des administrateurs de la société consolidante. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers consolidés pro forma dans leur ensemble, sur la base de notre travail et de nos diligences effectuées conformément aux normes d'audit généralement admises en Espagne, qui exigent la vérification, par le biais de sondages sélectifs, de l'absence de toute inexactitude dans les états financiers consolidés pro forma, l'évaluation de leur présentation et l'appréciation des principes comptables appliqués et des estimations réalisées. Nous tenons à préciser que notre travail ne s'étendait nullement à la vérification des comptes annuels abrégés de l'exercice 2004 et de l'exercice 2003 des sociétés « I-Network Publicidad, S.A. » et « Centrocom Cyber S.L.U. », dont les actifs et le résultat net représentaient respectivement 146,65 % et 99,97 % des chiffres consolidés de la société « I-Network Publicidad, S.A. » et de ses filiales consolidées au 31 décembre 2004, et 134,42 % et 99,33 % des chiffres consolidés pro forma de la société « I-Network Publicidad, S.A. » et de ses filiales consolidées au 31 décembre 2003. Les comptes annuels abrégés des sociétés « I-Network Publicidad, S.A. » et « Centrocom Cyber S.L.U. » ont été audités par d'autres commissaires aux comptes. En conséquence, l'avis que nous émettons dans le présent rapport concernant les états financiers consolidés pro forma de la société « I-Network

Publicidad, S.A.» et de ses filiales consolidées est uniquement fondé, pour ce qui est de la participation détenue dans les sociétés « I-Network Publicidad, S.A.» et « Centrocom Cyber S.L.U. », sur le rapport d'audit desdits commissaires aux comptes.

Les états financiers consolidés pro forma ci-joints de l'exercice 2004 et de l'exercice 2003 sont préparés par le groupe conformément aux normes internationales d'information financière adoptées par l'Union européenne (IFRS-UE), normes qui exigent, en règle générale, la présentation d'un certain nombre d'informations comparatives dans les états financiers. À cet égard, conformément à la législation commerciale en vigueur, les administrateurs de la société consolidante présentent, à des fins comparatives, pour chacun des postes du bilan pro forma, du compte de résultat pro forma, de l'annexe pro forma aux états financiers consolidés pro forma, outre les chiffres consolidés relatifs à l'exercice 2004, ceux qui correspondent à l'exercice précédent, qui ont été obtenus en appliquant les IFRS-UE en vigueur au 31 décembre 2005. Notre avis porte uniquement sur les états financiers consolidés pro forma de l'exercice 2004 et de l'exercice 2003.

D'après le rapport d'audit des autres commissaires aux comptes, le poste "Dettes fournisseurs et autres crédettes" du bilan consolidé pro forma ci-joint au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003 contient plusieurs soldes crédettes remontant à un certain temps, de 259 054,00 euros et 277 054,00 euros respectivement, correspondant à des factures de fournisseurs qui n'ont pas encore été envoyées par ces derniers, portant sur des transactions commerciales réalisées au cours des exercices précédents. À la date d'émission du présent rapport d'audit nous ne disposons pas des informations nécessaires pour déterminer si ces passifs seront exigés en tout ou partie. En conséquence, il n'est pas possible de déterminer l'impact de cette incertitude sur les états financiers consolidés pro forma ci-joints de l'exercice 2004 et de l'exercice 2003.

À notre avis, mis à part les effets des éventuels ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires si l'on pouvait savoir quel sera le dénouement final de l'incertitude décrite au point 3 ci-dessus, eu égard à notre audit et au rapport des autres commissaires aux comptes, les états financiers consolidés pro forma ci-joints de l'exercice 2004 et de l'exercice 2003 présentent, à l'égard de tous les aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine consolidé et de la situation financière consolidée de la société « I-Network Publicidad, S.A.» et de ses filiales consolidées au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003, ainsi que des résultats consolidés de ses opérations et de ses flux de trésorerie consolidés correspondant à l'exercice annuel clos le 31 décembre 2004. En outre, ces mêmes états financiers consolidés pro forma contiennent les informations nécessaires et suffisantes pour permettre une interprétation et une compréhension appropriées, conformément aux normes internationales d'information financière adoptées par l'Union européenne, lesquelles sont uniformes avec celles appliquées lors de la préparation des états financiers de l'exercice précédent, qui ont été annexés aux états financiers consolidés pro forma de l'exercice 2004 à fin comparative.

BDO Audiberia

Peter Houdelet
Associé – Commissaire aux comptes

Madrid, le 25 août 2006.

20.5.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 Décembre 2005

Aux actionnaires de ANTEVENIO S.A.

1. Nous avons audité les comptes annuels de Antevenio S.A. qui comprennent au 31 décembre 2005 le bilan, le compte de résultat et l'annexe, dont la formulation est sous la responsabilité des Administrateurs de la Société. Notre responsabilité se limite à exprimer une opinion sur lesdits comptes annuels dans leur ensemble, basé sur le travail réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues qui requièrent l'examen, au moyen de la réalisation de tests sélectifs, de la preuve justifiée des comptes annuels et de l'évaluation de leur présentation, des principes comptables appliqués et des estimations réalisées.

2. Conformément à la législation, les Administrateurs présentent, à des fins comparative, pour chacun des postes du bilan et du compte de résultat, en plus des chiffres de l'exercice 2005, es chiffres de l'exercice précédent. Notre opinion ne porte que sur les comptes annuels de l'exercice 2005. En date du 20 mai 2005, nous avons présenté notre rapport d'audit sur les comptes annuels de l'exercice 2004 où nous exprimions une opinion favorable.

3 Les postes suivants du bilan « Provisions pour Risques et charges » et « Dette fournisseurs et autres créditeurs » contiennent au 31 décembre 2005 des soldes créditeurs s'élevant respectivement à 139461 et à 94 594 euros, » correspondant à des factures de fournisseurs en attente de réception relatives à des transactions commerciales réalisées au cours d'exercices antérieurs.

A la date du présent rapport, nous ne disposons pas des informations nécessaires pour déterminer si ces passifs seront exigés en tout ou partie. En conséquence, il n'est pas possible de déterminer l'impact de cette incertitude sur les comptes annuels abrégés de l'exercice 2005 ci-joints.

4. Selon nous, hormis les effets des éventuels ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires, si le résultat final de l'incertitude décrite au point 3 ci-dessus est connu, les comptes annuels de l'exercice 2005 ci-joints donnent, dans tous leurs principaux aspects, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Antevenio S.A au 31 décembre 2005 et des opérations de l'exercice, et contiennent l'information nécessaire et suffisante pour permettre une interprétation et une compréhension appropriées, en conformité avec les principes et les normes comptables généralement acceptés, respectant l'uniformité avec ceux appliqués pour les états financiers de l'exercice précédent.

Le 11 avril 2006

ATTEST
José Antonio Feijóo

ATTEST SERVICIOS EMPRESARIALES, S.L.- Reg du Comme et des Soc Vizcaya, Tome 4205, Sec.8, Feuille BI-34723, Folio 112, Insc 1ère C.I.F. B-95/221271

20.5.5 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 Décembre 2004

Aux actionnaires de I-NETWORK PUBLICIDAD, S.A.

1. Nous avons audité les comptes annuels de I-NETWORK PUBLICIDAD, S.A. qui comprennent au 31 décembre 2004 le bilan, le compte de résultat et l'annexe, et dont la formulation est sous la responsabilité des Administrateurs de la Société. Notre responsabilité se limite à exprimer une opinion sur lesdits comptes annuels dans leur ensemble, basé sur le travail réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues qui requièrent l'examen, au moyen de la réalisation de tests sélectifs, de la preuve justifiée des comptes annuels et de l'évaluation de leur présentation, des principes comptables appliqués et des estimations réalisées.

2. Conformément à la législation en vigueur, les Administrateurs présentent, à des fins comparatives, pour chacun des postes du bilan et du compte de résultat, en plus des chiffres de l'exercice 2004, les chiffres correspondant à l'exercice précédent. Notre opinion ne porte que sur les comptes annuels de l'exercice 2004. En date du 1er juin 2004, nous avons présenté notre rapport d'audit sur les comptes annuels abrégés de l'exercice 2003 où nous exprimions une opinion favorable.

3. Les postes suivants du bilan « Provisions pour Risques et charges » et « Dette fournisseurs et autres créditeurs » contiennent au 31 décembre 2004 des soldes créditeurs s'élevant respectivement à 164 461 et à 94 594 euros, correspondant à des factures de fournisseurs en attente de réception relatives à des transactions commerciales réalisées au cours d'exercices antérieurs.

A la date du présent rapport, nous ne disposons pas des informations nécessaires pour déterminer si ces passifs seront exigés en tout ou partie. En conséquence, il n'est pas possible de déterminer l'impact de cette incertitude sur les comptes annuels de l'exercice 2004.

4. Selon nous, hormis les effets des éventuels ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires, si le résultat final de l'incertitude décrite au point 3 ci-dessus est connu, les comptes annuels de l'exercice 2004 ci-joints expriment l'image fidèle du patrimoine et de la situation financière de I-NETWORK PUBLICIDAD, S.A au 31 décembre 2004 et des opérations de l'exercice, et contiennent l'information nécessaire et suffisante pour permettre une interprétation et une compréhension appropriées, en conformité avec les principes et les normes comptables généralement acceptés, et en respectant l'uniformité avec ceux appliqués pour l'exercice précédent.

Le 20 mai 2005

ATTEST

José Antonio Feijóo

ATTEST SERVICIOS EMPRESARIALES, S.L. – Reg du commerce et des sociétés de Biscaye, tome 4205, sect. 8, feuille BI-34713, folio 112, 1re inscr. C.I.F. (Código de Identificación fiscal – Code d'identification fiscale) B-95/221271
Siège social : Henao, 18 – 1º - 48009 BILBAO

20.5.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 Décembre 2003

Aux actionnaires de I-NETWORK PUBLICIDAD, S.A.U.

1. Nous avons audité les comptes annuels de I-NETWORK PUBLICIDAD S.A.U. qui comprennent au 31 décembre 2003 le bilan, le compte de résultat et l'annexe, et dont la formulation est sous la responsabilité de l'Administrateur Unique de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur lesdits comptes annuels dans leur ensemble, basée sur le travail réalisé en accord avec les normes d'audit généralement acceptées, qui nécessitent l'examen, au travers de la réalisation de tests sélectifs, de la preuve justifiée des comptes annuels et de l'évaluation de leur présentation, des principes comptables appliqués et des estimations réalisées.

2. En accord avec la législation en vigueur, l'Administrateur Unique présente, à des fins comparatives, pour chaque poste du bilan et du compte de résultat, en plus des chiffres de l'exercice 2003, les chiffres correspondants à l'exercice précédent. Notre opinion se réfère exclusivement aux comptes annuels de l'exercice 2003.

3. Les postes suivants du bilan « Provisions pour Risques et charges » et « Dettes fournisseurs et autres créditeurs » contiennent au 31 décembre 2003 des soldes créditeurs s'élevant respectivement à 182.460 et à 94 594 euros, correspondant à des factures en attente de réception de fournisseurs au titre de transactions commerciales réalisées au cours d'exercices antérieurs.

A la date d'émission de ce rapport d'audit, nous ne disposons pas de l'information suffisante pour nous permettre de déterminer si ces passifs sont totalement ou partiellement exigés. En

conséquence, il est impossible de déterminer l'effet qui pourrait découler de cette incertitude sur les comptes annuels de l'exercice 2003.

4. Selon nous, à l'exception de toute modification qui pourrait être nécessaire, si le résultat final de l'incertitude décrite dans le paragraphe 3 est connu, les comptes annuels de l'exercice 2003 expriment l'image fidèle du patrimoine et de la situation financière de I-NETWORK PUBLICIDAD, S.A.U. au 31 décembre 2003 et des opérations de l'exercice, et contiennent l'information nécessaire et suffisante pour leur interprétation et comparaison, en conformité avec les principes et les normes comptables généralement acceptés, et en respectant l'uniformité avec ceux appliqués pour l'exercice précédent.

Le 1er juin 2004

ATTEST
José Antonio Feijóo

20.6 Honoraires du commissaire aux comptes et des membres du réseau

Antevenio n'est pas tenu légalement d'avoir un commissaire aux comptes.

A l'occasion des audits contractuels sur les exercices clos le 31 décembre 2003, 2004, 2005 et le 30 juin 2006, le montant des honoraires de commissariat aux comptes de BDO Audiberia se décompose comme suit :

	BDO Audiberia	
	K€	%
Audit		
* Commissariat aux comptes	20,5	100 %
* Missions accessoires	-	-
Sous-total	20,5	100 %
Autres prestations le cas échéant		
* Juridique, fiscal, social	-	-
* Technologies de l'information	-	-
* Audit interne	-	-
* Autres (à indiquer si sup. 10% aux honoraires d'audit)	-	-
Sous total	0	0 %
TOTAL	20,5	100 %

20.7 Politique de distribution des dividendes

A ce jour, la Société n'a jamais distribué de dividende.

Antevenio entend consacrer à court terme (2 à 3 ans) l'ensemble de ses ressources au financement de sa croissance. Cependant, la Société n'exclut pas de procéder à des distributions de dividendes en fonction des conditions de marché.

20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale.

Néant.

21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La Société est une société de droit espagnol et toutes les informations présentées ci-dessous tiennent compte de cette spécificité. Les informations ci-dessous incorporent les modifications qui résulteront de l'approbation des résolutions soumises à l'Assemblée Générale du 18 décembre 2006.

21.1 Capital social

21.1.1 Montant du capital social

Au 30 septembre 2006, le capital de la Société s'élève à 75 000 €. Il est divisé en 2 999 995 actions de 0,025 euros de nominal.

Après l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2006, il s'élève à 74.999,875 €, divisé en 2.999.995 actions de 0,025 euros de nominal.

Les règles applicables aux sociétés par actions françaises faisant appel public à l'épargne imposent un capital minimum de 225 K€. Ces règles ne sont cependant pas applicables aux sociétés espagnoles.

Selon la loi espagnole, il n'existe pas de montant minimum applicable aux sociétés espagnoles faisant appel public à l'épargne.

Toutefois, la Société s'engage à augmenter son capital social pour le porter au minimum à 225 000 € en tenant une assemblée générale avant le 30 avril 2007. L'augmentation de capital se fera pour partie lors de l'introduction en bourse et par incorporation d'une partie des réserves pour le solde. Au 30 juin 2006, le montant des autres réserves de la société s'élevé à 1 118 413 €. Ce montant est largement suffisant pour couvrir le besoin de cette augmentation de capital.

Le conseil d'administration qui convoquera cette assemblée générale proposera une résolution visant à une augmentation de capital par incorporation de réserves afin d'atteindre au minimum un capital social de 225.000 €. Les principaux actionnaires de la Société, représentant 89,40 % du capital et des droits de vote à la date du présent document de base, ont pris l'engagement de voter favorable la résolution concernant cette augmentation de capital. Par ailleurs, ces mêmes actionnaires ont demandé à la société de mettre en œuvre immédiatement le processus d'augmentation de capital et cela dès que possible tout en respectant la législation espagnole.

21.1.2 Capital autorisé non émis

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des résolutions d'émission dont bénéficiera la Société au jour de son admission sur Alternext.

	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)
Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions	12 mois ⁽¹⁾	35 000 €
Attribution de stock-options	néant ⁽²⁾	10% du capital

⁽¹⁾ 12 mois à compter du 18 décembre 2006, date de tenue l'assemblée générale.

⁽²⁾ Le droit espagnol sur les sociétés anonymes ne prévoit pas une durée de validité pour la faculté accordée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

21.1.3 Titres non représentatifs du capital

Néant.

21.1.4 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou pour son compte

Néant.

21.1.5 Capital potentiel

Néant.

21.1.6 Valeurs mobilières complexes

Néant.

21.1.7 Options ou accords portant sur le capital de la Société

Néant.

21.1.8 Evolution du capital social

A. Evolution du capital depuis la création de la Société

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Prime d'émission	Nombre d'actions créées	Valeur nominale	Nombre d'actions cumulé	Capital après opération
20 Nov. 97	Création	3 005,06 €	-	500	6,01 €	500	3 005,06 €
10 Sept. 99	Réduction du capital	-	-	-	-	-	-
10 Sept. 99	Augmentation de Capital	75 000 €	45 202,42 €	3 000	25,00 €	3 000	75 000,00 €
12 Sept 06	Division de la valeur nominale	-	-	2 997 000	0,025 €	3 000 000	75 000,00 €
18 Déc. 06	Réduction du capital, amortissement de 5 actions	-	-	-	-	2 999 995	74 999,875 €

B. Evolution détaillée du capital social sur 3 ans

Identité de l'actionnaire de l'actionnaire	% capital détenu avant l'opération	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre actions acquises (*)	Prix unitaire des actions acquises	% capital acquis (*)	% capital détenu après l'opération (*)
Inversiones Finalba, S.A.	-	29/06/2004	Liquidation de I-network Corporation actionnaire unique de I-Network Publicidad avant l'opération (1)	864 012	n/a (2)	28,73%	28,73%
Advertising Antwerpen BV	-			848 976		28,23%	28,23%
E-Ventures Capital Internet, S.A.	-			432 006		14,37%	14,37%
Sofindes, S.L.	-			172 403		5,73%	5,73%
Capital Riesgo Global, S.C.R.	-			25 058		0,84%	0,84%
Nelligan Limited	-			448 043		14,90%	14,90%
Joshua David Novick	-			52 123		1,77%	1,77%
Grupo Sanborns LLC	-			140 327		4,67%	4,67%
Joost Scharrenberg	-			2 005		0,07%	0,07%
Marcelo López	-			1 004		0,03%	0,03%
Tomás González	-			1 004		0,03%	0,03%
Miguel Ángel Rubio	-			1 004		0,03%	0,03%
Fernando Sánchez Gárate	-			12 030		0,84%	1,24%
Fernando Sánchez Gárate	0,40%	27/12/2004	Achat des actions de Capital Riesgo SCR par Fernando S. Gárate	25 058	0,352 euros	0,84%	1,24%
Alba Participaciones, S.A.	-	25/04/2005	Fusion par absorption de Inversiones Finalba par Alba Participaciones	864 012	n/a	28,73%	28,73%
Abies Investments	0,00%	19/12/2005	Achat des actions de Sofindes, S.L.	172 403	0,223 euros	5,73%	5,73%
Joshua David Novick	1,77%	22/02/2006	Achat des actions de Nelligan Limited	448 043	0,352 euros	14,90%	16,67%
Pablo Pérez García-Villoslada	-	22/02/2006	Achat de 13 actions de Fernando Sánchez Gárate	13 000	0,352 euros	0,43%	0,43%

(*) ces chiffres prennent en compte la division du nominal votée en AGE du 12 septembre et l'annulation de 5 actions votées en AGE du 18 décembre 2006.

(1) Le 15 mars 2004, il a été procédé à la dissolution et à la liquidation d'I-Network Corporation. Desmasiado Holdings Corporation détenait 100 % d'I-Network Corporation qui elle-même détenait 100% d'Antevenio. L'ensemble des actionnaires de Desmasiado Holdings Corporation se sont vu attribuer la totalité des actions composant le capital d'Antevenio.

(2) Le 29 juin 2004, la valeur nominale des actions Antevenio attribués était de 25 euros par action.

C. Evolution détaillée de la répartition du capital social sur 3 ans

Actionnaires	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	30-juin-06
I-Network Corporation	100,00%	-	-	-
Inversiones Finalba, S.A.		28,80%	-	-
Advertising Antwerpen BV		28,30%	28,30%	28,30%
E-Ventures Capital Internet, S.A.		14,40%	14,40%	14,40%
Sofindes, S.L.		5,75%	-	-
Nelligan Limited		14,90%	14,90%	-
Joshua David Novick		1,77%	1,77%	16,67%
Grupo Sanborns LLC		4,68%	4,68%	4,68%
Joost Scharrenberg		0,07%	0,07%	0,07%
Marcelo López		0,03%	0,03%	0,03%
Tomás González		0,03%	0,03%	0,03%
Miguel Ángel Rubio		0,03%	0,03%	0,03%
Fernando Sánchez Gárate		1,24%	1,24%	0,81%
Alba Participaciones, S.A.			28,80%	28,80%
Abies Investments, S.L.			5,75%	5,75%
Pablo Pérez García-Villoslada			-	0,43%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

D. Répartition du capital au 18 décembre 2006

Le tableau ci-dessous intègre la division du nominal décidée lors de l'AG du 12 septembre 2006 ainsi que la réduction de capital de 5 actions lors de l'AG du 18 décembre 2006.

Actionnaires	18-déc-06	
	Nombre d'actions	%
Advertising Antwerpen BV ⁽¹⁾	848 976	28,30%
Alba Participaciones, S.A. ⁽²⁾	864 012	28,80%
Joshua David Novick	500 166	16,67%
E-Ventures Capital Internet, S.A. ⁽³⁾	432 006	14,40%
Abies Investments, S.L.	172 403	5,75%
Grupo Sanborns LLC ⁽⁴⁾	140 327	4,68%
Joost Scharrenberg	2 005	0,07%
Marcelo López	1 004	0,03%
Tomás González	1 004	0,03%
Miguel Ángel Rubio	1 004	0,03%
Fernando Sánchez Gárate	24 088	0,80%
Pablo Pérez García-Villoslada	13 000	0,43%
TOTAL	2 999 995	100,00%

- (1) Advertising Antwerpen est un fonds d'investissement détenu par la famille Rodés. La famille Rodés a fondé le groupe Media Planning Group et est un des principaux actionnaires d'Havas. Fernando Rodés occupe actuellement le poste de Pdg d'Havas et son frère Alfonso Rodés est Pdg du groupe Media Planning Group, la branche média d'Havas.
- (2) Alba Participaciones est un fonds d'investissements détenu par Corporación Financiera Alba. Cette dernière est un holding contrôlé par la famille March et cotée à la bourse de Madrid. Les actifs détenus par Alba dépassent au 31 septembre 2006 4 milliards d'euros. Alba détient une participation significative dans ACS, Prosegur et Acerinox, trois sociétés cotées sur la bourse de Madrid.

- (3) E-Ventures Capital Internet est un fonds d'investissement de IBV. IBV est un holding détenu à 50% par Iberdrola (second producteur espagnol d'électricité) et à 50 % par BBVA (seconde banque espagnole). Les actifs détenus par IBV sont d'environ 1 milliards d'euros. IBV a des participations dans de nombreuses sociétés dont Gamesa (coté à la bourse de Madrid), Vincio ou encore Tectrocnic.
- (4) Grupo Sanborns LLC est société du groupe mexicain Carso Group. Carso Group est contrôlée par Carlos Slim (n°3 du classement Forbes 2006 des hommes les plus riches du monde). Ce dernier contrôle également les sociétés Telmex, Sears Mexico, Condumex et a pris une participation significative dans Televisa.

Il n'y a aucun engagement de conservation des actions de la part des actionnaires et il n'est pas prévu d'en mettre en place dans le cadre de l'inscription de la société sur Alternext.

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La Société aura pour objet exclusif la réalisation des activités propres, selon les dispositions en vigueur en matière de publicité, aux agences de publicité générales, pouvant conclure toute sorte d'actes, de contrats et d'opérations et, en général, adopter toutes les mesures visant, directement ou indirectement, ou jugées nécessaires ou opportunes à la réalisation de l'objet social susvisé.

Les activités susmentionnées pourront être effectuées par la Société, en totalité ou en partie, aussi bien de manière directe qu'indirecte, et dans ce deuxième cas, par le biais de prise de participations dans d'autres sociétés à l'objet social identique ou analogue.

Si les dispositions légales exigent pour l'exercice de l'une de ces activités un diplôme professionnel, une autorisation administrative ou une inscription à un registre administratif, ces activités seront réalisées par l'intermédiaire d'une personne détenant l'accréditation nécessaire et le cas échéant, ne pourront commencer tant que les conditions requises de nature administrative n'auront pas été remplies.

21.2.2 Exercice social (article 25 des statuts)

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

21.2.3 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction. (article 22 et 23 des statuts)

Article 22 -Le Conseil d'Administration

Aussi bien l'Administration et la gestion de la société que sa représentation auprès de tiers, judiciairement et extrajudiciairement, incombent au conseil d'administration, qui sera composé au maximum de neuf membres et au minimum de trois membres, la détermination de leur nombre correspondant à l'Assemblée générale des actionnaires.

Les Administrateurs seront désignés par l'Assemblée elle-même et ne seront pas obligatoirement actionnaires. Au cas où une personne morale serait désignée Administrateur, l'inscription de sa nomination ne sera pas réalisée tant qu'une personne physique n'aura pas été désignée pour l'exercice de cette fonction et ne l'aura acceptée..

Les Administrateurs exerceront leur fonction pendant une durée de cinq ans et pourront être réélus une ou plusieurs fois, par périodes d'une durée égale. La caducité sera comptabilisée de la manière établie dans la Loi espagnole sur les Sociétés Anonymes et le Règlement du Registre du Commerce.

La fonction d'administrateur n'est pas rémunérée.

Article 23ème- Rôle du Conseil et Convocation

Le Conseil nommera, en son sein, et au cas où l'Assemblée ne les aurait pas désignés :

Un Président et, s'il l'estime nécessaire, un Vice-président.

Un secrétaire, qui ne sera pas nécessairement Administrateur ; dans ce cas, sa voix lors des Assemblées sera uniquement consultative.

Le Conseil pourra également nommer en son sein un Comité Exécutif ou un ou plusieurs Administrateurs Délégués, sans préjudice des délégations de pouvoirs éventuellement conférés à tout autre personne. La remise des comptes, la présentation des bilans à l'Assemblée Générale et les facultés concédées par cette dernière au Conseil, ne pourront en aucun cas être déléguées, sauf sur autorisation expresse de L'Assemblée.

Le Conseil d'Administration sera convoqué par le Président ou par la personne qui remplira ses fonctions, à son initiative ou à la demande de deux Administrateurs, au moins une fois par trimestre civil et chaque fois qu'ils l'estimeront opportun.

Les convocations s'effectueront par écrit, et seront adressées à chaque Administrateur, au moins huit jours à l'avance. Aucune convocation ne sera nécessaire si tous les Administrateurs sont présents et décident à l'unanimité de se réunir.

Le Conseil sera valablement constitué en présence de la moitié plus un de ses membres présents ou représentés.

Les Administrateurs pourront déléguer leur représentation à un autre Administrateur par lettre adressée au Président.

Article 24ème-Résolutions du Conseil

Les résolutions du Conseil seront adoptées à la majorité absolue des membres présents. En le Président ayant voix prépondérante en cas de partage des votes, sauf dans les cas où la Loi exigerait une majorité renforcée.

Les décisions seront consignées sur un Livre des Procès-verbaux, conformément aux conditions et circonstances établies au Règlement du Registre du Commerce, et signées par le Président ou le Vice-président, le cas échéant. Le Secrétaire délivrera les attestations, approuvées par chacun d'entre eux.

Le procès-verbal de chaque réunion du Conseil d'administration pourra être approuvé, alternativement, selon l'une des manières suivantes :

- Par le Conseil d'Administration, à la fin de la réunion en question,
- Par le propre Conseil d'Administration lors de la réunion suivant celle relative au Procès-verbal en question.

21.2.4 Droits et obligations attachés aux actions

Selon l'article 48.1 de la LSA, l'action confère à son titulaire les droits reconnus dans les statuts sociaux et dans la loi.

Dans les termes établis dans la LSA et sauf dans les cas prévus dans celle-ci, le propriétaire d'une action a au moins les droits suivants:

(i) participer dans le partage des profits sociaux et dans le patrimoine résultant de la liquidation;

(ii) droit d'abonnement préférentiel dans l'émission de nouvelles actions ou d'obligations convertibles dans des actions;

(iii) droit d'assister et de voter dans les assemblées générales et celui de contester les accords sociaux;

(iv) droit d'information.

Cependant, ces droits minimaux peuvent être modifiés ou supprimés par les actionnaires pourvu qu'on remplisse les conditions établies dans la LSA.

En tout cas, les actionnaires répondent jusqu'à la limite de leurs contributions.

21.2.4.1 Forme des actions

Concrètement, les actions de la Société Antevenio, société de droit espagnol, seront détenues par deux moyens distincts :

- Soit les actionnaires sont inscrits directement au registre des actionnaires de la Société,
- Soit les détenteurs d'actions sont inscrits en compte via Euroclear France chez un teneur de compte ou intermédiaire financier. Dans ce cas, leurs actions sont reconnues dans le registre de la Société au nom d'Euroclear France qui apparaît seul en qualité d'actionnaire.

Seuls les actionnaires inscrits au registre des actionnaires de la Société sont autorisés à assister aux Assemblées générales des actionnaires et peuvent s'y faire représenter par un tiers dûment autorisé par procuration écrite.

Les personnes qui détiennent des actions via Euroclear France ne sont pas inscrites au registre des actionnaires de la Société. Euroclear France peut assister, à leur demande, aux Assemblées générales des actionnaires de la Société afin d'y exercer les droits de vote attachés à ces actions, à condition d'avoir été mandatée à cet effet. Ces personnes peuvent également demander un pouvoir à Euroclear France afin de participer personnellement à une Assemblée générale.

La circulation des actions dans les systèmes d'Euroclear France s'effectue sous la forme « au porteur ».

21.2.4.2 Quorum – Vote – Droit de vote (article 18 des statuts)

L'article 48.2.c) de la LSA accorde à tout actionnaire (membre d'une société anonyme) le droit de voter aux Assemblées générales de la Société, ce qui présuppose le droit d'assister à l'Assemblée, personnellement ou par procuration.

Droit de Vote

Les normes espagnoles se basent sur le principe de la proportionnalité entre la valeur nominale de l'action et le droit de vote. D'où le fait que l'article 50.2 de la LSA établisse expressément que « *la création d'actions qui, directement ou indirectement modifieraient le rapport de proportion entre la valeur nominale de l'action et le droit de vote ou le droit préférentiel de souscription ne sera pas valable* ».

Il y a des situations où la LSA elle-même prévoit que le droit de vote ne peut pas être exercé : dans les cas de retard dans la libération des dividendes passifs (article 44.1 de la LSA) ; dans les cas d'acquisition par la Société de ses propres actions (régularisation de cours) (article 79 de la LSA) ou lorsqu'elle reçoit des certificats de jouissance pour le remboursement d'actions amorties (article 48.3), bien qu'en théorie dans ce dernier cas il s'agirait de personnes ayant cessé d'être actionnaires. Par ailleurs, nous rappelons que le droit espagnol prévoit l'émission

d'« action sans voix », qui, comme leur nom l'indique, ne donnent pas droit de vote, mais supposent des droits économiques privilégiés par rapport aux actions ordinaires.

Par ailleurs, la LSA elle-même prévoit la possibilité que les statuts établissent, avec un caractère général, un nombre maximum de voix pouvant être exprimées par un même actionnaire ou par des sociétés appartenant à un même groupe de sociétés (article 105.2 de la LSA).

Par conséquent, et sauf dans les cas expressément établis dans la LSA comme exceptions au principe de proportionnalité cité, cas qui ont été abordés précédemment, il est impossible qu'une société anonyme de nationalité espagnole accorde un double droit de vote pour des actions entièrement libérées possédant une ancienneté d'au moins deux (2) ans comme semble le permettre le droit français.

Droit d'assister à l'Assemblée générale

L'article 105 de la LSA établit la possibilité que les statuts de la Société puissent exiger concernant toutes les actions, indépendamment de la classe ou de la série à laquelle elles appartiennent, la possession d'un nombre minimum d'actions pour pouvoir assister à l'Assemblée générale, sans qu'en aucun cas le nombre exigé ne puisse être supérieur à un pour mille du capital social. La société Antevenio, S.A. devant respecter la limite légale précédemment indiquée a restreint le droit d'assistance à l'Assemblée générale des actionnaires, permettant ainsi, pour l'exercice de ce droit, le regroupement d'actions.

21.2.4.3 Délai de prescription des dividendes

Le délai de prescription des dividendes non réclamés est de 5 ans à compter de leur mise en paiement, comme le prévoit l'article 947 du Code de Commerce espagnol.

21.2.4.4 Droit au boni de liquidation

Le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires.

21.2.4.5 Droit préférentiel de souscription

Les actions de la Société comportent toutes un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital.

21.2.4.6 Limitation des droits de vote

Les statuts de la Société ne contiennent aucune stipulation limitant les droits de vote dont peut disposer un actionnaire.

21.2.4.7 Titre au porteur identifiable

La société n'a pas retenu le possible recours à la procédure des Titres aux Porteurs Identifiables

21.2.4.8 Rachat par la Société de ses propres actions

Non applicable du fait de l'inscription des actions sur Alternext.

21.2.5 Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

21.2.6 Assemblées générales d'actionnaires

21.2.6.1 Catégories d'Assemblées (article 14 des statuts)

Les Assemblées Générales pourront être ordinaires et extraordinaires et devront être convoquées par les administrateurs de la Société.

L'Assemblée Générale ordinaire, préalablement convoquée à l'effet, se réunira nécessairement au cours des six premiers mois de chaque exercice, afin d'approuver la gestion de la société et le cas échéant, les comptes de l'exercice précédent et décider de la répartition des résultats.

Toute Assemblée qui ne serait pas prévue au paragraphe précédent sera considérée comme une Assemblée Générale Extraordinaire.

21.2.6.2 Convocation de l'Assemblée Générale (article 15 des statuts)

L'Assemblée Générale ordinaire devra être convoquée par annonce publiée au Bulletin Officiel du Registre du Commerce et dans l'un des quotidiens les plus diffusés dans la Province en question, au moins un mois avant la date de sa tenue.

L'annonce devra comporter la date de la réunion en première convocation et tous les sujets à traiter. Elle pourra également comporter la date à laquelle l'Assemblée se réunira en deuxième convocation le cas échéant. Une période d'au moins vingt-quatre heures devra s'écouler entre la première et la seconde convocation.

Les actionnaires représentant au moins, cinq pour cent du capital social, pourront demander la publication d'un complément à la convocation d'une assemblée générale d'actionnaires, incluant un ou plusieurs points inscrits à l'ordre du jour. L'exercice de ce droit devra s'effectuer par notification faisant foi, qui devra être reçue au siège social de la Société dans un délai de cinq jours suivant la publication de la convocation.

Le complément de la convocation devra être publié au moins quinze jours avant la date établie pour la réunion de l'assemblée.

La non publication du complément de la convocation dans le délai légalement imparti sera cause de nullité de l'assemblée.

La tenue des Assemblées Universelles sera sujette, sauf dispositions établies par cet article statutaire aux conditions stipulées par la Loi espagnole sur les Sociétés Anonymes.

21.2.6.3 Faculté et Obligation de convocation (article 16 des statuts)

Les Administrateurs pourront convoquer l'Assemblée Générale des actionnaires à condition de considérer cette réunion dans l'intérêt de la Société.

Ils devront également la convoquer à la demande d'associés titulaires d'au moins cinq pour cent du capital social, en mentionnant dans la demande les sujets à traiter lors de l'Assemblée. Dans ce cas-, l'assemblée devra être convoquée pour se dérouler dans un délai de trente jours suivant la date à laquelle les administrateurs auraient été requis par voie notariale de la convoquer.

Les Administrateurs élaboreront l'ordre du jour, et incluront obligatoirement les sujets qui auraient fait l'objet de la demande.

21.2.6.4 Lieu de tenue et Fonctions de l'Assemblée (article 17 des statuts)

Les Assemblées Générales se tiendront dans la commune dans laquelle la Société possédera son siège social et seront présidées par le Président du Conseil d'Administration. Le Secrétaire du Conseil d'Administration occupera cette même fonction de Secrétaire lors de l'Assemblée. En cas d'absence ou d'impossibilité de ces personnes, leur fonction respective sera assignée à l'actionnaire désigné à tel effet par les autres actionnaires.

21.2.6.5 Admission et Représentation (article 18 des statuts)

Le droit de participation aux Assemblées Générales sera accordé aux titulaires d'un nombre d'actions au moins équivalent à un pour mille du capital social, dont les actions seront inscrites au registre des titres de la Société au moins cinq jours avant la date de tenue de l'Assemblée, qui conserveraient cette titularisation à cette date et seraient à jour dans leurs dividendes passifs.

Le droit de participation aux Assemblées Générales sera cessible en faveur d'un autre actionnaire déjà titulaire de ce droit de participation.

Les actionnaires bénéficiant du droit de participation pourront émettre leur vote concernant les propositions relatives aux points inscrits à l'Ordre du Jour de toute Assemblée Générale par remise en main propre ou correspondance postale, en faisant parvenir à la Société la carte de participation et de vote dûment signée (le cas échéant accompagnée du formulaire de vote dont disposerait la Société à cet effet), ou tout autre document, conformément à une résolution du Conseil d'Administration adoptée à cet effet, permettant de vérifier dûment l'identité de l'actionnaire exerçant son droit de vote. Pour être valide, le vote émis par remise en main propre ou correspondance postale devra être reçu par la société vingt quatre heures avant le troisième jour précédant la tenue de l'Assemblée en première convocation. Le Conseil d'administration pourra réduire ce préavis dans la résolution de convocation de l'Assemblée en question en procédant à la même publication que pour l'annonce de la convocation.

Les actionnaires personnes physiques ne disposant pas de la pleine jouissance de leurs droits civils et les personnes morales actionnaires devront être représentées par les individus exerçant leur représentation légale, dûment accréditée. Aussi bien dans ces cas comme dans le cas où l'actionnaire délèguerait son droit de participation, un seul représentant pourra assister à l'Assemblée.

Aucune représentation conférée à une personne ne pouvant la détenir conformément à la loi ne sera valable ni efficace.

La représentation est toujours révocable. La participation du représenté à l'Assemblée impliquera la révocation de toute délégation, quelle que soit la date de celle-ci. La représentation sera également sans effet par l'aliénation des actions dont la société aurait connaissance.

21.2.6.6 Constitution de l'Assemblée (article 19 des statuts)

L'Assemblée Générale, ordinaire ou extraordinaire, sera constituée valablement, en première convocation, en présence d'actionnaires détenant au moins vingt-cinq pour cent du capital souscrit avec droit de vote,. L'Assemblée peut valablement délibérer en deuxième convocation quelque soit le capital présent à celle-ci.

Cependant, afin que l'Assemblée, ordinaire ou extraordinaire, puisse statuer valablement sur l'émission d'obligations, l'augmentation ou la réduction du capital, la transformation, la transformation, fusion ou scission de la Société et, en général, sur toute modification des Statuts, la participation d'au moins de cinquante pour cent du capital souscrit avec droit de vote sera nécessaire en première convocation. En seconde convocation, la participation de vingt-cinq pour cent du capital souscrit avec droit de vote sera suffisante, mais l'adoption des résolutions en question, si la présence à l'Assemblée est inférieure à cinquante pour cent, exigera le vote favorable des deux tiers du capital présent ou représenté lors de l'Assemblée.

21.2.6.7 Délibérations et Adoption de résolutions (article 20 des statuts)

En dehors des cas formellement prévus par la Loi, seuls les sujets inclus dans la convocation pourront faire l'objet de délibérations et de vote.

Les délibérations seront dirigées par le Président de l'Assemblée, qui concèdera à cet effet l'usage de la parole aux actionnaires qui en feront la demande suivant l'ordre de cette demande. Le Président pourra, également, établir un temps limite pour l'intervention de chaque actionnaire, à condition que ce temps limite soit identique pour tous les intervenants, à chaque point de l'ordre du jour.

Les résolutions seront adoptées à la majorité simple du capital souscrit avec droit de vote présent ou représenté, un vote correspondant à une action, sauf dans les cas où une norme légale exigerait un autre type de majorité renforcée.

21.2.6.8 Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale (article 21 des statuts)

Le Procès-verbal de l'Assemblée Générale pourra être approuvé selon l'une des procédures prévues à ce sujet dans la Loi. La faculté de certifier sur les résolutions adoptées lors des Assemblées sera également déterminée selon les normes légales en vigueur.

21.2.7 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.8 Franchissements de seuil (article 11 des statuts)

Aucune obligation de déclaration de franchissement de seuil conventionnelle n'est prévue aux présents statuts.

Cependant l'article 11 des statuts prévoit qu'en cas de négociation des valeurs mobilières de la Société sur un marché réglementé et/ou régulé, sur le territoire espagnol ou à l'étranger, la Société et ses actionnaires devront remplir toutes les obligations établies par la réglementation applicable.

Ainsi, les obligations légales, réglementaires ou émanant des règles d'organisation d'un système multilatéral de négociation organisé, pesant sur toute personne, agissant seule ou de concert, qui viendrait à posséder ou contrôler, directement ou indirectement, du fait d'un franchissement de seuil à la hausse ou à la baisse, 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 1/3, 50%, 2/3, 90% et 95% du capital ou des droits de vote, s'appliquent à la Société et obligent la personne concernée à informer la Société et l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) desdits franchissements des seuils dans les conditions de l'article L. 233-7 du Code de commerce.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales, réglementaires ou émanant des règles d'organisation d'un système multilatéral de négociation organisé dans le cadre des absences de déclarations de franchissements de seuils.

Cette sanction est indépendante de celles qui peuvent être prononcées par tout autre organe, entreprise de marché, juridiction ou autorité administrative, et notamment celles pouvant être prononcées par l'autorité des marchés financiers (AMF).

21.2.9 Acquisition d'un bloc conférant la majorité du capital ou des droits de vote de la Société – Garantie de cours (article 11 des statuts)

Aucune obligation de garantie de cours n'est prévue aux statuts de la Société.

Cependant l'article 11 des statuts prévoit qu'en cas de négociation des valeurs mobilières de la Société sur un marché réglementé et/ou régulé, sur le territoire espagnol ou à l'étranger, la Société et ses actionnaires devront remplir toutes les obligations établies par la réglementation applicable.

Ainsi, dans l'hypothèse où une personne physique ou morale agissant seule ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce acquerrait ou conviendrait d'acquérir, directement ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés que l'initiateur contrôlerait au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, un ou des blocs de titres lui conférant, compte tenu des titres ou des droits de vote qu'il détient déjà, la majorité du capital ou des droits de vote de la Société, l'initiateur de l'offre devra proposer à tous les autres actionnaires d'acquérir toutes les actions qu'ils détiennent respectivement au jour du franchissement de seuil sus-mentionné, et ce selon les modalités et dans les conditions prévues aux articles L. 235-1 et suivants du Règlement Général de l'AMF si les titres de la Société sont admis aux négociations sur un marché réglementé et aux articles L. 235-4-1 et suivants du Règlement Général de l'AMF, ou tout texte s'y substituant dans l'avenir, si les titres de la Société sont admis aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé.

21.2.10 Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Antevenio a signé un contrat avec Verizon Business concernant l'hébergement physique des ses serveurs de données. Le contrat « Internet Colocation » permet à Antevenio de disposer d'un espace dédié à ses équipements dans le centre de données de Madrid sur le backbone (Réseau central très rapide qui connecte une multitude de petits réseaux) de Verizon Business. Les installations bénéficient d'un système de chauffage, climatisation, ventilation et refroidissement (HVAC) et d'une protection par onduleur. La surveillance du centre de données est assurée 24 heures sur 24 et, outre les multiples niveaux de sécurité existants, l'accès aux baies s'effectue au moyen de codes PIN individuels uniques.

Deux connexions redondantes relient le site à Internet. Cette configuration garantit la continuité et la fiabilité du service, tout en assurant un accès ultra-rapide. Une bande passante de 100 Mbps est allouée aux serveurs d'Antevenio.

La Société n'a conclu aucun autre contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) au cours des deux années précédant la date du présent document de base.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS

Etude citée

Les informations citées au paragraphe 6.5 relatives aux principaux marchés de la Société sont issues d'une étude PriceWaterhouseCoopers / IAB Espagne 2006.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société. Peuvent notamment être consultés :

- L'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières, historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document de base ;
- Les informations financières historiques de la Société pour chacun des deux exercices précédents la publication du document de base.

La Société entend communiquer ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur, ainsi que les déclarations des dirigeants relatives à leurs cessions de titres, ainsi que certains franchissements de seuil (cf paragraphe 21.1.8) et enfin, toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de ses titres conformément aux dispositions de l'article 4.3 des Règles d'Alternext sans préjudice des obligations du Règlement Général de l'AMF et de tout autre texte de niveau supérieur concernant l'appel public à l'épargne.

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Se reporter au paragraphe 17 du présent document de base.